REÇU EN PREFECTURE
Le 03 juillet 2024
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-212500565-20240620-D007556I0-DE

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

# EXTRAIT DU REGISTRE
## des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 03/07/2024

## Séance du 20 juin 2024

**Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon**

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**
**Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

***Étaient présents :*** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

***Secrétaire :*** M. Jean-Emmanuel LAFARGE

***Etaient absents :*** Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

***Procurations de vote :*** Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

**OBJET :** 3 - Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable

Délibération n° 007556

3

# Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

| | Date | Avis |
|---|---|---|
| Commission n° 2 | 04/06/2024 | Favorable unanime |

Résumé :
Ce rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon présente certaines des réalisations entreprises en 2023 sur le territoire communal par les services de la Ville, du CCAS, et de Grand Besançon Métropole (GBM) et leur contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) internationaux. Il est organisé selon les 42 objectifs locaux de développement durable, adoptés par la Ville de Besançon, et comporte des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'impact de nos politiques sur plusieurs années. Ces indicateurs concourent ainsi à l'évaluation de nos politiques publiques et de notre contribution à la stratégie internationale de développement durable que constitue l'Agenda 2030 de l'ONU.
Ce document a d'autant plus d'importance que, dans la continuité de 2022, l'année 2023 a été particulièrement impactée par les effets du changement climatique (sécheresses, fortes chaleurs, tensions sur les ressources…).

Depuis la loi dite « Grenelle 2 » de 2010, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants se doivent d'élaborer chaque année un rapport sur leurs politiques publiques menées en matière de développement durable. Ces dernières années ont été marquées par l'accélération du changement climatique, avec ses conséquences qui impactent particulièrement notre territoire (fortes chaleurs, sécheresses, érosion de la biodiversité...). Les inégalités sociales, renforcées par ces évolutions, se font également ressentir de plus en plus fortement. L'ensemble de ces problématiques soulève les questions de nos modes de développement actuels et questionne les modes de gestion de nos collectivités. Elles ne sauraient être analysées et discutées séparément.

Plus qu'un passage obligé, ce rapport constitue donc pour la Ville de Besançon un support privilégié pour collecter et mesurer les actions engagées sur son territoire en matière de développement durable et les communiquer au grand public. Cet état des politiques publiques et des actions menées met ainsi en lumière certains des projets réalisés sur le territoire bisontin portés principalement par la Ville, le CCAS et GBM, afin de répondre à la légitime exigence de transparence demandée par les citoyens aux pouvoirs publics.

Ce rapport s'avère également un outil participant à l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable, permettant de mesurer la contribution des collectivités à l'effort national en matière de transition écologique. De nombreuses collectivités s'appuient en effet sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour traduire leur politique de développement durable dans un référentiel commun et international. Comme les autres pays membres engagés, la France doit rendre compte de son action chaque année à l'ONU, qui va au-delà des seules politiques de l'État et s'appuie sur celles des collectivités territoriales pour répondre aux objectifs fixés.

Dans la continuité de 2022, année la plus chaude que la France ait connue depuis le début de XXème siècle, il s'inscrit dans une année 2023 classée au 2ème rang des années les plus chaudes en France métropolitaine. L'été 2023, au 4ème rang des plus chauds, s'est prolongé jusqu'au milieu de l'automne avec des températures remarquablement élevées jusqu'à la mi-octobre. Durant cette période, notre territoire a été concerné comme en 2022 par des mesures de restriction des usages de l'eau, levées fin octobre 2023.
Ce rapport vient donc rappeler la nécessité des efforts de sobriété, dans un contexte de restrictions des ressources communes et des débats autour de leur captation et leur redistribution.

Le changement climatique et ses conséquences dramatiques renforcent la nécessité d'engager la transition écologique dans la justice sociale. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie transversale qui repose notamment sur la concertation et la mobilisation des habitants et acteurs de notre ville.

C'est ainsi qu'est envisagée la ville de demain, résiliente et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui anticipe les changements pour mieux préparer l'avenir.

Ce rapport de développement durable, présenté en lien avec l'examen du compte administratif concourt également à rendre compte de la gestion municipale pour l'année 2023. Il permet d'échanger en amont du dialogue budgétaire pour répondre au souhait du législateur d'en faire un outil d'aide à la décision, et également de mesurer notre participation à la nécessaire transition écologique de notre territoire et à l'émergence d'une ville adaptée au changement climatique, conviviale, innovante et solidaire.

Conformément aux dispositions de l'article 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les éléments mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire figurent dans l'objectif 1-1 « Améliorer les performances énergétiques de la collectivité ».

**Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de développement durable de la Ville de Besançon.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

RAPPORT ANNUEL

# DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Ville de Besançon

## LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

### Changement climatique

### Biodiversité et ressources naturelles

### Cohésion sociale et solidarité

### Épanouissement des êtres humains

### Consommation et production responsables

# SOMMAIRE


**Édito** ..... p. 3
**Comment aborder le rapport développement durable** ..... p. 4
**Les ODD et les cibles mobilisées par Grand Besançon Métropole** ..... p. 6

**CHANGEMENT CLIMATIQUE** ..... p. 8 à 27
1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité
1.2 Développer les énergies renouvelables
1.3 Mobiliser les habitant.e.s dans la réduction de leur consommation énergétique
1.4 Favoriser l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques
1.5 municipales
1.6 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
1.7 Développer les modes de déplacement doux (marche à pied et vélo)
1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics
1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur
1.10 Engager les services dans l'exemplarité dans les déplacements

**BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES** ..... p. 28 à 49
2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels
2.2 Préserver la biodiversité en ville
2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales
2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau
2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques
2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets
2.8 Favoriser le tri des déchets
2.9 Inciter à la réduction des déchets
2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques
2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

**COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ** ..... p. 50 à 59
3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC)
3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux
3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne
3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité
3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

**ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS** ..... p. 60 à 75
4.1 Rendre accessible la culture au public éloigné
4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif
4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie
4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité
4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations
4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la ville
4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins
4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

**CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** ..... p. 76 à 94
5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux de développement durable
5.2 Former les agents de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques
5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitants
5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments
5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable
5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville
5.7 Développer des projets de coopération financière et technique avec des villes partenaires
5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

**Glossaire** ..... p. 96



**Coordination :**
Mission Développement durable,
**PAO :** JPM Partner
**Photographies :** Éric Chatelain, Jean-Charles Sexe
Imprimerie municipale
**Tirage :** 100 exemplaires
Juin 2024

IMPRIM'VERT®

# ÉDITO

Ce rapport développement durable 2023 confirme qu'à Besançon nous expérimentons et sommes précurseurs dans de nombreux domaines. Vous allez découvrir les initiatives prises sur notre territoire par notre collectivité : « jardin nourricier » développé à l'Orangerie municipale pour produire des denrées mises à disposition de la Banque alimentaire (Du local pour tous), végétalisation de la Place de la Révolution, reconstitution de sols vivants à Grette-Brulard pour construire l'armature naturelle préalablement aux logements, en sont quelques exemples…

Si la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité sont d'intérêt général mondial, c'est bien au niveau local que les leviers d'actions sont les plus efficaces.

C'est à ce niveau que les expérimentations et les démonstrateurs peuvent se réaliser pour devenir force de transformation à une échelle plus grande.

L'enjeu est bien là : que la préservation de l'environnement devienne une force transformatrice pour plus de justice sociale et de création d'emplois.

Le logement, l'alimentation, les déplacements sont les 3 principaux postes de dépenses des ménages qui s'avèrent être également les 3 principaux leviers que nous voulons actionner pour limiter notre impact climatique. Afin de permettre à nos habitants de boucler les fins de mois tout en améliorant leur qualité de vie et en transformant les problèmes climatiques en emplois durables, il est nécessaire d'accélérer la transition écologique. Les plus fragiles ne doivent plus être les principales victimes du changement climatique.

Cette approche qui imbrique enjeux environnementaux, sociaux et économiques est celle du développement durable. Elle constitue la boussole du projet portée par notre équipe municipale.

Au-delà de notre volonté politique, tout cela est permis grâce à la mobilisation de l'ensemble des agents de la Ville de Besançon. Cette année, nous avons souhaité les faire témoigner directement dans ce rapport car ils sont autant d'ambassadeurs éco-responsables qui participent quotidiennement à améliorer le service public. Nous tenions à les remercier pour leur implication constante.

Ensemble, et par la force du collectif, continuons à relever les défis du XXIe siècle !

**Anne VIGNOT**
Maire de Besançon
Présidente de Grand Besançon Métropole

**Anthony POULIN**
Adjoint en charge des finances, de la commande publique, du développement durable et de la coordination des actions de résilience

TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

# COMMENT ABORDER LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 ?

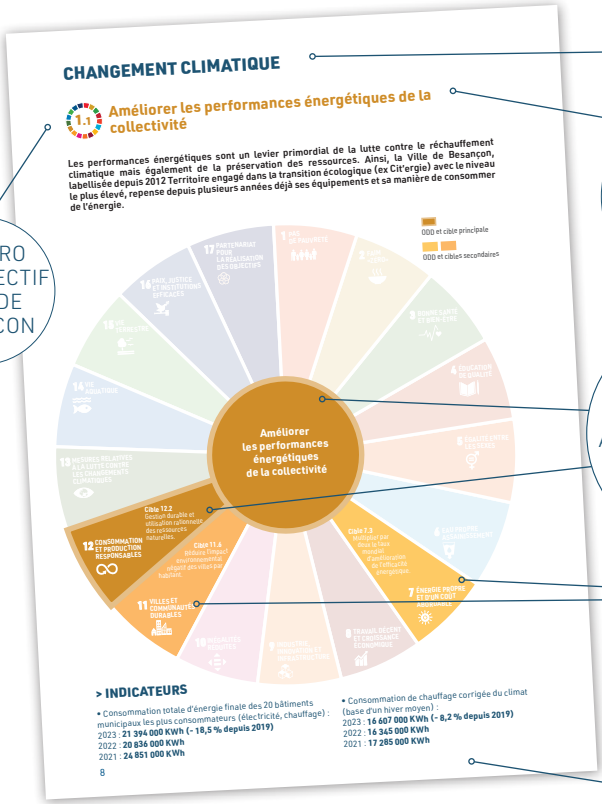

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi, la Ville de Besançon, labellisée depuis 2012 Territoire engagé dans la transition écologique (ex Cit'ergie) avec le niveau le plus élevé, repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.



**> INDICATEURS**

- Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) :
  2023 : **21 394 000 KWh (- 18,5 % depuis 2019)**
  2022 : **20 836 000 KWh**
  2021 : **24 851 000 KWh**
- Consommation de chauffage corrigée du climat (base d'un hiver moyen) :
  2023 : **16 607 000 KWh (- 8,2 % depuis 2019)**
  2022 : **16 345 000 KWh**
  2021 : **17 285 000 KWh**

8

NUMÉRO DE L'OBJECTIF VILLE DE BESANÇON

INTITULÉ DE **LA FINALITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** (DÉFINI PAR LA FRANCE) PERMETTANT DE CLASSER NOS OBJECTIFS

LA VILLE DE BESANÇON S'EST FIXÉE **42 OBJECTIFS** À ATTEINDRE

L'OBJECTIF DE LA VILLE EST RELIÉ À UN **ODD PRINCIPAL** ET UNE **CIBLE PRINCIPALE**

L'OBJECTIF BISONTIN MOBILISE D'AUTRES ODD **(ODD ET CIBLES SECONDAIRES)**

CHAQUE OBJECTIF POSSÈDE UN **INDICATEUR** DANS LE BUT DE MESURER LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX ODD

### Plan de sobriété énergétique

La maîtrise des consommations d'énergie est depuis de nombreuses années un axe fort de la politique de développement durable de la Ville de Besançon.
Avec la crise énergétique démarrée à l'automne 2021, la Ville a dû prendre des mesures supplémentaires pour accélérer et aller encore plus loin. Un plan de sobriété, adopté durant l'automne 2022 et reposant sur deux volets, a été mis en œuvre progressivement.
Son premier volet visait la réduction des besoins à la source de chauffage et d'éclairage :
- 19°C dans les locaux municipaux (bureaux, écoles…) au lieu de 20,5° en moyenne avant la crise,
- 14°C dans les gymnases au lieu de 15°C,
- 26°C au lieu de 27°C dans les grands bassins des piscines,
- 18°C dans les musées,
- extinction de l'éclairage public dans 3 quartiers.

Le deuxième volet portait sur des investissements relatifs à l'efficacité énergétique : remplacement des lampes du stade d'athlétisme Léo Lagrange, rénovation de 4 premières écoles.
Enfin un important volet d'investissement pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelable a été inscrit au budget, à hauteur de 5,9 ME, afin :
- d'accroître la production autonome d'électricité solaire,
- d'accélérer la substitution du gaz par du bois,
- d'utiliser la capacité géothermale de la nappe du Doubs pour 3 bâtiments publics du secteur Granvelle.

À partir de données encore provisoires, la baisse de la consommation de chauffage est estimée autour de 5,5 % en 2023 par rapport à l'année précédente sachant que la rigueur climatique des 2 années était équivalente.

**43 %** de baisse de consommation de chauffage pour les 2 premières écoles entièrement rénovées

*Direction Maîtrise de l'énergie*

### Mise en œuvre de la loi ELAN et du décret « Éco-Énergie Tertiaire »

Le décret du 23 juillet 2019, pris pour l'application de la loi Évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan), introduit une obligation réglementaire de réduction des consommations d'énergie finale de tout bâtiment tertiaire de plus 1 000 m² avec des objectifs de réduction quantifiés pour 2030, 2040 et 2050. C'est le dispositif « Éco-Énergie Tertiaire ».
L'obligation consiste à atteindre un pourcentage de réduction de la consommation par rapport à une année de référence, définie par bâtiment entre 2010 et 2018.
Suite à l'analyse des bâtiments de la Ville concernés par le décret, une année de référence a été choisie pour chacun d'eux et la saisie des consommations a été réalisée en octobre 2022 et est désormais réalisée chaque année.

Pour 2023, la Ville a mis en place un groupe de travail pour analyser de manière détaillée l'impact du dispositif Éco-Énergie Tertiaire. 92 « entités foncières » (bâtiments ou groupes de bâtiments tertiaires) sont concernées par le décret, dont 33 pour l'échéance 2030 et 17 proches de l'objectif 2030.
La collectivité dispose de 4 leviers pour atteindre ses objectifs : la sobriété au quotidien dans son fonctionnement, les travaux d'économie d'énergie (rénovation thermique), la mise en place d'une autoconsommation d'énergie renouvelable disponible à la parcelle (électricité photovoltaïque, eau chaude solaire ou géothermie), et le raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables.

*Direction Maîtrise de l'énergie*

**> PERSPECTIVES** Poursuite du plan de sobriété (dont travaux d'amélioration énergétique de la crèche Saint-Ferjeux et des écoles Paul Bert et Viotte) et de la mise en oeuvre du décret Éco-Énergie Tertiaire avec une analyse croisée des enjeux énergétiques, patrimoniaux et d'usage pour définir un programme d'actions détaillé. Mise en place de l'autoconsommation collective patrimoniale (fourniture de l'énergie produite par de la collectivité à ses propres bâtiments) grâce à ses panneaux photovoltaïques, l'eau chaude solaire et la géothermie.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

9

DES **ACTIONS** ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN 2023 AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF

**PERSPECTIVES** RENSEIGNÉES POUR L'OBJECTIF

Le concept de développement durable, généralisé dans les années 90, permet d'envisager un développement de notre humanité dans le respect des hommes et des femmes, de leur environnement tout en garantissant le non épuisement des ressources naturelles. Les Nations Unies ont voulu faire du développement durable, le modèle de développement qui s'applique à tous et à toutes et à ce titre, elles ont adopté en 2015 les 17 objectifs de développement durables (ODD) qui doivent pouvoir guider le développement de tous les pays jusqu'à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les collectivités ont un rôle fondamental à jouer pour que ces objectifs soient atteints. C'est dans le but d'intégrer au mieux ces objectifs de l'ONU dans ses politiques, que la Ville de Besançon a participé à une réflexion nationale en tant que ville pilote pour adapter ces objectifs internationaux à une échelle locale.

Les actions et démarches bisontines réalisées en 2023 sont présentées en fonction de leur contribution aux 42 objectifs locaux de développement durable (OLDD) que la Ville de Besançon a adoptés. Afin de mesurer d'une année à l'autre l'avancement vers ses objectifs, des indicateurs chiffrés ont été choisis pour chacun d'eux. Pour chaque OLDD, le document expose visuellement en quoi nos objectifs locaux répondent à ceux définis par l'ONU. Par ailleurs dans une volonté de cohérence et de facilité de présentation, ces OLDD sont eux-mêmes rattachés aux 5 finalités du développement durable :

- **Changement climatique**
- **Biodiversité et ressources naturelles**
- **Cohésion sociale et solidarité**
- **Epanouissement des êtres humains**
- **Consommation et production responsables**



## LES CIBLES DES ODD

**Pour chaque ODD, ont été définies des cibles que l'on peut considérer comme des sous-objectifs. Elles sont au nombre de 169 et représentent des actions concrètes et spécifiques à mettre en place en vue d'atteindre les objectifs correspondants. Ces cibles ont été élaborées par les Nations Unies et peuvent concerner l'ensemble des pays membres, seulement les pays développés ou encore uniquement les pays en voie de développement. La Ville de Besançon mobilise 53 d'entre elles, avec ses propres objectifs (OLDD). Pour mieux comprendre, les deux pages suivantes présentent l'ensemble des ODD et les cibles mobilisées.**

# LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR LA VILLE

**ODD 1**
1.3 Mettre en place une protection sociale et un accès aux droits pour tous
1.4 Donner un accès aux mêmes droits, aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
1.5 Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable, réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes

**ODD 2**
2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production

**ODD 3**
3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol

**ODD 4**
4.2 Des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire de qualité
4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement de qualité et à un coût abordable
4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable

**ODD 5**
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative

**ODD 6**
6.3 Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et réduire le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux

**ODD 7**
7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
7.2 Augmenter la part des énergies renouvelables (ENR) dans le bouquet énergétique mondial
7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

**ODD 8**
8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
8.5 Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

**ODD 9**
9.1 Mettre en place une infrastruture de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
9.4 Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
9.5 Renforcer la recherche scientifique

**ODD 10**
10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religions ou de leur statut économique ou autre
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
10.4 Adopter des politiques notamment budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale et parvenir progressivement à une plus grande égalité

**ODD 11**
11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable
11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
11.4 Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes
11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et la gestion des déchets
11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs

**ODD 12**
12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
12.5 Assurer la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets
12.7 Promouvoir les marchés publics responsables
12.8 Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

**ODD 13**
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

**ODD 14**
À l'heure actuelle aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par la Ville

**ODD 15**
15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissante, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

**ODD 16**
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

**ODD 17**
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.1 Améliorer les performances énergétiques de la collectivité

**Les performances énergétiques sont un levier primordial de la lutte contre le réchauffement climatique mais également de la préservation des ressources. Ainsi, la Ville de Besançon, labellisée depuis 2012 Territoire engagé dans la transition écologique (ex Cit'ergie) avec le niveau le plus élevé, repense depuis plusieurs années déjà ses équipements et sa manière de consommer de l'énergie.**

## > INDICATEURS

• Consommation totale d'énergie finale des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité, chauffage) :
2023 : **21 394 000 KWh (- 18,5 % depuis 2019)**
2022 : **20 836 000 KWh**
2021 : **24 851 000 KWh**

• Consommation de chauffage corrigée du climat (base d'un hiver moyen) :
2023 : **16 607 000 KWh (- 8,2 % depuis 2019)**
2022 : **16 345 000 KWh**
2021 : **17 285 000 KWh**

# Plan de sobriété énergétique

La maîtrise des consommations d'énergie est depuis de nombreuses années un axe fort de la politique de développement durable de la Ville de Besançon.
Avec la crise énergétique démarrée à l'automne 2021, la Ville a dû prendre des mesures supplémentaires pour accélérer et aller encore plus loin. Un plan de sobriété, adopté durant l'automne 2022 et reposant sur deux volets, a été mis en œuvre progressivement.
Son premier volet visait la réduction des besoins à la source de chauffage et d'éclairage :
• 19°C dans les locaux municipaux (bureaux, écoles...) au lieu de 20,5° en moyenne avant la crise,
• 14°C dans les gymnases au lieu de 15°C,
• 26°C au lieu de 27°C dans les grands bassins des piscines,
• 18°C dans les musées,
• extinction de l'éclairage public dans 3 quartiers.
Le deuxième volet portait sur des investissements relatifs à l'efficacité énergétique : remplacement des lampes du stade d'athlétisme Léo Lagrange, rénovation de 4 premières écoles.
Enfin un important volet d'investissement pour l'utilisation de sources d'énergie renouvelable a été inscrit au budget, à hauteur de 5,9 M€, afin :
• d'accroître la production autonome d'électricité solaire,
• d'accélérer la substitution du gaz par du bois,
• d'utiliser la capacité géothermale de la nappe du Doubs pour 3 bâtiments publics du secteur Granvelle.
À partir de données encore provisoires, la baisse de la consommation de chauffage est estimée autour de 5,5 % en 2023 par rapport à l'année précédente sachant que la rigueur climatique des 2 années était équivalente.

**43 %** de baisse de consommation de chauffage pour les 2 premières écoles entièrement rénovées

*Direction Maitrise de l'énergie*

# Mise en œuvre de la loi ELAN et du décret « Éco-Énergie Tertiaire »

Le décret du 23 juillet 2019, pris pour l'application de la loi Évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan), introduit une obligation réglementaire de réduction des consommations d'énergie finale de tout bâtiment tertiaire de plus 1 000 m² avec des objectifs de réduction quantifiés pour 2030, 2040 et 2050. C'est le dispositif « Éco-Énergie Tertiaire ».
L'obligation consiste à atteindre un pourcentage de réduction de la consommation par rapport à une année de référence, définie par bâtiment entre 2010 et 2018.
Suite à l'analyse des bâtiments de la Ville concernés par le décret, une année de référence a été choisie pour chacun d'eux et la saisie des consommations a été réalisée en octobre 2022 et est désormais réalisée chaque année.
Pour 2023, la Ville a mis en place un groupe de travail pour analyser de manière détaillée l'impact du dispositif Éco-Énergie Tertiaire. 92 « entités foncières » (bâtiments ou groupes de bâtiments tertiaires) sont concernées par le décret, dont 33 pour l'échéance 2030 et 17 proches de l'objectif 2030.
La collectivité dispose de 4 leviers pour atteindre ses objectifs : la sobriété au quotidien dans son fonctionnement, les travaux d'économie d'énergie (rénovation thermique), la mise en place d'une autoconsommation d'énergie renouvelable disponible à la parcelle (électricité photovoltaïque, eau chaude solaire ou géothermie), et le raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables.

*Direction Maîtrise de l'Energie*

**> PERSPECTIVES Poursuite du plan de sobriété (dont travaux d'amélioration énergétique de la crèche Saint-Ferjeux et des écoles Paul Bert et Viotte) et de la mise en oeuvre du décret Éco-Énergie Tertiaire avec une analyse croisée des enjeux énergétiques, patrimoniaux et d'usage pour définir un programme d'actions détaillé. Mise en place de l'autoconsommation collective patrimoniale (fourniture de l'énergie produite par de la collectivité à ses propres bâtiments) grâce à ses panneaux photovoltaïques, l'eau chaude solaire et la géothermie.**

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.2 Développer les énergies renouvelables

**La production d'énergies renouvelables nous permet de rendre plus responsables nos consommations d'énergies dans un contexte de ressources planétaires limitées soumises à de fortes pressions. Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon mettent en place des installations visant à autoalimenter leurs bâtiments et à favoriser les énergies renouvelables dans leur mix énergétique.**

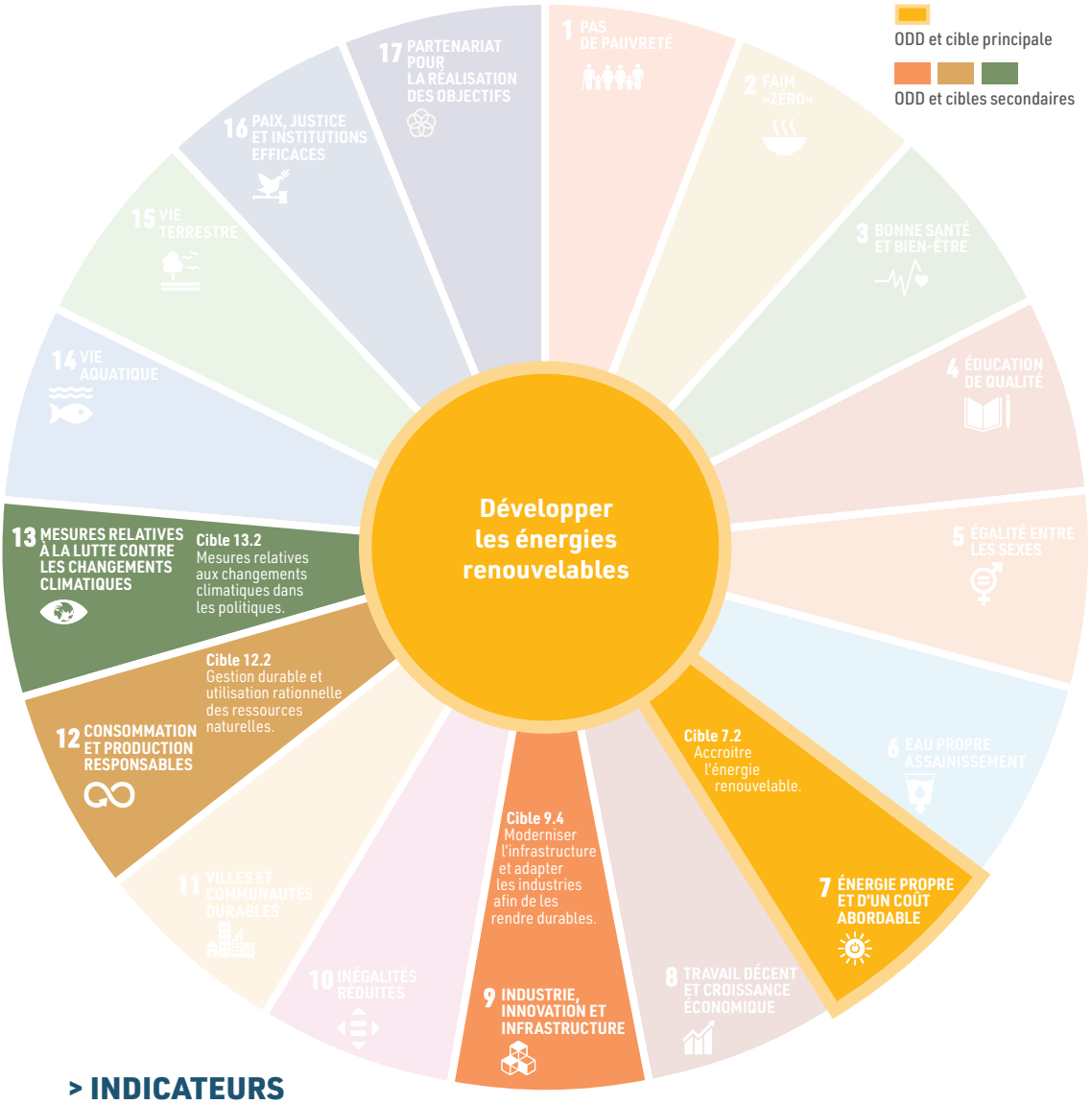


## > INDICATEURS

• Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures de la Ville :
2023 : **54,88 %** 2022 : **54,36 %**
2021 : **50,19 %** 2020 : **45 %**

• Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures :
2023 : **21 %** 2022 : **21 %**
2021 : **20,3 %** 2020 : **22 %**

# Mise en place de 4 chaufferies bois dont 3 mobiles

Afin de poursuivre la décarbonation de son mode de chauffage et eu égard à la hausse du prix de l'énergie gaz, la Ville a choisi, pour 4 de ses bâtiments, de remplacer cette énergie par l'énergie bois renouvelable, dont le prix est plus stable dans le temps.
A l'école maternelle des Montboucons, la chaudière gaz a ainsi été remplacée par deux chaudières à granulés. Sur les sites de l'Institut supérieur des Beaux-Arts (ISBA), du groupe scolaire Jean Zay et de la cuisine centrale, le réseau de chauffage urbain devant les desservir d'ici 2028, ce sont des chaufferies bois provisoires qui ont été installées.
Celles-ci se présentent sous la forme de conteneurs de type Algeco, ce qui les rend déplaçables. Ces conteneurs sont installés au sol sur des dalles béton, à proximité des chaufferies des bâtiments auxquelles ils sont reliés. Chaque conteneur possède deux compartiments : l'un comprend le silo de stockage du bois et l'autre la chaudière. Ainsi le conteneur produit l'eau chaude qui rejoint le circuit de distribution déjà existant en chaufferie.
Le coût de l'opération est de 900 k€, dont 800 k€ pour les chaufferies mobiles.

*Direction Maitrise de l'énergie*

**Gain de 228 tonnes** équivalent (Teq) CO2 (38 Teq CO2 rejetées par les chaudières bois installées en 2023 contre 266 Teq CO2 rejetées par les anciennes chaudières gaz)
**40 sites** de la Ville chauffés avec de l'énergie bois (chaudière bois) ou provenant du réseau de chauffage urbain

# Développement des installations solaires photovoltaïques

Avec une enveloppe de 4,7 M€, la Ville s'est dotée d'un budget conséquent afin de développer l'énergie solaire photovoltaïque sur la période 2023 à 2026. 1,3 M€ ont été dépensés en 2023 pour la préparation des toitures des groupes scolaires Ile de France et Fourrier, et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la piscine/patinoire Lafayette, la maternelle Fontaine Écu et la maternelle Viotte.
Fin 2023, la production photovoltaïque au sein du patrimoine de la Ville est de 460 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 150 logements (basée sur une consommation électrique sans chauffage de 4 personnes).
Selon le type d'occupation du site et selon l'intérêt économique, la production solaire est autoconsommée sur place ou est vendue à EDF Obligation d'Achat.

*Direction Maîtrise de l'énergie*

**29 bâtiments** équipés de panneaux solaires photovoltaïques, soit une surface globale de **7 000 m²**

**> PERSPECTIVES** **Installation d'une quatrième chaufferie provisoire au Centre International de Séjour (CIS) en remplacement d'une chaufferie gaz. Poursuite du développement des installations solaires photovoltaïques (Centre Technique Municipal, Stade Léo Lagrange).**

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.3 Mobiliser les habitant.e.s dans la réduction de leur consommation énergétique

**La consommation énergétique touche à différents aspects du développement durable tant elle englobe les déterminants sociaux et économiques. La lutte contre la précarité énergétique des Bisontines et des Bisontins est une action prioritaire portée par la Ville.**

## > INDICATEURS

Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé **:**
2023 : **204** 2022 : **182** 2021 : **205** 2020 : **225** 2019 : **260**

# Lutte contre la précarité énergétique

En 2023, le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) a pu accompagner 149 ménages bisontins en situation de précarité énergétique dans le territoire de Grand Besançon Métropole (GBM), afin de réduire leurs charges et d'améliorer leur confort thermique.
En plus du matériel économe distribué gratuitement, une quarantaine de ménages ont pu bénéficier du Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement, créé en septembre 2023 par la Ville et GBM. Purge de radiateurs, installations de tringles pour des rideaux thermiques, calfeutrage de portes et fenêtres, remplacement des douilles de chantier, nettoyage de VMC sont autant d'exemples réalisés avec un encadrement technique de qualité et zéro reste à charge financier.
En outre, afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements appartenant aux plus modestes, la Ville de Besançon a été retenue parmi les 15 territoires Zéro Exclusion Énergétique, avec l'objectif de rénover 280 logements entre 2024 et 2026 dans le quartier d'expérimentation Palente-Cras-Orchamps.

*Direction Maitrise de l'énergie*

# Prêts gratuits de la mallette énergie

*« Si vous souhaitez chasser le gaspi dans votre logement ou vos locaux professionnels alors la mallette énergie est faite pour vous ».*
C'est le crédo de cet outil de sensibilisation qui est mis à disposition des habitants gratuitement pour générer des économies d'eau, de chauffage et d'électricité dans leur bureau ou leur logement.
Initié par la Ville de Besançon, ce dispositif bénéficie aussi à l'ensemble du territoire de GBM grâce à une convention entre les deux collectivités qui a été renouvelée, à l'unanimité, par les instances délibérantes en 2023. L'accessibilité du dispositif a été permise par le partenariat avec nos voisins de la Communauté de Communes du Doubs Baumois.
Le public bénéficie d'une formation simple et rapide à l'usage de la mallette et d'une analyse des données, assurée par un technicien énergie et l'appui de l'association AJENA, pour être ensuite orienté vers les services de conseils en rénovation énergétique de la Maison de l'Habitat du Doubs (information et réservation en ligne via les portails besancon.fr ou grandbesancon.fr).

*Direction Maîtrise de l'énergie*

**Christophe de la direction Maîtrise de l'énergie**
*« Cet outil au service des économies d'énergie rencontre un franc succès auprès des habitants, depuis sa mise en place. »*

**90 prêts** de mallettes énergie pendant la saison hivernale 2022-2023, dont **55** sur le territoire de la Ville

**> PERSPECTIVES** **Reconduction du dispositif de la Mallette énergie, complété par la mesure de la qualité de l'air intérieur dans le cadre du concept de santé globale. Renforcement de l'équipe dédiée et du réseau de partenaires du Service local d'insertion pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) pour être en mesure d'accompagner 240 ménages par an et une centaine de chantiers dans le cadre du Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement et d'accélérer la rénovation des logements occupés par des personnes en précarité.**

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.4 Favoriser l'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques municipales

**Le changement climatique et ses effets ont un retentissement à grande échelle. La Ville de Besançon s'engage non seulement dans des mesures d'adaptation, mais également dans l'intégration des réflexions de réduction de l'impact environnemental dans ses politiques. Trouver des solutions pour des bâtiments municipaux qui allient confort et faible impact fait partie de ces réflexions.**

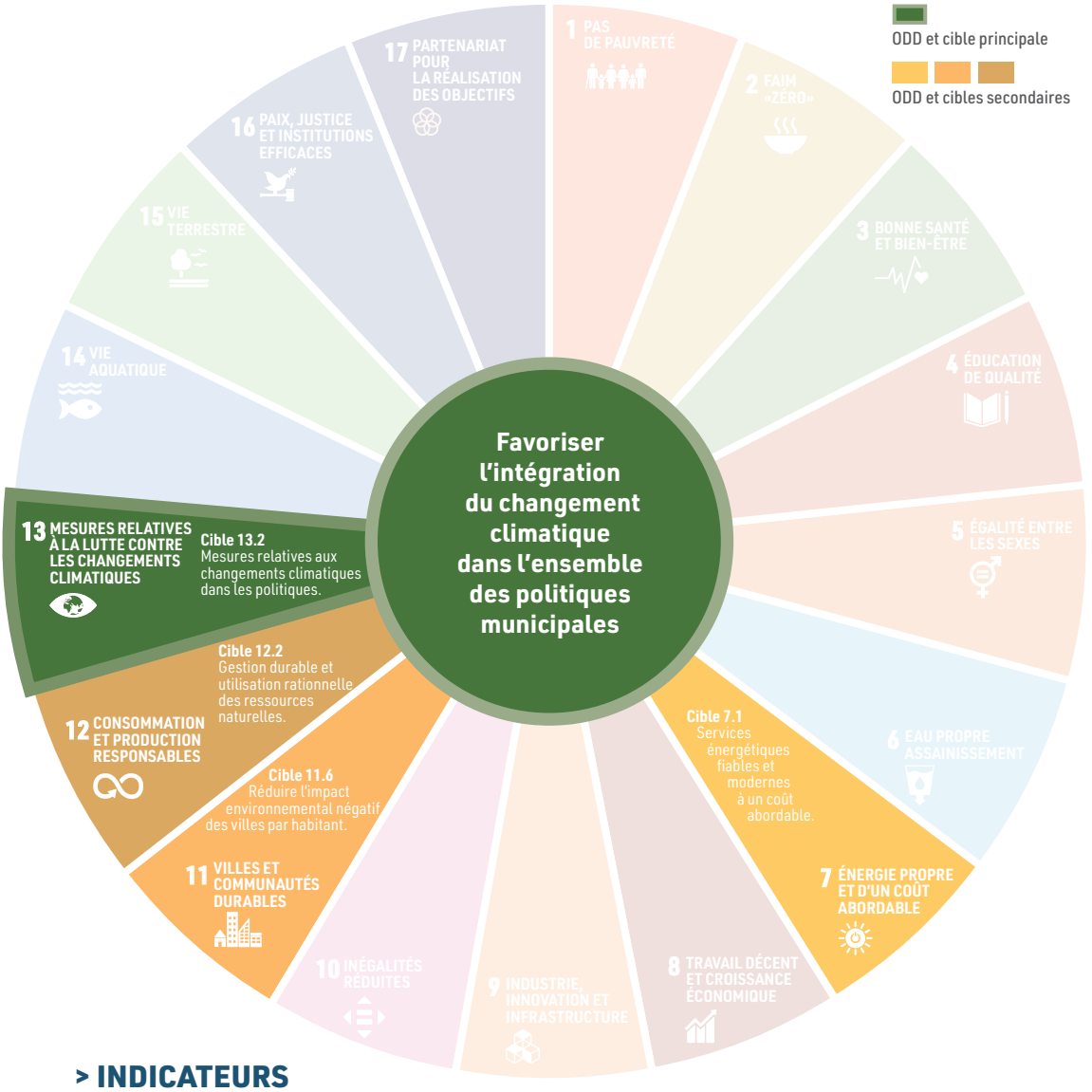


## > INDICATEURS

Consommation d'énergie finale du territoire de la ville :
2022 : *valeur non disponible*
2020 : **2 111 930 MKWh**
2018 : **2 642 824 MWh** soit -5,5 % en 10 ans

# Extension du réseau de chaleur ouest de Besançon

Cette opération relève de Grand Besançon Métropole (GBM). Mais de par son impact significatif, l'extension du réseau de chaleur participe au renforcement de la transition écologique de la Ville.
Le réseau de chaleur « historique » de Planoise et des Hauts-du-Chazal dessert environ 14 850 équivalents-logements dans l'ouest de Besançon, fournissant chauffage et eau chaude sanitaire. Ce système, utilisant des énergies renouvelables et de récupération, évite l'émission de 22 900 tonnes de CO2 chaque année qui aurait été générée par la combustion d'énergies fossiles. Il garantit aux utilisateurs un accès à une énergie à la fois compétitive et stable et réduit leur dépendance aux énergies fossiles et à leur volatilité tarifaire (avantage significatif face à la hausse actuelle des prix de l'énergie).
Le schéma directeur a établi un plan d'actions visant à étendre ce réseau de chaleur au-delà de ses limites actuelles. Une première étape de ce plan inclut la création d'une nouvelle branche partant de la zone industrielle des Tilleroyes vers la Boucle, projetée pour desservir les principaux consommateurs d'énergie des secteurs de Saint-Ferjeux, Butte, Grette, et ensuite le secteur Saint-Jacques entre 2025 et 2026. Plusieurs entités, telles que l'Unité de soutien de l'infrastructure de la défense (USID) pour l'Armée, le Conseil régional, la Ville de Besançon et le Conseil départemental, ont déjà exprimé leur intention de se connecter à ce réseau de chauffage urbain.
L'expansion du réseau vise à maintenir et garantir une stabilité des tarifs pour les abonnés existants, compensant ainsi les impacts liés au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Elle vise également à promouvoir le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire en remplaçant plus de 25 000 MWh de gaz fossile dès cette première phase, ce qui correspond à une réduction de 5 000 tonnes de CO2.
Les études préliminaires, validées le 21 octobre 2022, ont défini le tracé des canalisations vers les secteurs ciblés. L'extension se déroulera en deux phases, affectant deux zones distinctes :
• La première concerne le tracé de la zone des Tilleroyes à la Grette et au lycée Jules Haag,
• La seconde s'étendra de la Grette au quartier Saint-Jacques (la Boucle).
En parallèle, le département Eau-Assainissement (DEA) et le Syndicat Mixte Lumière coordonnent leurs efforts avec le projet d'extension du réseau de chaleur pour optimiser le renouvellement et le développement des réseaux d'eau, d'assainissement, et de fibre optique dans les zones concernées.

*Direction Maitrise de l'énergie*

Réalisation des travaux de juin 2023 à décembre 2024 (phase 1)
Extension du réseau de **7 km** en phase 1

**> PERSPECTIVES** **Planification des futures extensions du réseau de chaleur en considération d'une expansion vers Rosemont, la Bouloie et le quartier de Montrapon, tout en tenant compte de la densification urbaine, conformément au schéma directeur.**

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.5 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

**L'adaptation au dérèglement climatique consiste à prendre des mesures permettant d'atténuer les effets de ce changement. Si l'on doit lutter contre les causes de ce dérèglement climatique et entreprendre de nombreuses actions de limitation, il est important de nous préparer et de nous adapter à ses effets. Les aménagements urbains, le revêtement de nos sols, la végétalisation, la gestion de l'eau, le confort thermique des bâtiments sont autant de leviers que la collectivité actionne pour la rendre plus résiliente.**

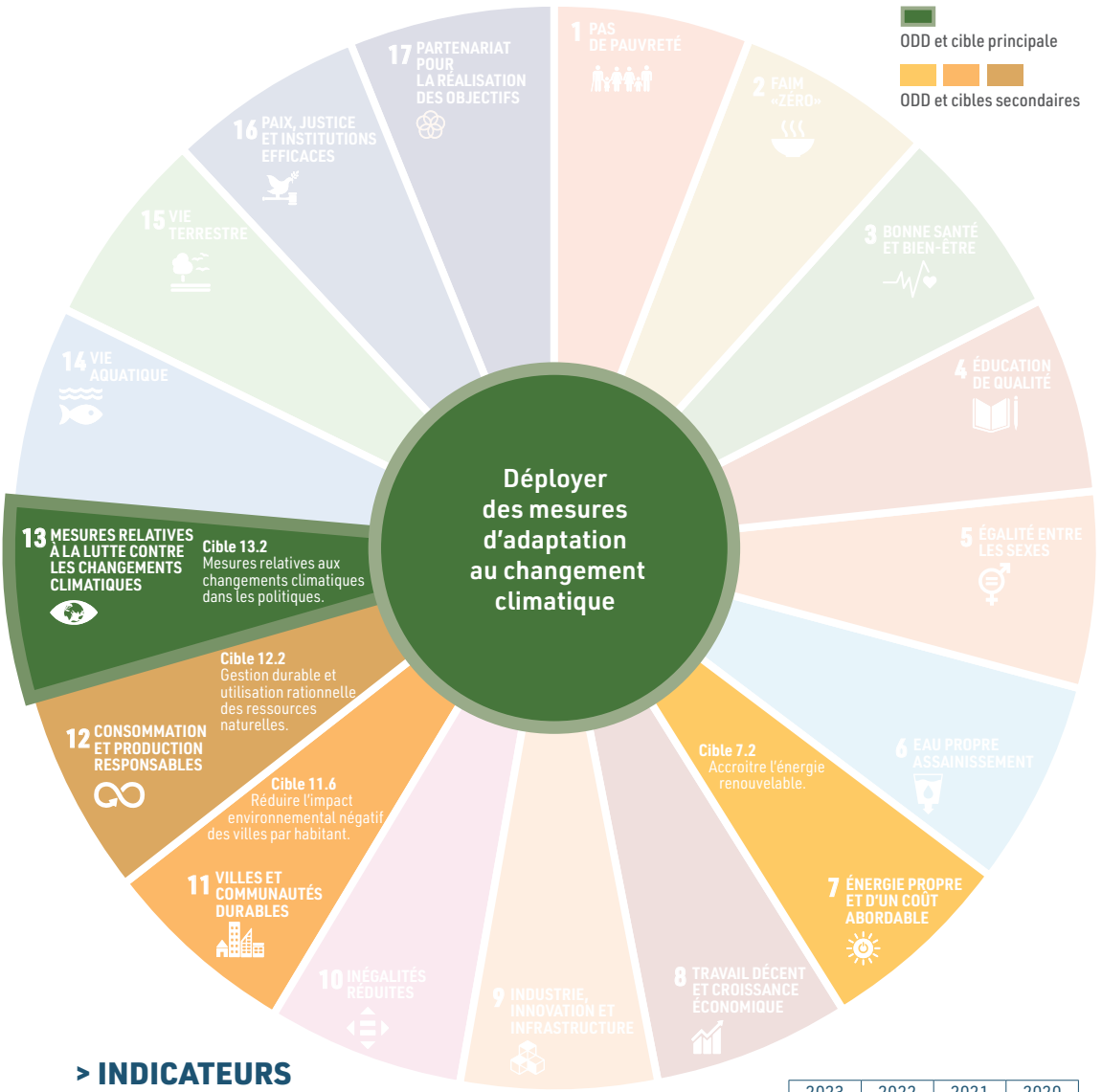


## > INDICATEURS

Requalification de surfaces imperméables dans le cadre des travaux contre les îlots de chaleur :

| | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|---|---|---|---|---|
| Surface des travaux (m²) | 14 272 | 11 717 | 18 442 | 8 884 |
| Réduction de surfaces imperméables raccordées au réseau d'eaux usées (m²) du fait des travaux : | 9 618 | 7 358 | 12 852 | 4 348 |
| requalifiées en surfaces imperméables déconnectées du réseau d'eaux usées | 60 % | 41 % | 36 % | 28 % |
| requalifiées en surfaces perméables | 26 % | 44 % | 40% | 43 % |
| requalifiées en surfaces végétalisées | 14 % | 15 % | 24 % | 30 % |
| Arbres plantés | 58 | 37 | 84 | 15 |

## Révolution végétale Place de la Révolution

La conception de cet ambitieux projet localisé au sein d'un tissu urbain patrimonial avait pour enjeux et objectifs de :

• réduire le phénomène d'îlot de chaleur par la plantation d'arbres ;

• désimperméabiliser et déconnecter au maximum les eaux pluviales pour alimenter les fosses de plantations ;

• maintenir les usages existants (marché, scène, manifestation),

tout en tenant compte des contraintes des réseaux et d'exploitation des commerces et du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Le projet décline une lisière qui accompagne les façades bâties le long de la rue des Granges. Un double alignement forme un mail, tandis que la lisière nord accompagne les terrasses de restaurant dans une succession de salons végétaux. Le cœur de la place est planté d'arbres libres qui dessinent des lieux de rencontre tout en cadrant les vues et perspectives sur les façades remarquables de la place.

Ces dégagements créés dessinent des parvis et micro-lieux propices à l'implantation de scènes et chapiteaux pour l'organisation des manifestations.

Profitant de la topographie, les eaux pluviales de surfaces sont dirigées vers les fosses de plantations, ce qui a permis de déconnecter des réseaux des eaux usées près de 67 % de la superficie de la place.

*Direction Biodiversité et Espaces verts*

**41 arbres plantés,** soit 48 arbres au total pour une couverture végétale à terme de 2 500 m²

**67 % de la superficie de la place déconnectée du réseau, soit 6 050 m²**

## Citadelle : mise en place de toiles nomades

Un plan d'acquisition de toiles nomades a été déployé en 2023 par la direction Citadelle pour permettre aux visiteurs de bénéficier d'espaces d'ombrage sur l'ensemble du site.

Ainsi, le parc Saint-Étienne, la cour des Cadets et l'espace situé derrière le Musée Comtois ont bénéficié de l'installation de toiles sous lesquelles les visiteurs ont pu s'installer à l'abri du soleil, notamment pour pique-niquer. Au Front royal, un espace d'accueil a également été mis en place à destination des visiteurs, pour permettre d'échanger sur les principaux points d'intérêt du site en étant protégé du soleil.

*Direction Citadelle*

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.6 Réduire l'utilisation de la voiture individuelle

**Les habitudes de déplacement au sein du territoire impactent directement les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore la dégradation des milieux naturels, ce qui en font des enjeux environnementaux importants. Promouvoir des solutions de mobilité réduisant ces conséquences négatives est donc une priorité pour la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole.**

## > INDICATEURS

Voyages par an en bus et tram à Besançon :
2023 : **20 873 481** 2022 : **19 135 000** 2021 : **15 702 383** 2020 : **14 963 681**

## Développement de l'éco-tourisme urbain

La Ville poursuit sa contribution au développement de l'écotourisme urbain en lien avec Grand Besançon Métropole (GBM). Pour ce faire, elle missionne et subventionne notamment l'Office de tourisme de GBM pour développer des visites guidées de la cité, à pied et à vélo, afin de valoriser le patrimoine et les paysages bisontins.
La Ville contribue également au Besançon Pass tourisme (BPT), mis en place en 2019 par GBM avec l'appui de son délégataire transport Kéolis. L'objectif de celui-ci est d'inciter les touristes à se déplacer en mode durable pour découvrir les sites touristiques. Il intègre en effet l'accès au réseau de transport et une entrée aux 4 sites majeurs du centre-ville (Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Musée du Temps, Maison Victor Hugo et Citadelle) pour un coût attractif. Il ouvre aussi droit à des réductions ou gratuités dans d'autres sites.

*GBM - Service Tourisme*

## Validation du Schéma directeur cyclable de Grand Besançon Métropole

Validé par le conseil communautaire du 3 novembre 2023, ce schéma vise à prévoir et coordonner l'ensemble des infrastructures cyclables par l'élaboration d'une cartographie du réseau actuel et en devenir.
ll représente un engagement au long cours en faveur du développement de la pratique du vélo avec 500 km d'itinéraires à terme, dont 17 structurants.

Les itinéraires cyclables sont connectés aux autres mobilités par croisement avec les offres de transport collectif des pôles de mobilité de GBM. Ils desservent également les grands générateurs de déplacement du territoire afin d'encourager la pratique cyclable pour se rendre dans ces grands lieux de GBM.

*Département des Mobilités*

**Frédéric du département des Mobilités**
*« Avec ses différents volets, itinéraires cyclables, jalonnement cyclable, stationnement des vélos et location de vélos, le schéma directeur cyclable de GBM vise à augmenter la part modale du vélo pour diminuer les mobilités carbonées. »*

**> PERSPECTIVES** 5e édition du forum de l'innovation sociale « Lundisociable » dédiée à la mobilité

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.7 Développer les modes de déplacement doux (marche à pied et vélo)

**Mettre de nouveaux services de transport doux à disposition et développer le réseau existant est le meilleur moyen pour la collectivité d'inciter ses habitant.e.s à opter pour des modes de déplacements plus vertueux. C'est dans ce sens que la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole poursuivent leurs efforts d'amélioration des réseaux de modes de déplacements doux et à l'empreinte carbone nulle ou réduite.**

## > INDICATEURS

Nombre de km de pistes cyclables et voies modes doux réalisés :

2023 : **2,26 km** de pistes cyclables bidirectionnelles
2022 : **0,50 km :** pistes cyclables ; **2 km :** voies modes doux
2021 : **3,39 km :** pistes cyclables ; **1,74 km :** voies modes doux
2020 : **0,55 km :** pistes cyclables ; **1,93 km :** voies modes doux

Part des déplacements domicile-travail en modes doux (suivant l'enquête ménage déplacement de 2018) :
Vélo : 2 % (12 500 déplacements)
Marche : 32 % (210 000 déplacements)

## Piste cyclable Aragon Char

En termes de mobilités, l'une des actions majeures portées par Grand Besançon Métropole consiste à provoquer le changement de modes de déplacement en faveur de mobilités moins émettrices de polluants et moins consommatrices en énergies fossiles. En offrant des conditions propices aux déplacements à vélo, les aménagements cyclables participent à la transition écologique des déplacements en favorisant la diminution de la part des voitures dans la somme des déplacements.
En 2023, plusieurs infrastructures cyclables ont été livrées sur le territoire de l'agglomération, dont la création d'une piste cyclable en site propre le long de la route de Dole entre les rues Aragon et Char. Pour celle-ci, l'entreprise retenue a proposé une solution technique d'enrobé à froid qui permet, d'après l'éco-comparateur SEVE, d'économiser 6,6 tonnes équivalent CO2 par rapport à un enrobé classique (soit une baisse de 19,8 %).
Ce revêtement, adapté aux pistes cyclables et intéressant en termes de lutte contre le changement climatique, présente cependant les inconvénients de ressembler esthétiquement aux enrobés classiques et de nécessiter des essais de laboratoire routier et une mise en œuvre avec des conditions météorologiques favorables.

*Département des Mobilités*

---

## Ginko VéloPark République

Un abri vélos, de 26 places sur racks deux niveaux, a été mis en service fin octobre 2023. Sa gestion est assurée par Keolis.
Situé sur un axe stratégique en correspondance avec les lignes principales du réseau Ginko, il permet, avec une carte Ginko Mobilités chargée d'un Pass Ginko VéloPark, de stationner de manière sécurisée son vélo.

*Département des Mobilités*

**> PERSPECTIVES** **Réutilisation de la technique d'enrobé à froid sur d'autres chantiers d'infrastructures cyclables de Grand Besançon Métropole.**

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.8 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics

**La garantie d'une qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics est un enjeu sanitaire important. La Ville de Besançon porte une attention particulière à cette problématique et continue depuis 2020 sa démarche de suivi et d'amélioration de la qualité de l'air dans ses établissements.**

## > INDICATEURS

Part de matériaux biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments municipaux réalisés par la régie Bâtiments :
2023 : **sur 363 chantiers livrés, 8 équipés** en matériaux biosourcés
2022 : **sur 250 chantiers livrés, 26 équipés** en matériaux biosourcés
2021 : **sur 246 chantiers livrés, 20 équipés** en matériaux biosourcés

# Surveillance dans les établissements recevant du public (ERP) sensibles

Depuis 2016, la Ville de Besançon est engagée dans la Surveillance de la qualité de l'air intérieur (SQAI). Cette surveillance réglementaire a été mise en œuvre dans les établissements accueillant des enfants : les écoles, les crèches et les accueils de loisirs. Depuis le 1er janvier 2023, la réglementation a élargi la surveillance obligatoire aux résidences autonomie.
Pilotée par la direction Santé publique, la SQAI exige une évaluation annuelle des moyens d'aération de chaque établissement et la mesure à lecture directe du CO2. Cette surveillance repose également sur la réalisation d'autodiagnostics (tous les 4 ans), l'élaboration d'un plan de mesures en polluants recommandées et d'un plan d'actions. En outre, à chaque étape clé de la vie d'un bâtiment, des mesures de polluants (formaldéhyde, benzène, CO2) sont désormais obligatoires.

Véritable démarche participative et transversale, la mise en place de la SQAI, avec l'association des directions (Patrimoine, Vie des quartiers, Petite Enfance, Éducation) et du CCAS permet également de développer une politique d'éducation et de promotion de la qualité de l'air intérieur.

*Direction Santé publique*

**Géraldine de la direction Santé publique**
*« La qualité de l'air intérieur est un enjeu majeur de santé publique. Agir ensemble permet de mieux y répondre. »*

**15** crèches, **64** écoles, **26** accueils de loisirs et **4** résidences autonomie concernés

# Utilisation de matériaux biosourcés dans le patrimoine communal

Pour conduire ses interventions sur son patrimoine, la Ville de Besançon s'appuie sur le « cahier de prescriptions énergétiques et environnementales applicables aux travaux de Bâtiment », référentiel dont elle s'est dotée. Dans ce cahier des charges, un certain nombre de matériaux sont proscrits, tels que le PVC pour les menuiseries extérieures ou le polystyrène expansé pour l'isolation thermique par l'extérieur. La collectivité favorise la mise en œuvre de matériaux naturels tels que le bois pour la structure ou en façade, le caoutchouc pour les revêtements de sols ou encore les peintures peu émissives en Composés organiques volatiles (COV). Cela a pour effet d'améliorer la Qualité de l'air intérieur (QAI) au sein de ses établissements, et tout particulièrement ceux dédiés à l'enfance comme les crèches et les écoles.
Ainsi, la rénovation du groupe scolaire Jules Ferry, livrée à la rentrée de septembre 2023, a intégré une isolation thermique par l'intérieur (ITI) en laine de bois, de la ouate projetée en plancher haut du sous-sol et des caves, des faux-plafonds en fibres de bois, le traitement d'air par ventilation double flux (préchauffage de l'air neuf insufflé par les calories de l'air extrait) et la surveillance de la qualité de l'air intérieur (CO2 et COV). Les éclairages existants ont également été remplacés par des éclairages leds et des panneaux photovoltaïques installés (84 capteurs d'une puissance unitaire de 370 W soit 31 kWcrête pour une surface totale de 152 m²).

*Département Architecture et Bâtiments*

**2 860 k€ TTC** Coût d'opération (travaux + honoraires) du groupe scolaire Jules Ferry

**> PERSPECTIVES En 2024, entrée de la SQAI dans sa phase pleinement opérationnelle, l'année 2023 ayant permis de construire ce nouveau dispositif avec les partenaires et directions associées de la Ville et du CCAS.**

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.9 Améliorer la qualité de l'air extérieur

**La qualité de l'air extérieur est un objectif central dans de nombreux enjeux inhérents au développement durable : une question de santé publique, mais également de conservation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité. Pour toutes ces raisons, la Ville, en collaboration avec l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté (BFC), se doit de mesurer, de réfléchir et d'agir pour améliorer la qualité de l'air que nous respirons chaque jour.**

## > INDICATEURS

Indice de la qualité de l'air (IQA) :
2023(*) : Bon : **8** ; Moyen : **260** ; Dégradé : **60** ; Mauvais : **35** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**
2022 : Bon : **7** ; Moyen : **260** ; Dégradé : **60** ; Mauvais : **35** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**
2021 : Bon : **3** ; Moyen : **263** ; Dégradé : **65** ; Mauvais : **10** ; Très mauvais : **0** ; Extrêmement mauvais : **0**

(*) : Total de **363 jours** pris en compte en raison de la maintenance sur le réseau d'Atmo BFC durant 2 jours

## Suivi de la qualité de l'air

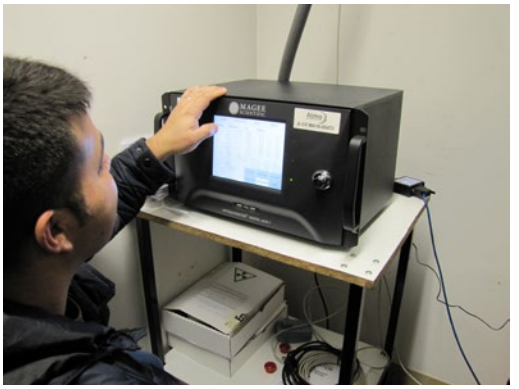

L'année 2023 a été marquée par une qualité de l'air moyenne à bonne pour environ 74 % du temps, et dégradée à mauvaise les 26 % du temps restant. Les polluants responsables de cette dégradation furent principalement l'ozone (polluant formé sous l'action des rayons du soleil, et particulièrement problématique en période estivale), le dioxyde d'azote (polluant émis en majorité par le trafic routier) et les particules fines PM2,5.
Afin de mieux caractériser les épisodes de pollution aux particules fines, et pour répondre plus précisément aux demandes de Grand Besançon Métropole (GBM), Atmo-Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a équipé en 2023 sa station de mesure de prévoyance d'un analyseur de suies atmosphériques. Ce nouvel équipement permet de définir en temps réel les sources de particules impactant le territoire, et donc de faciliter la mise en place de mesures adaptées pour améliorer la qualité de l'air.

*Atmo BFC*

## Études réalisées sur le territoire

Afin d'accompagner GBM face aux enjeux de son territoire, Atmo BFC réalise chaque année différentes études.
Ainsi, pour le compte des acteurs du territoire, une campagne de mesures a été réalisée de juillet à novembre 2023 afin de suivre l'impact sur la qualité de l'air du démantèlement de l'un des fours d'incinération du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT), à la demande du SYBERT et de son sous-traitant. Ce suivi avait pour objectif de s'assurer que ce chantier n'avait pas d'impact sur les riverains et que les mesures de protection prises étaient efficaces pour protéger l'environnement du site.

*Atmo BFC*

**> PERSPECTIVES** **Déploiement, à partir de janvier 2024 pour une durée de 2 ans, du projet APRIO (Agir Pour Réduire l'Impact de l'Ozone) dont l'objectif est la mise en place d'un plan d'actions spécifique visant à réduire les niveaux d'ozone particulièrement impactant sur le territoire, et à protéger l'environnement et les personnes sensibles.**

# CHANGEMENT CLIMATIQUE

## 1.10 Engager les services dans l'exemplarité dans les déplacements

**La Ville de Besançon s'assure de faciliter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement, afin d'aider tous les usagers à s'engager dans une démarche plus écologique. Les agents des collectivités du territoire ne sont pas en reste, ils repensent leurs trajets et sont encouragés à l'exemplarité.**

## > INDICATEURS

Proportion d'agents des trois entités utilisant les modes de déplacements doux, les transports en commun ou encore le covoiturage :
2023 : **35,6 % (donnée en cours de consolidation)**
2022 : **32,8 %**

## Label employeur pro-vélo de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon a été la deuxième en France à obtenir le label employeur pro-vélo, compte tenu des services et moyens offerts à ses personnels. La promotion auprès de ses agents du vélo comme moyen de transport l'a conduite à porter en 2023 sa participation d'employeur au coût des abonnements de transports en commun de 50 à 75 %.
Faciliter des modes de déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels par des moyens respectueux de l'environnement, rapides, agréables et modernes contribue en effet à la qualité de vie au travail.

*Pôle Ressources humaines*

**Monir de la mission Développement durable**
*« Depuis plusieurs années, je viens quotidiennement au travail avec mon vélo électrique. C'est pratique et économique ! ».*

**800 agents** des 3 entités bénéficiaires de la participation de l'employeur à l'abonnement aux transports en commun et près de
**500 bénéficiaires** du forfait mobilités durables.

*Pôle Ressources Humaines*

AU TRAVAIL AUTREMENT

## Bornes de recharge de véhicules électriques au Centre technique municipal (CTM)

Trois bornes de recharge de véhicules électriques, livrées en janvier 2024, sont venues compléter les prises « Green Up » déjà présentes sur le parking du pool véhicules du CTM. Ces bornes permettent la recharge rapide de 6 véhicules en simultané.
Le projet, conduit par le département Architecture et Bâtiments (DAB) via son marché, est issu d'un travail conjoint avec le département Sauvegarde et Logistique dans le choix des bornes et de leur installation. Le coût de l'opération est d'environ 15 k€.
Afin de poursuivre l'électrification de la flotte et d'anticiper les besoins en terme de recharges, les bornes disposent de deux types de branchements (recharge standard et recharge rapide). L'électrification de la flotte de la collectivité permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, et d'améliorer la qualité de l'air en milieu urbain.

*Département Logistique et Sauvegarde*

**> PERSPECTIVES** Accentuation de l'usage du vélo par la direction Sports, y compris pour le transport de matériel par vélo cargo.

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.1 Préserver les espaces verts et les espaces naturels

**Minimiser l'impact de l'homme sur les milieux naturels doit passer par une réflexion constante en termes d'aménagement et de planification. C'est au travers de la maîtrise de l'extension urbaine mais aussi grâce au PLU que la Ville préserve ses espaces naturels et limite son extension tout en gérant durablement la biodiversité municipale.**

## > INDICATEURS

Consommation d'espaces naturels et forestiers – ENAF (observatoire de l'artificialisation CEREMA)
2021 -2022 : **2 ha** 2020 -2021 : **6 ha** 2019-2020 : **6 ha** 2018-2019 : **5 ha**

# Reconstitution de sols vivants sur les friches urbaines : les technosols

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain Grette Brulard, la Ville de Besançon a conduit une démarche de préverdissement de certains espaces sur ce secteur. Il s'agissait de reconstituer des espaces vivants et végétalisés autour desquels les futurs espaces bâtis pourront venir s'articuler. Inversement à la logique d'urbanisation actuelle, l'armature naturelle est donc construite avant que les logements soient bâtis.

À ce titre, un programme de reconstitution de sols fonctionnels sur des espaces de friches urbaines issues de la déconstruction d'ensembles bâtis a été poursuivi en 2023, selon une technique de technosol.

Ce technosol s'est traduit par la recomposition d'un sol intégrant des matériaux de déconstruction issus du site ainsi que d'autres matériaux d'origine minérale (ex : argiles issues de terrassement) à de la matière organique décomposée.

Pour reconstituer les sols destinés à être conservés durablement, deux approches ont été développées :

- la mise en place de terre végétale de différentes épaisseurs sur un substrat de béton concassé issu de la démolition des bâtiments (sur 9 000 m²),
- la recomposition d'un substrat (sol) associant matériaux de déconstruction, matière argileuse et matière organique. Une structuration des sols est attendue grâce à l'activation biologique issue de la végétalisation des sols (avec les semis et des plantations sur 5 400 m²).

Par ailleurs, les espaces dédiés à une future urbanisation ont fait l'objet d'une végétalisation provisoire par la mise en place d'une couche de compost ensemencé (11 000 m²)

Enfin, une partie des plateformes du site, en attente d'usage urbain, est le siège d'une expérimentation visant à reconstituer des sols vivants en réalisant des apports réguliers de matière organique fraiche en surface pour favoriser l'activité biologique et la structuration du sol (7 000 m²). À terme, ces matériaux seront utilisés pour renaturer d'autres sites.

L'ensemble de la démarche fait l'objet d'échanges avec le laboratoire Chrono-environnement de l'université de Franche-Comté pour un suivi scientifique de l'évolution des sols et l'évaluation technique de la démarche en vue de son éventuelle reproduction.

*Direction Biodiversité et Espaces verts*

**14 400 m²** de sol reconstitué
**11 000 m²** de sol dédié à l'urbanisation végétalisés provisoirement
**7 000 m²** de plateforme expérimentale de reconstitution de sol vivant pour renaturer d'autres sites

**> PERSPECTIVES** **Suivi technique et scientifique des technosols avec le laboratoire Chrono-environnement de l'université de Franche-Comté.**
**Mise en œuvre de cette démarche de renaturation sur d'autres espaces en mutation au sein de la Ville et de Grand Besançon Métropole.**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.2 Préserver la biodiversité en ville

**La préservation du patrimoine naturel nécessite que les aménagements et les pratiques de gestion prennent en compte le respect de la faune et de la flore de notre territoire. Pour connaitre la richesse de notre biodiversité, la Ville de Besançon participe à un suivi des espèces animales et végétales et à la préservation des milieux naturels.**

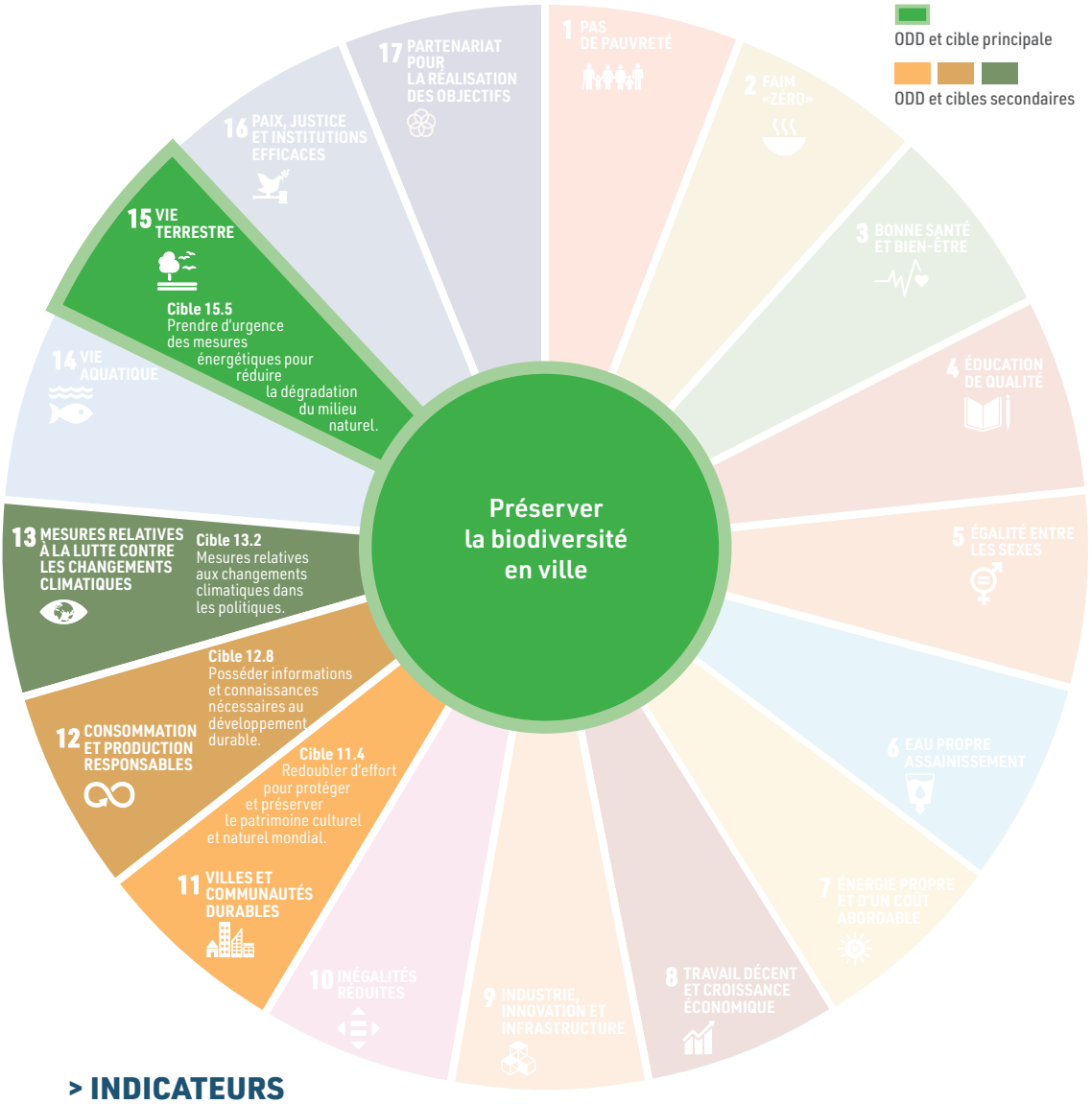


## > INDICATEURS

Nombre d'espèces menacées par rapport au nombre d'espèces totales observées sur la commune de Besançon (plateforme SIGOGNE) :
**Végétaux :** 133 / 1 457
**Champignons :** 105 / 852
**Invertébrés :** 27 / 262
**Oiseaux :** 94 / 239
**Mammifères :** 5 / 49
**Poissons :** 4 / 28
**Amphibiens :** 0 / 10
**Reptiles :** 2 / 10

## Connaissance des insectes pollinisateurs pour une meilleure prise en compte dans la gestion et conception des espaces verts et de nature

Depuis 2019, la direction Biodiversité et Espaces verts conduit, en lien avec le service Formation de la collectivité, un ambitieux plan de formation à destination de l'intégralité de ses agents.
Son objectif : accroître la connaissance des insectes pollinisateurs pour leur bonne prise en compte dans la gestion des espaces verts et de nature de la ville. Près de 120 agents ont ainsi été formés par l'association Arthropologia à raison de cinq journées par agent sur les thèmes « Biodiversité : comprendre et agir » et « Plantes bioindicatrices et gestion et aménagement des espaces verts en faveur de la biodiversité ».

*Direction Biodiversité et Espaces verts*

**Yann de la direction**
**Biodiversité et Espaces verts**
*« Une formation très intéressante, complète sur la biodiversité dans son ensemble. J'ai appris que le chardon est la plante idéale pour les insectes. »*

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.3 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et la prolifération non désirable de certaines espèces

**Les espèces envahissantes, qu'elles appartiennent à la faune ou à la flore, sont un risque pour la biodiversité locale et peuvent devenir un problème de santé publique. La Ville s'engage, depuis plusieurs années déjà, dans la lutte contre ces espèces invasives qui menacent l'environnement bisontin. Dans le même temps, elle mène une action pour la condition des animaux en ville.**

## > INDICATEURS

Surface de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année :
2023 : **450 m²** 2022 : **105 m²** 2021 : **220 m²** 2020 : **400 m²**

# Lutte contre les frelons asiatiques

Le frelon asiatique (Vespro velutina) est une espèce d'insecte introduite en France vers 2004. Celle-ci s'est ensuite diffusée dans le reste de l'Europe (Portugal, Espagne, Italie, Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne et Pays-Bas) où elle est désormais considérée comme une espèce exotique envahissante. Désormais, la quasi-totalité du territoire national est colonisée.

Cette espèce de frelon s'attaque notamment aux abeilles ouvrières des ruches européennes « Apis mellifera ». L'impact de cette espèce sur les ruchers ou sur les populations d'abeilles sauvages est à présent clairement reconnu.

En 2023, la direction Biodiversité et Espaces verts a enregistré 54 demandes d'interventions de destruction. 38 destructions de nids ont été réalisées sur l'espace public par des entreprises spécialisées, pour un coût total de 4 500 € ; les services municipaux n'interviennent pas sur l'espace privé.

Les hivers doux favorisent la survie des reines fondatrices et amènent un accroissement exponentiel de la colonisation de l'espèce. Pour autant, cette méthode ne fait pas l'unanimité dans la communauté scientifique, compte-tenu de sa non sélectivité des espèces capturées. Le Syndicat apicole du Doubs organise des piégeages printaniers des reines avant qu'elles ne créent de nids secondaires, seule véritable méthode de lutte permettant de limiter l'expansion de l'espèce. Pour autant, cette méthode ne fait pas l'unanimité dans la communauté scientifique compte-tenu de sa non sélectivité des espèces capturées.

Pour mémoire, seuls les nids de frelons asiatiques sont détruits ; les nids de frelons européens ne font pas l'objet d'actions de destruction.

*Direction Biodiversité et Espaces verts*

# Régulation des populations de rongeurs

Elle est réalisée par des investigations sanitaires pour tous les sites colonisés. Des prescriptions sont établies pour éviter la sédentarisation de ces nuisibles.

Pour limiter l'utilisation de produits biocides, le plan de dératisation prévoit, de manière préventive, deux campagnes de dératisation par an dans le réseau d'égout visitable de la ville, ainsi que des actions de dératisation dans d'autres lieux stratégiques comme le marché des Beaux-Arts, la station d'épuration de Port-Douvot. À cela s'ajoutent des interventions curatives réalisées en cas de signalement de présence de rats dans l'espace public et dans les bâtiments communaux.

En 2023, l'étude complète menée dans les écoles et les crèches a permis d'établir un diagnostic le plus exhaustif possible de la problématique « Rongeurs » et de dégager des préconisations opérationnelles de prévention et de surveillance.

Pour mémoire, dans les parties communes des habitations, il appartient au gestionnaire de procéder à la dératisation.

*Intervention de régulation sous une terrasse.*

*Direction Santé publique*

**887** interventions de dératisation

**> PERSPECTIVES** **Expérimentation d'un dispositif anti-rats intégré aux poubelles urbaines dans le cadre de la mise en place du tri sur l'espace public.**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.4 Préserver le milieu naturel de la pollution transportée par les eaux pluviales

**L'eau de pluie, dès qu'elle tombe au sol ou est mélangée aux eaux résiduaires, devient polluée et nécessite un traitement. Les éléments comme la gomme des pneus, les hydrocarbures ou la poussière des trottoirs sont autant de résidus impropres pouvant être emportés par le ruissellement des eaux de pluie qui doivent dès lors être traitées. Afin d'éviter le déversement d'eaux souillées dans le milieu naturel, Besançon et Grand Besançon Métropole cherchent à améliorer les équipements et limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau.**

## > INDICATEURS

- Taux de charge capté par la station de Port-Douvot*

2023 : **94,6 %** 2022 : **94,1 %** 2021 : **87 %** 2020 : **93,7 %**

- Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP)

2023 : **2,4 %** 2022 : **4,9 %** 2021 : **13 %** 2020 : **6,3 %**

*Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre.

*Sous le terrain de base-ball, le bassin d'orage de la Malcombe*

## Plan d'actions « eaux pluviales »

Longtemps considérées comme un « déchet », les eaux pluviales de toutes les surfaces imperméables de la ville (toits, cours, chaussées, trottoirs) ont été collectées pour être rejetées à l'égout. Les 2 principales conséquences de ce rejet à l'égout sont :

• la place qu'elles occupent dans les réseaux d'assainissement, susceptible de perturber fortement le transport des eaux usées et de la charge polluante qu'elles comportent vers la station d'épuration. ;

• leur traitement inutile en station d'épuration avant qu'elles n'alimentent quasiment sans délai la rivière : elles ne contribuent donc pas au rechargement des nappes phréatiques.

La gestion des eaux pluviales dans les réseaux, 1er volet du plan d'actions initié, vise donc à diminuer le taux de pollution perdue par temps de pluie. Ainsi, la construction par Grand Besançon Métropole (GBM), achevée fin 2023, d'un bassin d'orage de 20 000 m$^3$ à la Malcombe permet de stocker temporairement les premières eaux des pluies d'intensité significative. L'épisode pluvieux passé, le bassin restitue le volume stocké au réseau d'assainissement pour traitement en station d'épuration.

L'étude de dispositifs d'autocurage des réseaux relève également de ce volet. L'autocurage vise à éviter l'encrassement naturel des égouts et par là-même le risque de déversements d'eaux pluviales. Cette étude permettra de définir où mettre en place les dispositifs de chasse (installation de vannes se manœuvrant automatiquement).

Le deuxième volet du plan est consacré à la réduction des volumes d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement : c'est le principe de la déconnexion des eaux pluviales. Les actions à mener devront s'inscrire dans la durée pour déconnecter au fil du temps les raccordements opérés systématiquement il y a peu encore, à Besançon comme partout ailleurs en France. D'autant que chaque action de déconnexion, en plus de participer à la réduction de la pollution perdue par temps de pluie, contribue à la recharge des nappes phréatiques, voire à la résorption des ilots de chaleur si elle est couplée à une désimperméabilisation des sols. Les travaux d'aménagement de la place de la Bascule, réalisés en 2023, en sont une illustration.

*Département Eau et Assainissement*

**> PERSPECTIVES Finalisation de l'élaboration du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales à l'échelle de GBM en juillet 2024.**
**Lancement d'un schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble du périmètre du système d'assainissement de Besançon et d'une étude d'impact sur le milieu pour mesurer la qualité du Doubs à l'amont et à l'aval de ce système d'assainissement.**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.5 Protéger quantitativement la ressource en eau

**Le réchauffement climatique a un impact sans précédent sur la ressource en eau. De plus en plus d'épisodes de sécheresse sont à déplorer. En conséquence, afin d'avoir les moyens de la préserver, Grand Besançon Métropole s'investit dans la recherche scientifique afin de mieux comprendre, connaître et appréhender la ressource en eau sur son territoire.**

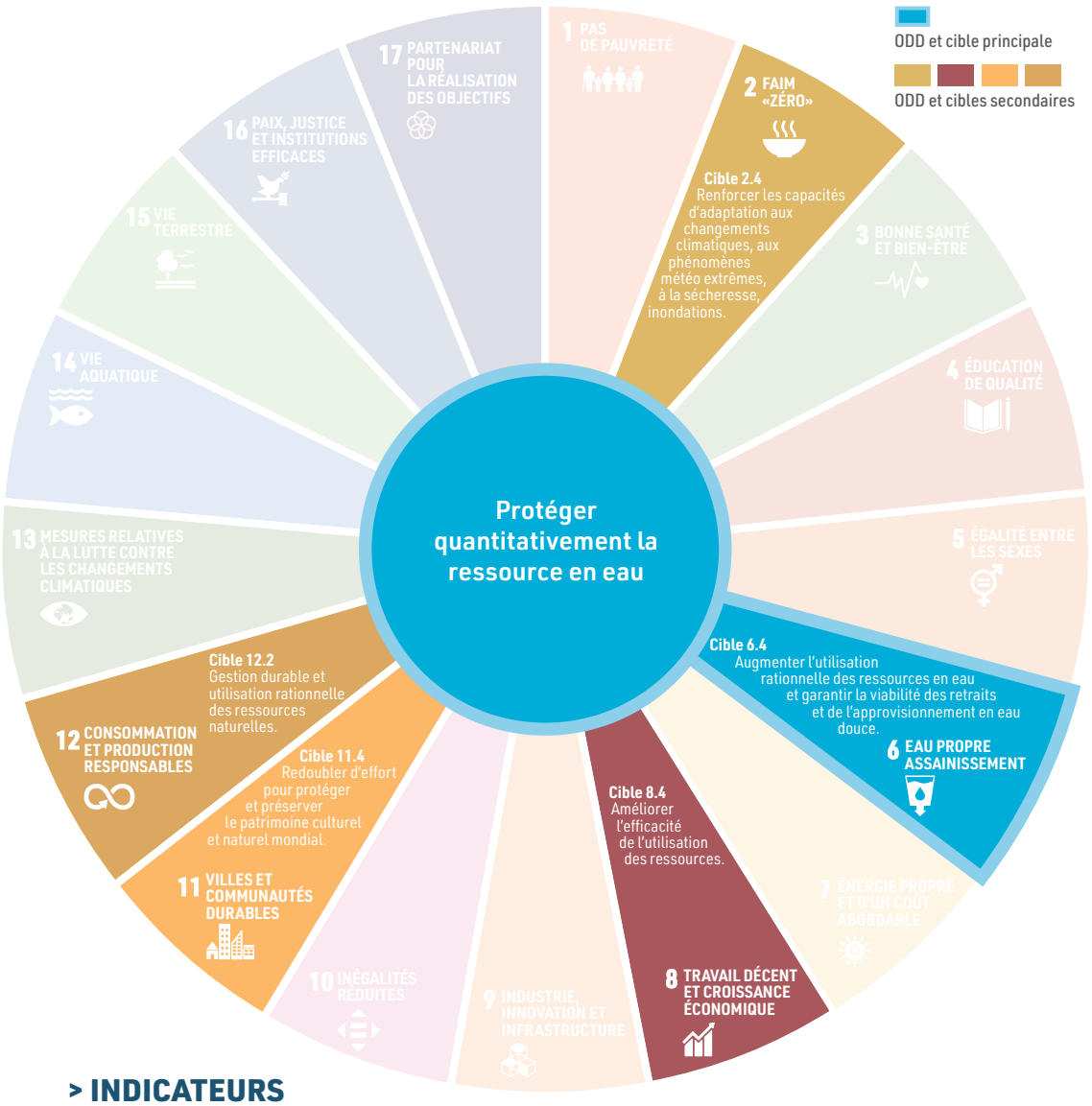


## > INDICATEURS

Consommation journalière totale en eau (services, entreprises, habitants) rapportée au nombre de Bisontin.e.s :
2023 : **53,9 l/hab/j** 2022 : **59,5 l/hab/j**
2021 : **49,7 l/hab/j** 2020 : **55,9 l/hab/j**

*Travaux de végétalisation Place de la Révolution*

## Réduire la pression sur la ressource en eau

En parallèle des actions de préservation de sa qualité, la protection quantitative de la ressource en eau est mise en œuvre par plusieurs types d'actions. A ainsi été déployée, au titre de la réduction de la pression sur la ressource, l'instauration d'un tarif progressif de l'eau, appelé « tarif durable » à Besançon.
Le tarif durable porte deux volets :

• l'eau du robinet en tant qu'eau de boisson, qui, bien que concernant des volumes quantitativement peu importants, permet de favoriser la consommation de l'eau là où elle est produite, économisant par là-même son transport sur des centaines de kilomètres dans des bouteilles en plastique, elles-mêmes sources de pollution. C'est également une importante économie financière pour les ménages ;

• l'attention toute particulière à apporter à l'utilisation de l'eau au-delà d'un volume dit de confort établi à 100 m$^3$, levier important de limitation de l'impact sur la ressource soutenu par une majoration du tarif au-delà de celui-ci.

Le déploiement des compteurs communicants, débuté en 2023, permettra par ailleurs à terme de détecter dans un délai raccourci des fuites, même minimes, chez les particuliers et de mieux orienter leurs recherches systématiques par les agents du réseau d'eau.
La réduction de la pression sur la ressource est également complétée par la désimperméabilisation progressive des espaces publics de la ville et la déconnexion des eaux pluviales. L'infiltration des eaux pluviales au plus près de là où elles tombent, couplée à leur déconnexion des réseaux, participe en effet à la recharge des nappes phréatiques et de facto au volume de ressource disponible Elle permet par ailleurs la résorption des ilots de chaleur. Chaque désimperméabilisation et déconnexion passe en effet par la création d'espaces verts et le recours à des matériaux absorbant moins la chaleur.

*Département Eau et Assainissement*

**> PERSPECTIVES** **Étude d'impact sur la protection quantitative de la ressource en eau d'une augmentation de la majoration du prix de l'eau au-delà du volume de confort. Renforcement du Plan O.**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.6 Préserver la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions toxiques

**Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, celle-ci devient un bien commun précieux que nous nous devons de protéger non seulement quantitativement mais également qualitativement. Les pollutions altèrent la qualité de l'eau et pour lutter contre celles-ci, chaque acteur et chaque actrice doit pouvoir faire sa part et comprendre les enjeux de cette problématique.**

## > INDICATEURS

Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier)
2023 : **0,065 ug/l** 2022 : **0,048 ug/l** 2021 et 2020 : **1,114 ug/l**

## Soutien aux services rendus par les agriculteurs

La source d'Arcier, source historique de la ville de Besançon, était déjà exploitée par les Romains. Elle couvre encore aujourd'hui environ 40 % du besoin en eau des Bisontines et Bisontins. L'eau qui y coule provient de l'infiltration des eaux de pluie tombant sur une surface d'environ 100 km², située sur le Plateau. Sur le secteur concerné s'exerce une importante activité agricole. Il convient donc d'y réduire a minima le recours aux intrants, autant d'éléments susceptibles de se retrouver dans la composition de l'eau à potabiliser à l'usine de traitement d'eau de La Malate. À cette fin, la Ville de Besançon et la Chambre d'agriculture travaillent avec les agriculteurs volontaires pour qu'ils adoptent des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Dès lors, ces agriculteurs peuvent contractualiser avec l'Agence de l'eau qui subventionne, au titre du Paiement pour services environnementaux en agriculture (PSE), les actions qui contribuent à maintenir ou restaurer les services écosystémiques rendus par la biodiversité. Ces actions initiées depuis plus de 10 ans dans le cadre d'un formalisme différent, leurs effets mesurés en sont une réduction drastique de la présence du glyphosate dans l'eau à l'entrée de l'usine.

*Département Eau et Assainissement*

## Besançon, ville sans perturbateurs endocriniens

La Ville de Besançon s'est engagée dans une démarche de territoire sans perturbateurs endocriniens (PE) en janvier 2020, car ces substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle constituent un enjeu sanitaire et environnemental majeur. Elles perturbent en effet le système hormonal des organismes vivants et ont des effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine (trouble de la croissance par exemple).
Deux sessions de formation des agents de la collectivé ont été déployées en 2023 pour une meilleure intégration des actions de prévention dans leur activité professionnelle quotidienne et une diffusion dans leurs services. La communication au grand public a également été renforcée avec la tenue d'une conférence du Professeur André Cicollella et la mise en place du livret « Les perturbateurs endocriniens dans mon quotidien ».
Enfin, une présentation de la thématique au Ludi-Health a abouti à la création d'une application numérique de jeu permettant de transmettre des messages de santé aux adolescents.

*Direction Santé publique*

**57 actions** réalisées

**> PERSPECTIVES** **Poursuite des campagnes de mesures des PFAS (per- et polyfluoroalkylées) dans les ressources en eau avant leur traitement (eaux brutes), mais également après leur traitement (eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable). Renouvellement du plan d'actions relatif aux perturbateurs endocriniens.**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.7 Valoriser la matière organique issue des déchets

**Si le tri des déchets est une pratique ancrée chez les Bisontines et les Bisontins, il demeure primordial de s'interroger sur la manière de valoriser les déchets organiques afin de diminuer encore le volume de déchets résiduels. Ainsi, les acteurs du territoire s'impliquent chaque année pour favoriser la pratique du compostage et utiliser les déchets verts collectés.**

## > INDICATEURS

- Pourcentage de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines :
2023 et 2022 : *valeur non disponible*
2021 : **23 %**

- Nombre de kilos de matières organiques / habitant dans les OMR :
2023 et 2022 : *valeur non disponible*
2021 : **31,1 kg/hab/an**

## Collecte des biodéchets en mode doux sur le quartier Pasteur du centre-ville de Besançon

Engagée en avril 2022, l'expérimentation de la collecte des biodéchets en Points d'apports volontaires (PAV) mobiles de la zone Pasteur a pris fin en 2023. L'enjeu de cette expérimentation était de proposer aux habitants du centre-ville des moyens de trier leurs biodéchets sans ajout de mobiliers urbains dans un secteur où peu d'espaces sont disponibles tout en évitant les nuisances liées à la circulation. Deux fois par semaine sur des permanences de 2 heures, 144 foyers (291 habitants) ont participé à cette expérimentation. Ainsi, 102 kg de biodéchets ont été collectés en moyenne chaque semaine.
Le bilan de cette expérimentation a servi de base pour la construction d'un service pérenne de collecte des biodéchets en PAV mobile à plus grande échelle sur une partie du centre-ville de Besançon. Celui-ci permettra d'être en conformité avec la réglementation, qui oblige les collectivités à proposer aux usagers un moyen de trier leurs biodéchets dès janvier 2024, et de poursuivre l'objectif de réduction de la production des ordures ménagères résiduelles.

*Direction Gestion des déchets*

## Le tri des biodéchets

**Coline de la mission Développement durable**
*« Comment réduire les déchets et produire un engrais naturel gratuit ? En compostant évidemment ! ».*

Depuis quelques années, la mission Développement durable accompagne les services municipaux dans le développement du compostage et l'amélioration du tri de leurs déchets. Avec l'aide de l'Office du Commerce et de l'Artisanat à Besançon (OCAB) et du service Commerce de Grand Besançon Métropole, le tri et la collecte des biodéchets ont été déployés sur certains événements. Ce fut le cas lors des Instants gourmands en août, avec 240 kg environ de biodéchets collectés par l'association Trivial Compost ou lors du marché de Noël avec 350 kg de biodéchets collectés.
Depuis septembre 2023, ces biodéchets peuvent être acheminés dans une compostière à Torpes pour être transformés en fertilisant naturel pour un retour au sol. Ce sont autant de biodéchets détournés des poubelles grises et qui ne finiront pas incinérés !

*Mission Développement durable*

**> PERSPECTIVES** **Mise en place d'un service régulier de collecte de biodéchets en PAV mobile en janvier 2024, six sites de collectes dédiés aux 8 000 résidents des zones du centre-ville n'ayant pas accès à un site de compostage.**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.8 Favoriser le tri des déchets

**L'engagement pris par la Ville de Besançon de réduire sa production de déchets doit passer par la sensibilisation et la facilitation de la pratique du recyclage pour les Bisontins et les Bisontines. Chaque année, des actions et des améliorations continuent à voir le jour, afin que chacune et chacun puisse contribuer dans de bonnes conditions à ces pratiques écologiques.**

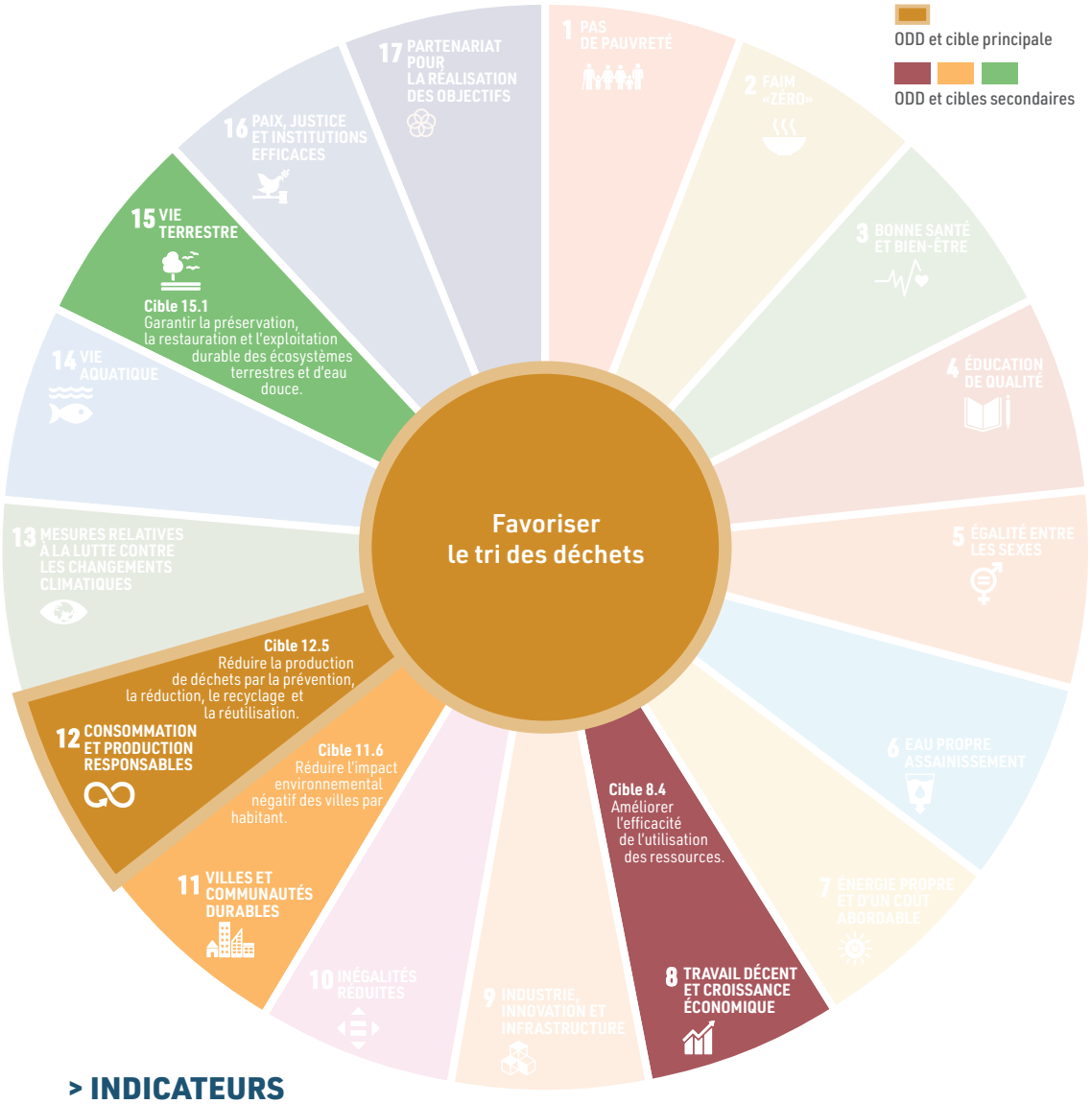


## > INDICATEURS

Part des déchets recyclés sur le volume total de déchets collectés à Besançon :
2023 : **32,8 %** 2022 : **34,1 %** 2021 : **33,2 %** 2020 : **33,9 %**

## Déploiement de 15 stations de tri sur le quartier de Planoise

Depuis 2 ans, 8 adresses du quartier de Planoise bénéficient de conteneurs extérieurs pour les emballages recyclables en lieu et place des bacs jaunes. Cette expérimentation visant à inciter au geste de tri a présenté un bilan encourageant. C'est pourquoi, ce dispositif est étendu progressivement, avec pour objectif de faciliter l'accès au tri à tous les habitants de Planoise. En 2023, 15 nouvelles stations de tri ont pris place dans le quartier. Des actions de sensibilisation à chaque installation assurent une information fiable et efficace et accompagnent les usagers à changer leurs habitudes de tri en utilisant ces dispositifs.
La Ville de Besançon a investi 135 000 € pour financer le génie civil de cette opération, le coût des Points d'apports volontaires (PAV) étant supporté par Grand Besançon Métropole.
La mise en œuvre de cette nouvelle modalité de collecte est orientée autour de trois axes stratégiques contractualisés avec les bailleurs sociaux : améliorer le cadre de vie des habitants, maîtriser les charges et adapter les locaux à déchets.

*Direction Gestion des déchets*

**> PERSPECTIVES** **Installation, à l'horizon fin 2026, de 90 stations de tri et collecte des emballages recyclables uniquement par PAV sur l'ensemble du quartier de Planoise.**
**Développement de solutions de tri des déchets « hors foyer » par le service Propreté, notamment dans les parcs ou les secteurs de consommation nomades et intensification de la lutte contre les dépôts sauvages.**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.9 Inciter à la réduction des déchets

**La réduction de la quantité de déchets produits demeure un axe fondamental de minimisation de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Plus que jamais, nous devons soutenir nos efforts pour continuer à agir dans ce sens en changeant nos manières de consommer au quotidien.**

## > INDICATEURS

Évolution de la production annuelle de déchets en kilogramme par habitant :
2023 : **358** 2022 : **369** 2021 : **399** 2020 : **377**

## En Boîte le Plat Besançon, solution de consigne pour la restauration à emporter

En avril 2023, la démarche *En Boîte le Plat Besançon* a été lancée par l'association Zéro Déchet Besançon. L'objectif est de réduire les emballages liés à la restauration à emporter.
L'association met à disposition du restaurateur une flotte de contenants consignés -3 modèles proposés- en échange d'un abonnement mensuel. Elle gère l'approvisionnement des stocks et la formation des restaurateurs et consommateurs.
Ainsi, un client qui se rend chez un restaurateur devra payer une consigne de 3 € par contenant pour emporter son plat. La restitution du contenant et du montant de la consigne se fait chez n'importe quel commerçant membre du réseau « En Boîte le Plat » sur la ville.
Ils sont 14 commerçants bisontins à avoir rejoint ce projet lors de son expérimentation en 2023. Celui-ci peut d'ores et déjà compter sur le soutien de nombreux partenaires, dont notamment la Ville de Besançon, l'association régionale des Cigales, la Région Bourgogne-Franche-Comté, France Active et le SYBERT.

*SYBERT*

**> PERSPECTIVES** **Conduite, par la direction Sports, d'un travail en proximité avec les clubs utilisateurs des équipements municipaux pour réduire les déchets du quotidien ainsi que ceux liés à l'événementiel.**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.10 Prévenir les risques naturels et technologiques

**Le territoire bisontin peut être exposé à l'intensification des phénomènes dus au dérèglement climatique (canicule, sécheresse, orages...) et à leurs conséquences, ainsi qu'à d'autres risques majeurs. Face à cela, la Ville de Besançon a engagé des actions pour sensibiliser la population et préparer les agents à des cas de situation critique.**

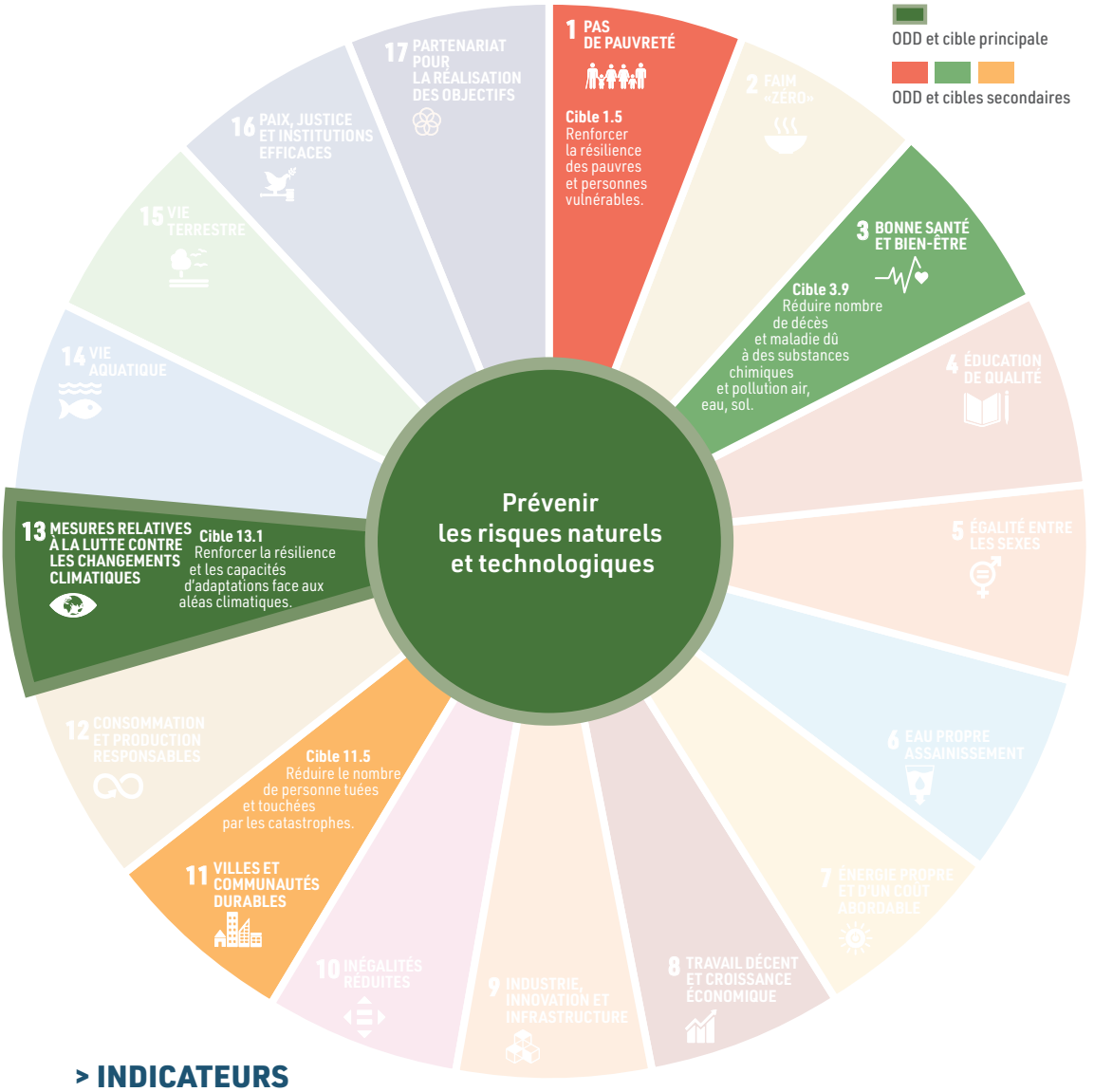


### > INDICATEURS

Nombre d'agents formés à la gestion de crise :
2023 : **50** 2022 : **1**

*Des lits pour accueillir des sinistrés*

## S'entraîner collectivement pour faire face aux risques

En cas d'évènement majeur, les maires constituent le premier maillon local de l'organisation de la sécurité civile. Leur rôle est double :
• faciliter l'action des secours et des forces de l'ordre,
• assurer la sécurité et la sauvegarde de la population : alerter, informer, mettre à l'abri, ravitailler, héberger…
Pour mener à bien ses missions, la Ville de Besançon s'appuie sur une organisation spécifique prévue dans le Plan communal de sauvegarde (PCS) ainsi que sur des exercices de simulation. Ces derniers contribuent à maintenir la connaissance dans les services et permettent de réagir avec rapidité et efficacité en cas d'événement d'ampleur.
En 2023, deux exercices ont été réalisés. Le premier portait sur le déploiement d'un centre d'accueil de sinistrés. L'objectif était d'installer cette structure tout en acculturant les services techniques concernés. Le second a permis de sensibiliser et d'entraîner les décideurs en activant la cellule de crise communale pour protéger la population d'un important incendie dégageant des fumées.
Ces exercices sont indispensables pour renforcer l'acquisition de réflexes et l'adoption d'une culture commune de la gestion du risque.

*Direction Prévention des risques urbains*

*Exercice de gestion de crise, qui a réuni plusieurs cadres des 3 entités.*

**> PERSPECTIVES** **Développer une acculturation auprès du public par de l'information préventive. Adoption d'une stratégie Résilience. Révision du Plan communal de sauvegarde (PCS).**

# BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

## 2.11 Engager la collectivité à être exemplaire dans l'utilisation de ses ressources

**Afin d'ancrer pleinement le développement durable et la transition écologique dans leur politique de gestion des ressources, les services de la Ville de Besançon s'engagent à limiter leur exploitation excessive et ce d'autant qu'elles sont susceptibles d'être restituées à la nature sous forme de déchets. C'est pourquoi, les efforts d'optimisation de l'usage des matériaux et la prise en charge de l'intégralité de leur cycle de vie sont les premiers leviers d'actions en faveur du respect de l'environnement.**

## > INDICATEURS

Nombre de pages imprimées par les copieurs :
2023 : *valeur non disponible* 2022 : **10 791 269** 2021 : **7 197 714** 2020 : *valeur non disponible*

## Propreté urbaine

Le service Propreté est engagé dans une démarche d'adaptation de ses pratiques au changement climatique, notamment aux sécheresses plus intenses et plus longues, par l'utilisation d'eau de récupération pour diminuer la pression exercée sur l'eau potable. Concrètement, cela consiste à accroître les capacités de stockage d'eau de récupération, avec par exemple, l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales lors des travaux de requalification de la rue Gambetta. Cela permet également de réduire les déplacements pour les balayeuses et laveuses, très sollicitées sur le secteur du centre-ville.
83 tonnes de feuilles mortes ont par ailleurs été évacuées en 2023 du site de Brulard, pour une réutilisation en compost par la direction Biodiversité et Espaces verts (DBEV) en vue d'enrichir les terrains municipaux. Cela offre un nouvel exutoire à ces « déchets » qui sont ainsi valorisés.

*Département des Mobilités*

## Réutilisation ou réemploi dans les bâtiments municipaux

La Ville de Besançon poursuit le développement progressif du recours à l'économie circulaire avec pour objectif de maximiser les possibilités de réutilisation ou, à défaut, de réemploi de matériaux et matériels dans ses bâtiments. L'enjeu est de diminuer l'empreinte environnementale de son patrimoine. Ainsi, ont été par exemple conduites la dépose soignée de tuiles de l'école maternelle Kergomard ou encore celles d'équipements sanitaires pour les réemployer dans d'autres bâtiments au fur et à mesure des besoins. En 2023, un travail d'acculturation des équipes techniques a également été mené pour développer l'assimilation de l'ensemble des implications des démarches de réemploi. La Ville de Besançon a pu s'appuyer sur le Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté pour conduire un certain nombre d'actions de formation en ce sens.

*Département Architecture et Bâtiments*

## Consommation d'eau des espaces et équipements sportifs

Outre l'adaptation des plans d'arrosage des espaces sportifs pour les ajuster au strict nécessaire, le suivi des relevés des compteurs d'eau des équipements sportifs a été internalisé en 2023 par la direction Sports pour développer la responsabilisation des équipes de terrain et l'identification de dysfonctionnements. Des travaux de reprise d'étanchéité des goulottes à la piscine Mallarmé ont également permis une réduction significative des fuites.

*Direction Sports*

**> PERSPECTIVES** **Déploiement d'un dispositif de stockage des eaux de piscine (4 000 m3 en deux phases) pour leur réemploi pour l'arrosage de terrains engazonnés. Déploiement de 6 matériauthèques éphémères liées à 6 opérations de réhabilitation lourde du Plan écoles et crèches. Formation des 80 agents de la direction Bibliothèques et Archives aux enjeux de la transition écologique dans leurs pratiques professionnelles.**

# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

## 3.1 Favoriser l'éducation artistique et culturelle (EAC)

**Veiller à l'éducation culturelle et artistique pour les plus jeunes est un objectif que la Ville de Besançon s'efforce de remplir au mieux chaque année, en cohérence avec le label 100 % EAC (éducation artistique et culturelle) visant à sa généralisation.**

## > INDICATEURS

Nombre de jeunes (-18 ans) touchés par une action d'éducation artistique et culturelle :
2023 : **52 941 dont 4 048 enfants** de moyenne section à CM2 au titre des Parcours culturels
2022 : **46 012 dont 4 490 enfants** des écoles élémentaires et maternelles au titre des Parcours culturels
2021 : **27 741 dont 4 529 enfants** des écoles élémentaires et maternelles au titre des Parcours culturels
2020 : **9 650 dont 4 426 enfants** des écoles élémentaires

## Soutien à l'enseignement musical, aux pratiques artistiques et aux manifestations culturelles

En parallèle des dispositifs à destination des acteurs et structures favorisant les pratiques artistiques et l'enseignement musical, la Ville soutient principalement les manifestations favorisant la proximité et l'accès à un public large. Ainsi, en 2023, la Ville a accompagné l'installation temporaire de cirques de création (Les Rois Vagabonds, Cie Pagnozoo...) mais également des évènements populaires en quartier (Livraison d'instants précieux par l'association La Grosse Entreprise, Bol bol bol par l'association Juste Ici en partenariat avec les 2 Scènes...).

*Direction Action culturelle*

**36 associations de pratiques artistiques** en musique, danse, cirque, arts plastiques, livre et littérature, culture scientifique et **64 évènements culturels** soutenus réunissant des dizaines de milliers de personnes dans l'espace public, en particulier autour de l'année thématique « luttes et travail social ».

## Accès à la lecture pour tous

Avec 207 heures d'ouverture hebdomadaire pour 7 structures réparties sur l'ensemble du territoire bisontin, la mission première des bibliothèques et médiathèques est de favoriser l'accès de tous les publics aux documents et aux services. L'inscription pour emprunter des documents à domicile est totalement gratuite.
Un programme d'animations jalonne cette ouverture aux publics et une offre de services numériques la complète. Les groupes sont accueillis quotidiennement, de la petite enfance aux adultes, avec une partie des accueils scolaires labélisés « 100 % Éducation artistique et culturelle (EAC) ». Une attention particulière est donnée à l'accessibilité de tous les publics, par des collections et des animations adaptées.
Par ailleurs, dans le cadre du groupe « Bibliothèques vertes » mis en place en interne par la direction des Bibliothèques et des Archives pour développer l'intégration de la transition écologique, une réflexion est engagée pour limiter le niveau d'équipement des collections, dans l'intérêt de réduire le plastique de couverture.

*Direction Bibliothèques et Archives*

**> PERSPECTIVES Réalisation du bilan de l'expérimentation des Parcours culturels maternels et formalisation en parallèle du partenariat avec la DSDEN et la DRAC dans le cadre du label 100 % EAC. Validation d'un nouveau dispositif de soutien aux associations culturelles effectif en 2024. Elargissement du groupe « Bibliothèques vertes » aux représentants de chacune des bibliothèques.**

# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

## 3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux services pour tous en fédérant les acteurs territoriaux

**Dans leur volonté de développement et d'amélioration continue, la Ville de Besançon, le CCAS et ses partenaires s'engagent auprès des Bisontines et des Bisontins pour une offre élargie de services au public.**

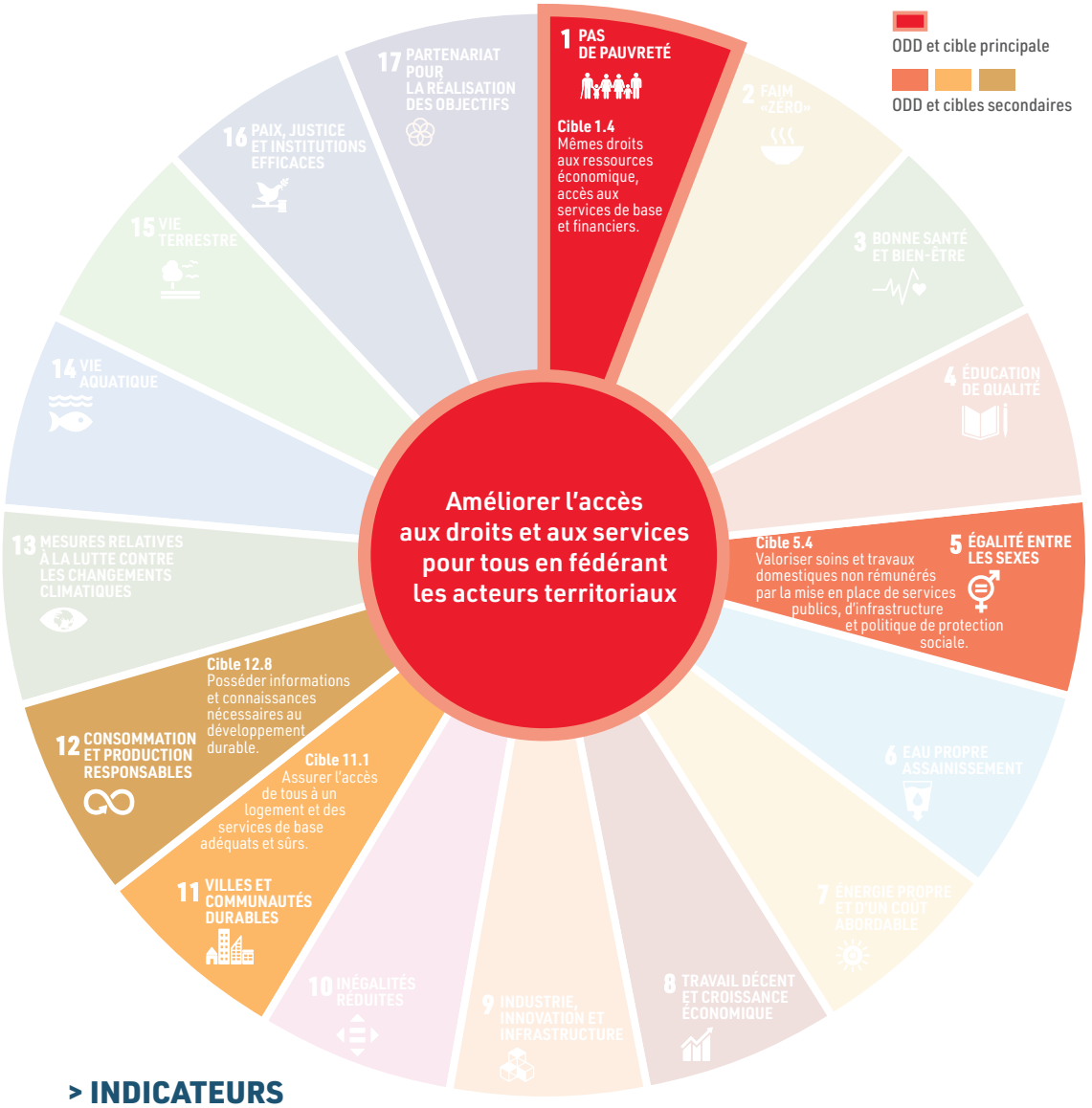


## > INDICATEURS

Abri de nuit du CCAS « Maison Abbé Pierre » :
Nombre de nuitées : 2023 : **8 240** 2022 : **8 357** 2021 : **7 825** 2020 : **6 420**
Nombre de personnes différentes hébergées : 2023 : **358** 2022 : **390** 2021 : **323** 2020 : **382**

# Tarification plus progressive et solidaire des services périscolaires

Dans l'objectif de rendre plus accessibles les accueils périscolaires, le Conseil municipal a adopté en 2023 une grille tarifaire plus progressive et solidaire qui a été mise en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2023.
Concrètement, afin de faciliter l'accès des enfants des familles les moins favorisées à la restauration scolaire, le tarif le plus bas a été abaissé de 1,50 € à 1 €. De même, les enfants des familles modestes et celles de classe moyenne (quotient familial-QF CAF < 1 300) ont bénéficié également d'une baisse du tarif pour tenir compte des problématiques de pouvoir d'achat.
A contrario, les ménages les plus aisés contribueront davantage à l'effort de solidarité (avec un tarif maximum porté à 8,50 €), sans pour autant payer le véritable prix du service évalué à plus de 13,50 €.
Pour le temps d'accueil périscolaire de l'après-midi, qui a connu ces dernières années une forte élévation de la qualité de service, le tarif annuel est resté inchangé pour les familles les plus modestes (QF < 350), mais a été réévalué de façon progressive au-delà, de sorte de mieux prendre en compte la réalité du coût du service rendu.
Enfin, le maintien de la gratuité de l'accueil périscolaire du matin a été adopté.

*Département Éducation*

# Rendez-vous personnalisés proposés par l'Espace France Services

Depuis septembre 2023, l'Espace France Services (EFS) a engagé une expérimentation en modifiant ses modalités d'accueil et d'accompagnement des démarches en ligne. L'EFS propose un accueil sur rendez-vous, personnalisé et respectueux de la confidentialité des personnes les moins autonomes avec l'outil numérique. Pour les publics autonomes dans l'utilisation d'un poste informatique, l'accès à des postes informatiques en accès libre a été élargi. Une enquête sur les besoins puis un accompagnement spécifique au cours de l'été ont été réalisés auprès de l'intégralité des usagers, afin de présenter les nouvelles modalités d'accueil.

*CCAS*

# Création d'un tiers-lieu jeunesse

La Ville de Besançon, la Région Bourgogne Franche-Comté, Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté, et les acteurs de la jeunesse de Besançon associent leurs efforts pour la création d'un tiers-lieu jeunesse numérique au 27 rue de la République. Ce nouvel équipement, en cours d'aménagement, ouvrira ses portes début 2025.
Ce lieu répondra à une première attente des jeunes bisontins et bisontines exprimée lors de l'enquête « Être jeune à Besac » réalisée en 2022 : un lieu où « se poser », où trouver un niveau de service minimum garanti (prises de rechargement pour portables, Wifi, ordinateurs et tablettes numériques à disposition, espace de co-working…).
La mission principale de ce tiers lieu est de promouvoir une pédagogie active, offrant aux jeunes une expérience d'apprentissage immersive. Elle vise à établir un environnement dédié à la démocratie en encourageant activement l'engagement, la collaboration, la responsabilisation et la participation des jeunes dans la gouvernance du tiers lieu.
L'implantation du lieu en centre-ville garantit un égal accès à tous et toutes au lieu jeunesse par la proximité des transports en commun et du Centre-Ville.

*Mission Jeunesse*

# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

## 3.3 Développer le dialogue citoyen et les instances de participation citoyenne

**Afin que la Ville réponde au mieux aux préoccupations et besoins de ses habitant.e.s, la collectivité tient à les consulter pour s'appuyer sur leurs recommandations. Les actions participatives sont renforcées afin d'impliquer les Bisontines et Bisontins dans la vie démocratique locale.**

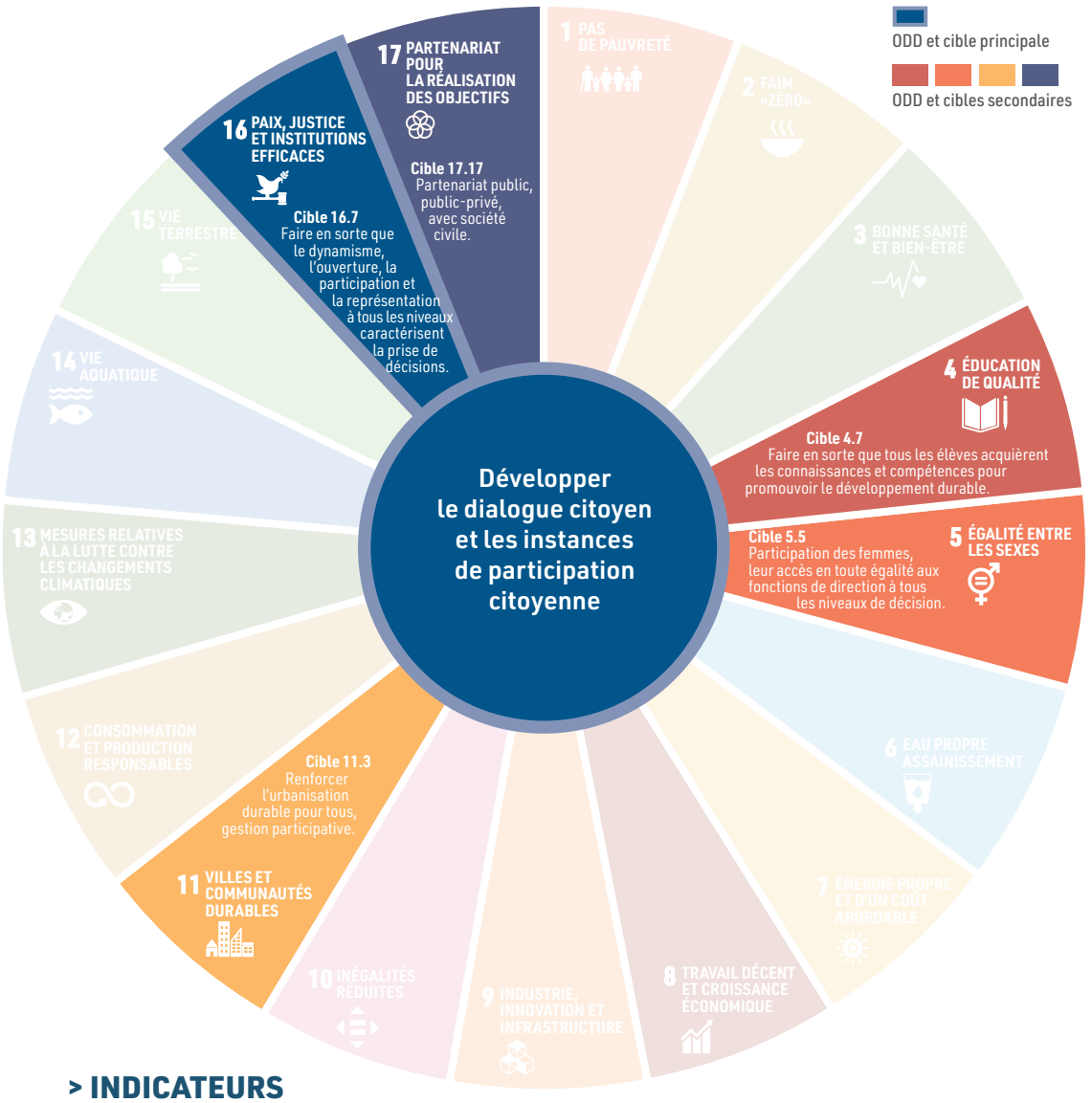


## > INDICATEURS

• Nombre de participant·e·s ayant contribué à une démarche participative menée par la Ville :
2023 : **5 355** 2022 : **5 287** 2021 : **1 498** 2020 : **470**
• Nombre de concertations menées :
2023 : **17** 2022 : **20** 2021 : **11**

Budget participatif :
2023-2024 : **135** projets déposés ; **24** projets recevables ; projets lauréats (juin 2024)
2022-2023 : **119** projets déposés ; **24** projets recevables ; **7** projets lauréats

## Co-construction de la consultation citoyenne avec l'Assemblée des Sages

Le CCAS s'est appuyé sur les Ateliers Citoyens (Service de la Démocratie participative) pour consulter la population bisontine quant à la forme et aux services que devrait proposer la future résidence autonomie projetée sur le quartier Grette Brulard Polygones.
La consultation a elle-même été co-construite avec « l'Assemblée des sages » qui a apporté un regard précis sur les sujets et questions concrètes qui lui semblaient devoir être soumis aux Bisontines et Bisontins : importance et qualité des espaces extérieurs, performance énergétique du bâtiment, intégration dans le quartier et mixité sociale comme générationnelle...

*CCAS et Service Démocratie participative*

**Sandrine du service Démocratie participative**
*« Il a été demandé à l'Assemblée des Sages de se projeter sur ce projet. Cette instance a pleinement joué le jeu. »*

## Concertation déployée dans le cadre du Plan écoles et crèches

La Ville a obtenu 4 étoiles, soit la plus haute distinction des Trophées de la participation et de la concertation, pour son Plan écoles et crèches. Ces trophées sont organisés par Décider ensemble, la Banque des territoires, la Commission nationale du débat public et La gazette des communes.
Pour mémoire, le Plan écoles et crèches représente un investissement de 60 millions d'euros ; il prévoit la rénovation de 12 écoles et 3 crèches entre 2020 et 2026.
Pour concevoir des espaces intérieurs et extérieurs au plus près des besoins, il était fondamental pour la Ville de donner la parole à tous les utilisateurs et les utilisatrices de ces écoles en amont de toute réalisation : enfants, enseignant.e.s, parents d'élèves, animateurs et animatrices périscolaires, agent.e.s d'entretien et de restauration mais aussi riveraines et riverains. Il a donc été décidé d'associer étroitement ces publics à un moment stratégique de la conception des projets bâtimentaires : la programmation de chacune des écoles concernées.

*Service Démocratie participative*

## Végétalisation de la place de la Révolution avec les habitant.e.s

Entièrement réhabilitée en 2005, la Place de la Révolution était presque entièrement minérale. Cette caractéristique s'est révélée problématique au regard des températures estivales de plus en plus élevées, faisant de cette place l'un des principaux îlots de chaleur de la boucle bisontine. La Ville a donc souhaité végétaliser cette place symbolique.
Apporter de l'ombre, implanter de nouveaux mobiliers, mettre en valeur les façades des bâtiments historiques..., l'objectif était que le réaménagement de la place permette à la fois de répondre aux enjeux environnementaux et de recréer un lieu de vie pour tous, quels que soient la météo ou les évènements qui s'y déroulent.
Pour cela, la Ville a engagé une démarche participative avec l'ensemble des habitant.e.s de Besançon et les acteurs de la place afin de définir un programme au plus près des besoins et usages de chacun.

*Service Démocratie participative*

# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

## 3.4 Développer des campagnes de prévention sur la santé et la salubrité

**Les inégalités sociales sont au cœur de la question de la santé : ainsi le manque de moyens financiers va souvent de pair avec le manque de recours aux soins médicaux. C'est par le biais des campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention que la Ville de Besançon entend lutter pour l'accès aux soins et réduire ces inégalités.**

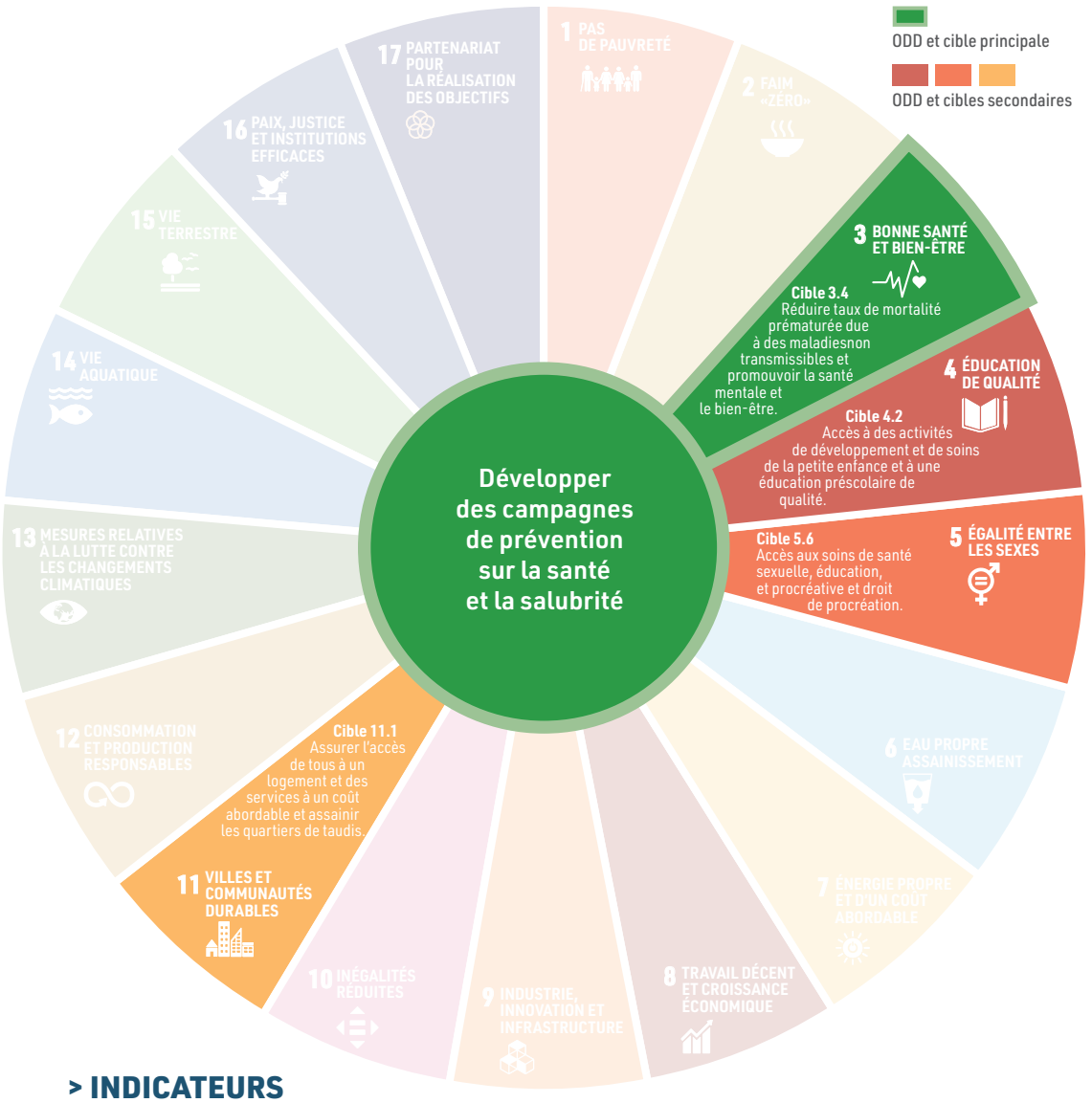


## > INDICATEURS

Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Prévention et Promotion de la Santé :
2023 : **11 465** 2022 : **9 852** 2021 : **9 338** 2020 : **2 354**

## Ateliers Santé Ville (ASV)

La création de ces ateliers s'inscrit dans le Contrat Local de Santé (CLS) et le Contrat de Ville (CDV). Elle vise à élaborer des programmes de santé adaptés à chaque quartier prioritaire (Planoise, La Grette, Montrapon, Clairs Soleils et Palente) avec la participation des habitants.
La finalité d'un ASV est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en s'appuyant sur une dynamique partenariale (acteurs locaux, habitants, associations). Les campagnes de sensibilisation au dépistage du cancer, les approches pour développer le comportement positif des habitants en vue d'améliorer leur santé, ainsi que les interventions sur l'hygiène bucco-dentaire, le tabac et l'équilibre alimentaire à destination des enfants, des parents, à l'école ou en périscolaire, ont été poursuivies en 2023.

*Direction Santé publique*

**4 000** personnes sensibilisées par le biais de l'ASV

## Développer la vaccination

La Ville de Besançon porte, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, un service de vaccination ouvert à tout usager de plus de 6 ans, quel que soit son statut administratif ou de droits à la santé. Ce service propose l'enregistrement des données vaccinales dans une base informatique sécurisée et des conseils de vaccination personnalisés. Les séances de vaccination se font sur rendez-vous. Elles permettent la mise à jour des vaccins selon les recommandations nationales en vigueur.
Le service réalise également des actions de sensibilisation ou de promotion à la vaccination sur différents sites de la Ville au plus proche du public ou des professionnels de santé-relais.
Pleinement inscrit dans son territoire, le service collabore avec un réseau de partenaires médico-sociaux, afin de permettre une meilleure coordination du parcours de santé de l'usager dans l'offre de soin locale.

*Direction Santé publique*

**> PERSPECTIVES** **Renforcement des formations et outils à destination d'acteurs relais pour diffuser plus largement les messages de santé dans les quartiers prioritaires. Développement de séances de vaccination « aller-vers » sur différents sites de la Ville pour faciliter l'accès à la vaccination des publics éloignés du système de santé.**

# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

## 3.5 Engager la collectivité à être exemplaire dans les actions de solidarité

**Les crises mettent en exergue la nécessité des relations sociales dans la vie de tout un chacun, mais aussi les conséquences néfastes de l'isolement social. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, les actions de solidarité revêtent une importance particulière au sein d'un territoire.**

## > INDICATEURS

Nombre d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et ayant trouvé un emploi dans l'année suivante :
2023 : **3 des 20 apprenti.e.s**
2022 : **3 des 11 apprenti·e·s**
2021 : **7 des 12 apprenti·e·s** (4 recruté·e·s par des services municipaux)
2020 : **16 des 18 apprenti·e·s** (dont 2 en reconversion ou formation)

## Accueil de stagiaires : un enrichissement mutuellement bénéfique

Des missions complémentaires aux actions portées par les services municipaux sont proposées à des étudiants en recherche de stage pour valider leur formation/diplôme. Cela permet à ces étudiants d'acquérir une expérience professionnelle. Une attention particulière est portée à la contribution de ces stages à la formation de ces étudiants.
Les missions des stagiaires accueillis en 2023 ont ainsi pu aborder les thématiques : résilience énergétique, schéma des eaux pluviales, ilots de chaleurs, signalétiques touristiques en matière d'itinérance, structuration de trame verte infra-urbaine de Besançon, évaluation des besoins favorisant l'articulation des temps de vie des agents.
Pour certains, la découverte de nos collectivités et de leurs missions, abordées grâce à ces sujets d'études, leur ont donné l'envie d'intégrer l'environnement professionnel de nos trois entités Ville, CCAS et Grand Besançon Métropole.

*Direction Emploi et Compétences*

*Un été à la piscine de Chalezeule.*

## Opération *Les bons gestes, les bons réflexes* : « Sport pour tous »

Soutenue par la direction Sports, cette opération organisée annuellement par le CCAS auprès des publics bénéficiaires de l'aide alimentaire durant la période estivale, a été axée en 2023 sur l'accès au sport et aux activités physiques pour les plus précaires.
L'enquête menée durant cette opération a également permis de mieux cerner les activités pratiquées par les publics rencontrés ainsi que les freins à la pratique du sport.
423 familles en grande précarité ont ainsi pu bénéficier d'entrées offertes aux piscines municipales et de présentations des aides et soutiens proposés par la collectivité et les associations pour favoriser l'exercice physique.

*CCAS*

**423** familles accueillies

**> PERSPECTIVES** Reconduction de l'opération « Les bons gestes, les bons réflexes »

# ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 4.1 Rendre accessible la culture aux publics éloignés

**L'égalité dans l'accès aux activités culturelles reste un enjeu majeur malgré une offre culturelle importante, que ce soit en quantité ou en diversité. Ainsi, la Ville de Besançon et ses partenaires continuent d'oeuvrer chaque année pour maintenir une activité culturelle, mais également pour accroître l'accessibilité de celle-ci aux publics les plus éloignés.**

### > INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des évènements culturels :
2023 : **189 733** 2022 : **201 885** 2021 : **51 537** 2020 : **38 958**

## Lundisociable 2023, place à la culture

Pour sa 4e édition, le forum de l'innovation sociale s'est consacré aux droits culturels et à l'accès à la culture pour les publics éloignés ou empêchés. Il a réuni plus de 500 participants au Kursaal.
Le CCAS a mobilisé 28 associations ou structures publiques qui ont pu présenter leurs actions sur stands. Les directions et services du CCAS, la direction de l'Action culturelle, la direction des Musées du Centre, les 2 Scènes, la Rodia et le département Architecture et bâtiments ont valorisé et fait connaitre les services offerts aux Bisontines et Bisontins, en particulier fragiles, en matière d'accès à la culture.
Organisés dans le cadre de tables rondes, les échanges entre services, associations et usagers, sont intégralement consultables en ligne sur la chaîne YouTube du CCAS.

*CCAS*

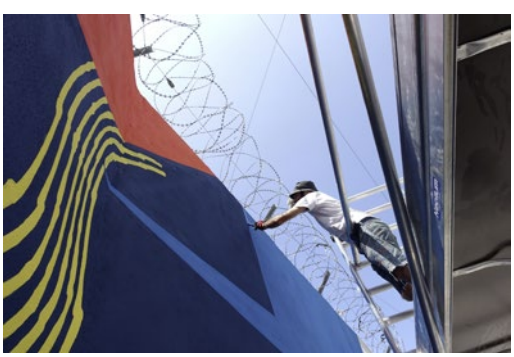

## Développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion

La Ville de Besançon choisit d'accompagner des projets artistiques et culturels au bénéfice des personnes placées sous décision judiciaire, en milieu ouvert, ou en milieu fermé. Ainsi, la Ville, dans le cadre de sa politique de mise en œuvre des droits culturels, a lancé un appel à projets en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Doubs et la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) de Franche-Comté. Il vise à favoriser la rencontre avec la création et le patrimoine ainsi que la pratique artistique individuelle ou collective.

L'accès à l'art et à la culture est un droit fondamental qui participe à la formation du citoyen tout au long de sa vie. Au même titre que le travail psychologique ou la formation professionnelle, la culture est considérée comme un outil essentiel de dialogue, de préparation à la sortie de prison et de soutien à la réinsertion. Du fait de leur particulière vulnérabilité, les mineurs sont également les bénéficiaires incontournables de cet appel à projets.
Publié en novembre 2023 et clos le 31 janvier 2024, les projets déposés seront instruits en 2024 avant leur mise en œuvre sur 2 ans.

*Direction Action culturelle*

# ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 4.2 Développer la pratique sportive en soutenant le milieu associatif

**La pratique sportive est un enjeu majeur de santé publique et les plus jeunes doivent pouvoir s'approprier les activités dans le but de se construire un mode de vie sain. Pour ce faire, les partenariats avec les associations sont un levier de qualité, puisqu'ils permettent l'intervention de professionnel.e.s tout en apportant un soutien au mouvement associatif.**

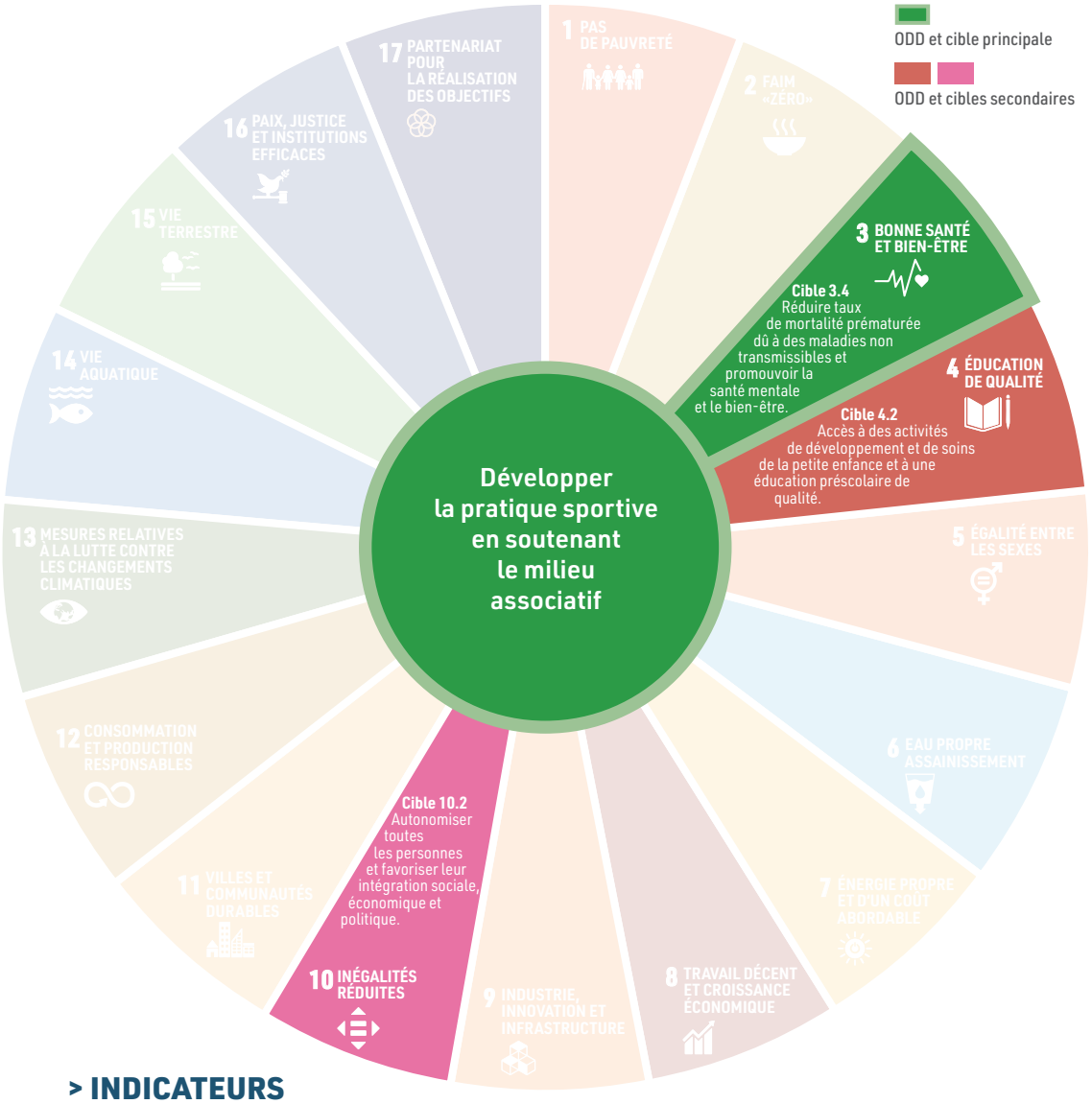


## > INDICATEURS

- Nombre de licencié·e·s sportifs et sportives à Besançon :
2023 : **20 700** 2022 : **18 007**
2021 : **16 416** 2020 : **18 688**

- Nombre d'associations sportives dans la commune :
2023 : **105** 2022 : **110**
2021 : **120** 2020 : **120**

## Accentuation de l'investissement des clubs dans les parcours sportifs scolaires

Les parcours sportifs constituent une bonne vitrine auprès des plus jeunes pour les engager dans une pratique régulière. L'offre des Parcours sportifs, avec l'implication de nouvelles associations sportives, a été développée en 2023 pour accompagner les professeur.e.s des écoles dans leurs tâches d'enseignement des activités physiques et sportives proposées dans ce dispositif. La promotion des activités des associations partenaires est quant à elle effectuée via le site internet dédié aux Parcours sportifs.
En fin de cycle, les associations organisent des rencontres inter-écoles qui constituent la finalité du cycle d'apprentissage.
Au-delà de la mise en jeu des habilités motrices, ces temps permettent la rencontre entre élèves de différents quartiers de la ville.

*Direction Sports*

*Sous le regard de l'institutrice, deux élèves s'initient à la lutte.*

## Coordination de la participation associative dans le cadre de la démarche Bouge +

11 clubs ont proposé des cycles sportifs (handball, floorball, boxe, haltérophilie, karaté, patinage, football, volleyball, course d'orientation) de 6 séances à destination des élèves des écoles maternelles ou élémentaires de Planoise, sur le temps périscolaires (16 h 45/17 h 45). Ces séances ont bénéficié à près de 900 élèves au total, représentant environ 350 heures d'activités sportives.
La direction Sports a mis à disposition 4 créneaux de gymnase par semaine, la gratuité de la piscine (50 élèves de maternelle ou CP ont bénéficié de 6 séances d'aisance aquatique) et de la patinoire. Enfin, plus de 250 enfants ont pu bénéficier gratuitement de spectacles sportifs (coupe d'Europe de BMX, matchs de handball et de football).

*Direction Sports*

**> PERSPECTIVES** **Pour cette année olympique, mise en place d'un nouveau parcours sportif avec intervention d'une éducatrice de la direction Sports associée à un temps d'échange avec un athlète de haut niveau pour sensibiliser les scolaires aux valeurs de l'olympisme.**
**2 créneaux supplémentaires mis à disposition de l'association Bouge + dans les nouveaux locaux de l'espace sportif de Planoise. Invitation d'une dizaine d'enfants à des compétitions des Jeux Olympiques (transport et billets offerts).**

# ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 4.3 Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie

**Afin de soutenir les personnes fragilisées et précarisées, le CCAS a mis en place des mesures d'hébergement, d'appui à l'intégration sociale mais aussi de distribution de bons alimentaires.**

## > INDICATEURS

Nombre d'entretiens individuels avec un travailleur social du CCAS (antennes sociales de quartier) :
2023 : **5 996** 2022 : **5 768** 2021 : **5 204** 2020 : **4 252**

## L'accompagnement du CCAS dans le cadre du Plan national canicule

Dans le cadre du Plan national canicule, le CCAS a accompagné les Bisontines et Bisontins les plus vulnérables : durant l'alerte orange canicule déclenchée le 18 août 2023 et qui a duré une semaine, les personnes recensées sur un registre baptisé « VIGAL » ont été appelées quotidiennement et des visites à domicile ont conduit au déclenchement des secours à plusieurs reprises. Les personnes à la rue ont fait l'objet d'une vigilance accrue : adaptation des horaires de la veille mobile, distribution d'eau, présence d'une infirmière durant les maraudes.

*CCAS*

**1 400** appels durant la semaine d'alerte

## Intensification des besoins des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Le CCAS coordonne le dispositif territorialisé d'aide alimentaire. Il assure un suivi hebdomadaire de la fréquentation des points de distributions. En 2023, une évolution vers un niveau proche de 2 300 ménages servis chaque semaine a été constatée. La limite du nombre de ménages en mesure d'être servis par les associations distributrices, évaluée à 2 500 ménages, a été quasiment atteinte à plusieurs reprises. Ceci place le dispositif sous tension tant sur le plan de l'approvisionnement que sur celui de la ressource humaine.

Le nombre de bénéficiaires orientés par les services sociaux ne connait quant à lui pas d'augmentation majeure. Cependant, il a été constaté que ces ménages inscrits fréquentent davantage les distributions et ont désormais parfois recours à plusieurs distributions durant la même semaine. L'effet fortement marqué de l'inflation sur le prix des denrées alimentaires est le principal facteur de cette tendance haussière engagée depuis 2022. Par ailleurs, certains ménages, notamment âgés, sans perspective d'évolution positive de leurs ressources, s'inscrivent désormais à long terme dans le dispositif.

Ce cumul conduit à une croissance très importante des passages sur les points de distribution. Il en résulte des tensions sur la capacité d'approvisionnement, sur la ressource humaine

des associations et sur l'ensemble du réseau de distribution.

Face à cette intensification de la demande, le CCAS, après avoir contribué à initier des modes d'approvisionnement en denrées plus locales et plus saines (Cf Objectif 3.5) a renforcé son soutien financier aux associations. Dans le cadre de sa mission de coordination, il poursuit également le travail de réflexion, par des points réguliers avec l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire, afin de répondre au mieux à l'évolution des besoins. En lien avec le service Démocratie participative et l'association France Bénévolat, le CCAS contribue à soutenir et à stimuler l'engagement associatif, notamment au bénéfice des associations de l'aide alimentaire qui font face à des difficultés croissantes sur ce plan. En 2023, il s'est également engagé dans le mécénat de compétences en mettant un de ses agents à disposition d'une association distributrice de l'aide alimentaire.

*CCAS*

# ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 4.4 Prévenir la perte de lien social et la vulnérabilité

**Les crises accentuent les problématiques de l'isolement et de l'exclusion sociale. Le CCAS et ses partenaires œuvrent pour pallier au mieux les conséquences néfastes de celles-ci auprès des publics les plus fragiles et isolés.**

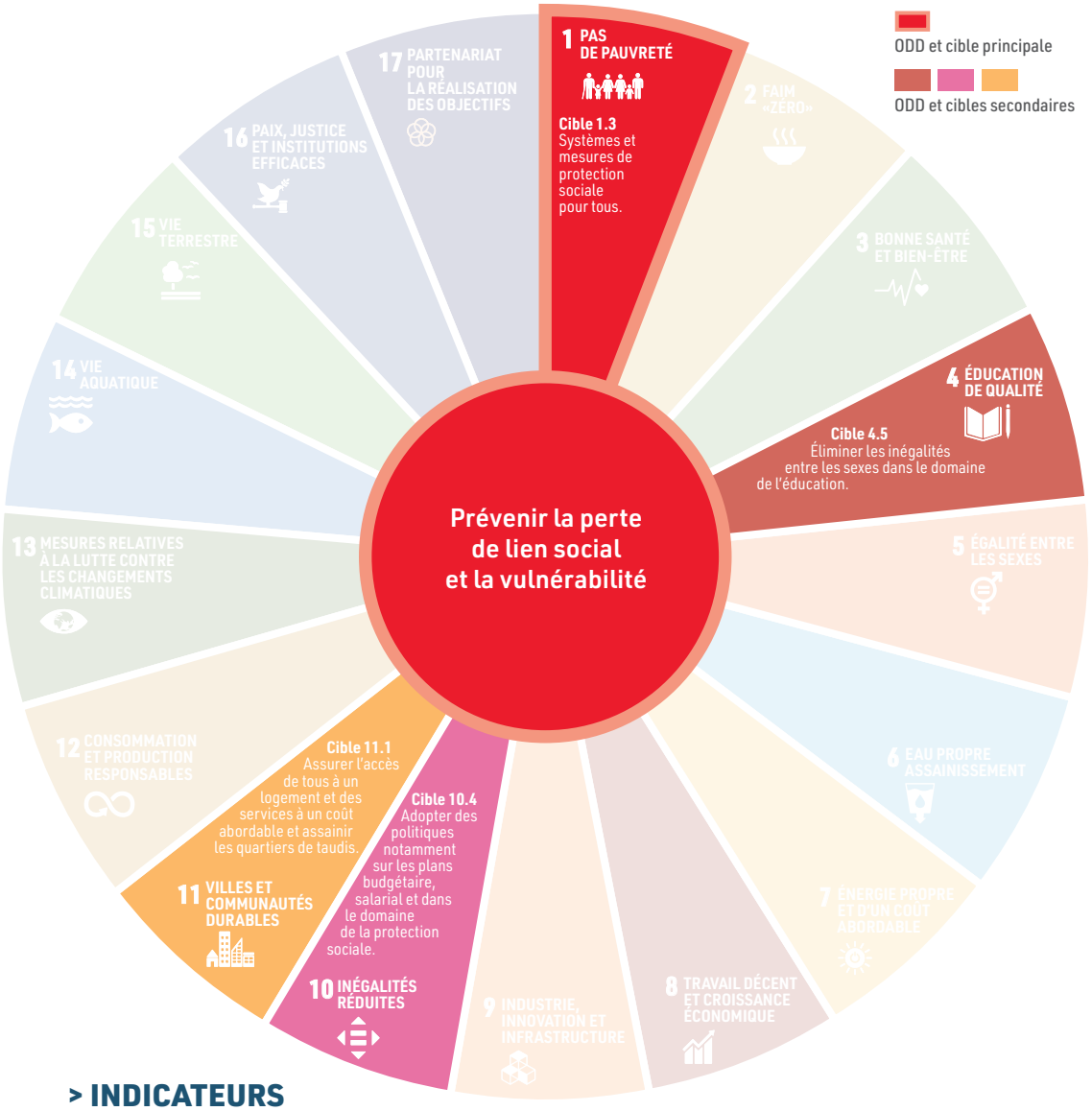


## > INDICATEURS

Nombre d'accueils (physiques et téléphoniques) réalisés par la Maison des Séniors :
2023 : **8 501** 2022 : **7 905** 2021 : **6 820** 2020 : **6 076**
Nombre de personnes ayant participé à des actions collectives portant sur les questions de handicap :
2023 : **467** 2022 : **590** 2021 : **768** 2020 : **313**

## Les Rendez-Vous de l'Âge

Les Rendez-Vous de l'Âge ont réuni près de 2 000 séniors bisontins sur le thème « rester actifs ». Deux conférences ont réaffirmé l'intérêt du maintien d'une vie socialement et physiquement active pour lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie des séniors. Un quiz a dressé un panorama des services et activités offerts en ce sens à Besançon, par le CCAS, la Ville et les associations.
En mobilisant autour de l'opération ses services comme des partenaires tels que Ginko ou Les Petits Frères des Pauvres, le CCAS a offert l'occasion à des personnes âgées isolées ou rencontrant des difficultés de déplacement, de renouer avec une activité conviviale et culturelle.

*CCAS*

## L'escape game « Psy Expérience »

Le CCAS en lien avec le Conseil Local en Santé Mentale a élaboré et diffusé un escape game « Psy Expérience ».
Cet outil innovant est destiné à sensibiliser le grand public aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes atteintes de troubles psychiques. Ergonomique et léger, il est facilement utilisable et transportable. Il offre ainsi la possibilité d'aller à la rencontre dans des structures différentes, telles que lycées, entreprises, forums...

*CCAS*

# ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 4.5 Assurer un bon cadre de vie et une bonne santé au sein des habitations

**L'épanouissement des êtres humains passe par un environnement sain et un bon cadre de vie. La collectivité souhaite préserver les Bisontin·e·s des nuisances, incivilités ou encore de l'exclusion, et s'implique pour une ville où il fait bon vivre.**

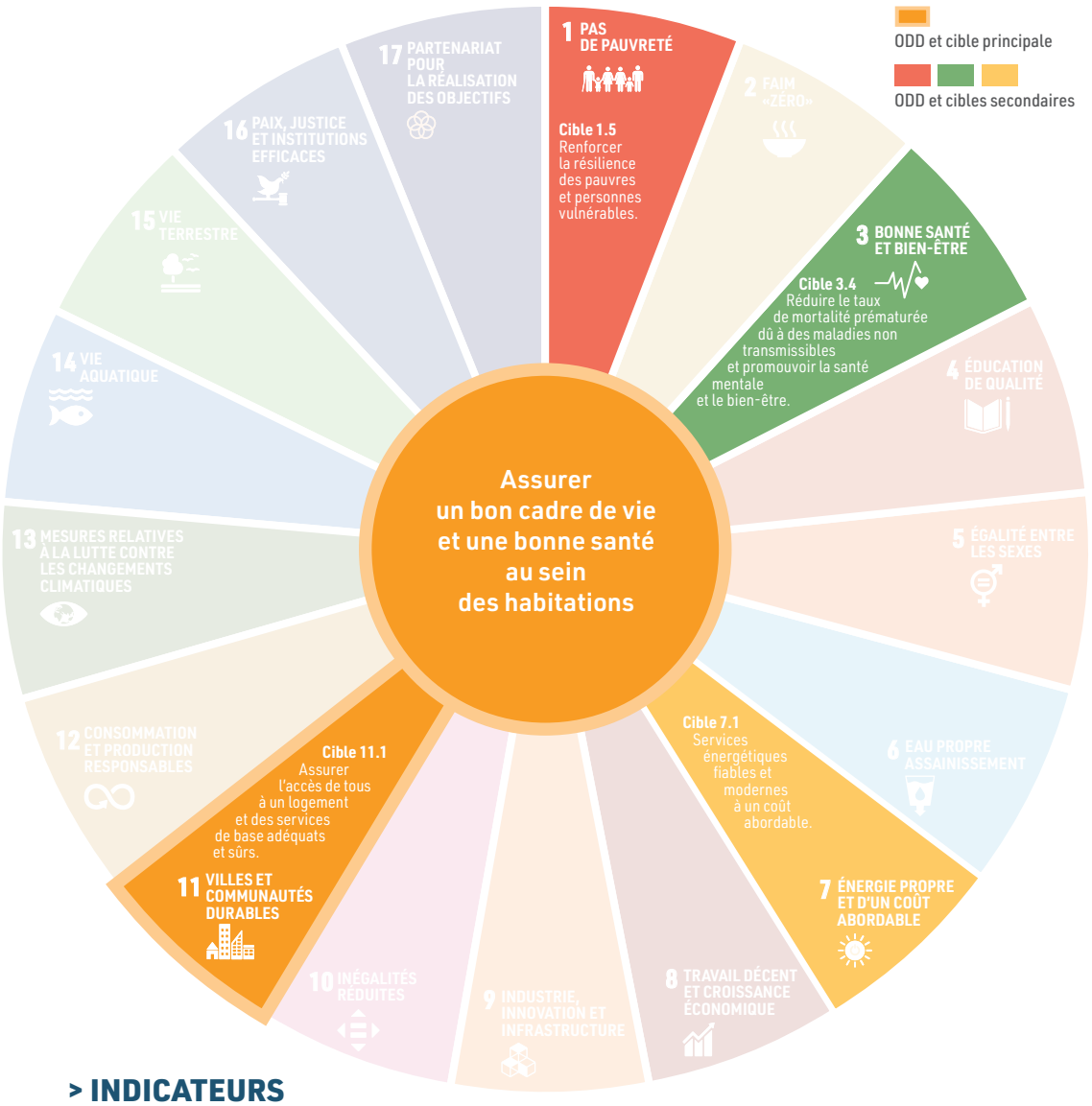


## > INDICATEURS

Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement :
2023 : **315** 2022 : **292** 2021 : **207** 2020 : **296**

*Zone 20 rue d'Arènes*

## Ville apaisée, pour un meilleur partage de l'espace public

Après une année consacrée aux études et aux démarches de concertation avec les habitants du quart nord-est bisontin, les premiers aménagements ont été réalisés en 2023 avec la généralisation du 30 km/h sur 42 km de voirie. Le projet fait l'objet d'une expérimentation.

L'objectif est de tendre vers des quartiers plus apaisés, favorisant le partage de l'espace public entre les modes de déplacement et rendant plus attractives les offres alternatives à la voiture.

*Département des Mobilités*

## Évaluation d'impact en santé (EIS)

*Immeuble 11 rue des Causses*

L'EIS s'inscrit dans l'objectif de promouvoir un environnement et un urbanisme favorable à la santé des Bisontines et Bisontins. Cette évaluation, effectuée en amont de la mise en œuvre d'un projet, vise à intégrer la prise en compte de la santé dans les décisions et à comprendre quels impacts sur la santé peuvent avoir un projet, une politique, un programme... Elle contribue à réduire les inégalités de santé en identifiant plus précisément les publics vulnérables.
L'EIS, réalisée dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Planoise à Besançon sur un projet d'amélioration de la qualité résidentielle d'immeubles, est entrée en phase opérationnelle avec le début des travaux de résidentialisation fin 2023.

*Direction Santé publique*

# ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 4.6 Contribuer au développement des quartiers inscrits dans le programme Politique de la ville

**Dans une visée de développement et d'évolution des quartiers Politique de la Ville, le programme de renouvellement urbain est co-construit avec ses acteurs locaux et habitant.e.s, afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins du quartier de Planoise. De même, l'appel à projets du Contrat de Ville finance des projets visant à développer les quartiers de Besançon.**

## > INDICATEURS

Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville :
2023 : **211** 2022 : **224** 2021 : **204** 2020 : **212**

# Politique de la ville

La Politique de la ville intervient sur deux axes principaux : le développement social local dans le cadre du Contrat de Ville et la transformation urbaine à travers le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU).
Planoise et Grette sont les 2 quartiers prioritaires qui bénéficient des deux dispositifs. Orchamps Palente, Clairs-Soleils et Montrapon sont les autres quartiers prioritaires de Besançon, complétés par des quartiers en veille et en observation (Battant, Vareilles, Amitié, Cité Viotte, Pelouse, Schlumberger, Pesty, Hauts de Saint-Claude, auxquels il convient d'ajouter la cité Curie Pasteur de Novillars).
Concernant le NPRU, l'aménagement transitoire des surfaces libérées par les démolitions de la Grette, dans l'attente du projet de ré-urbanisation inscrit dans un réaménagement global du secteur Grette-Brulard-Polygones, a fait l'objet d'une importante concertation avec les habitants (balades urbaines et permanences à la maison de quartier).
À Planoise, le programme d'aménagement des espaces publics et de réalisation d'équipements de proximité s'est poursuivi (parking Luxembourg et voies attenantes, végétalisation de l'esplanade Charbonnier, aménagement de locaux associatifs avenue du Parc). La totalité de ces travaux a été précédée de réunions d'information et de concertation avec les habitants, les commerces et associations concernés. Par ailleurs, les relogements se sont également poursuivis et des études ont démarré (gymnase Diderot, réaménagement du secteur Fribourg-Cologne, démolition reconstruction de l'école élémentaire Champagne/extension de la maternelle). Ces travaux, réalisés ou à l'étude, contribuent à la résilience du quartier de Planoise face au changement climatique : les opérations prennent en compte les mobilités douces, l'accessibilité, la lutte contre les ilots de chaleurs, la désimperméabilisation des sols

et la gestion intégrée de l'eau, le renforcement de la biodiversité, la limitation de l'empreinte carbone (performance et sobriété énergétiques, énergie décarbonée...).
Le Contrat de Ville signé en 2015 est arrivé à échéance fin 2023. L'appel à projets 2023 a permis de financer, avec les partenaires, et de coordonner de nombreuses actions dans les quartiers concernés dans des domaines aussi divers que l'éducation, la parentalité, l'accès aux droits, à la formation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux sports ...
En parallèle, le travail de construction du nouveau Contrat de Ville (2024/2030) a été lancé et s'est notamment traduit par de nombreuses réunions de concertation, dans les quartiers, avec les habitants puis les porteurs de projets. Ces réunions territoriales ont permis d'échanger sur les principales priorités de chaque quartier et de construire, pour chaque secteur prioritaire, des projets de quartier, afin de les intégrer au prochain Contrat de Ville.

*Direction Coordination Contrat de Ville*

**211** projets subventionnés (183 par la Ville et/ou GBM)
**113** porteurs de projets subventionnés (108 par la Ville et/ou GBM)
**356 130 €** de subventions allouées par la Ville

**> PERSPECTIVES** **Signature du nouveau Contrat de Ville et animation des projets de quartier dans chaque quartier prioritaire.**

# ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 4.7 Animer et faire vivre les quartiers bisontins

**La Ville de Besançon s'engage pour que ses zones urbaines offrent à ses habitant.e.s un cadre de vie sain qui réponde aux besoins de sa population. C'est par l'intermédiaire des maisons de quartier, mais également d'associations, que des actions sont mises en place pour animer et faire vivre les quartiers bisontins, notamment prioritaires.**

## > INDICATEURS

Nombre de personnes impliquées/touchées par les différents projets éducatifs et culturels issues des quartiers sensibles : 2023, 2022 et 2021 : *valeur non disponible*

# Place aux choix solidaires et durables à Montrapon

Le collectif de 25 acteurs, initié et animé par Intermed, engagé pour la transition sociale, sociétale et écologique et la Ville de Besançon organisent chaque année la présentation de pratiques alternatives de consommation et d'activités économiques durables et solidaires.
L'objectif de cet événement est de faire connaître au plus grand nombre les activités, missions, pratiques proposées par différentes structures par des actions ludiques et des présentations pédagogiques, dans la bonne humeur et la convivialité.
Organisée le 28 octobre avec la maison de quartier Montrapon Fontaine-Écu, cette « fête de quartier bis » a déployé 36 stands différents entre la Place de Coubertin, l'Espace Renée et Jules Rose et la place Pelletier. Un public plutôt familial a pu profiter des nombreuses animations, comme par exemple comprendre les dessous de la consommation avec le « Smart'Jeans » du Logis 13 Éco, découvrir le monde mystérieux des chauves-souris avec la CPEPESC, faire de la couture en utilisant des tissus récupérés avec l'animatrice Mariann OREG, goûter des fruits de saison en jouant avec RECIDEV et Biocoop…
Le public a pu bénéficier de la « criée dessinée » présentée par la compagnie les « Arpentistes », avant de pouvoir déguster plusieurs mets faits maison, locaux, de saison et végétarien concoctés par la maison de quartier. En clôture de la manifestation, un spectacle de la compagnie Robert et Moi a ravi enfants et parents présents.

*Mission Développement durable*

**250** spectateurs-participants
**36** stands

**Marine de la direction Vie des quartiers**
*« Accueillir dans notre quartier cet évènement a permis de renforcer l'éducation aux éco-gestes et à la biodiversité des Montrapontois. »*

# Vital'Été fête ses 20 ans

Opération d'animation d'été gratuite portée par la Ville de Besançon, ouverte à tous (mixité sociale, âge, provenance géographique…) durant 7 semaines des vacances d'été, Vital'été a fêté ses 20 ans en 2023. Fort de cette expérience, plusieurs sites d'animations ont été retenus dont 2 sites principaux : le complexe sportif de la Malcombe et la forêt de Chailluz (Cul des Près et Grandes Baraques). Viennent s'y ajouter 2 sites annexes pour les activités qui nécessitent un environnement spécifique : Vital'équestre à l'étrier Bisontin et Vital'Nautique au SNB (aviron et kayak). Ses objectifs demeurent d'accroître et diversifier l'offre de loisirs durant l'été, de contribuer à l'équité sociale dans la pratique des loisirs (sportifs et culturels, éducation à la santé…), de favoriser la mixité sociale (habitats, CSP, liens intergénérationnels, personnes avec un handicap en milieu ordinaire), de permettre aux publics de découvrir et de rencontrer des acteurs du mouvement associatif bisontin et de favoriser l'engagement dans les clubs ou dans les associations.
Afin de s'adapter aux conditions météorologiques et notamment d'éviter les plus fortes chaleurs du début d'après-midi, le site de la Malcombe a ouvert, pour la première fois, en 2 temps : le matin de 9h30 à 12h30 et en fin d'après-midi de 16h à 19h. Le site de Chailluz, en forêt, comprenant des zones ombragées avec des températures plus adaptées à la pratique sportive, est resté ouvert de 14h à 19h.

*Direction Sports*

**27 000** personnes inscrites sur l'ensemble des sites pour 40 jours d'ouverture, dont **43 % le matin**
**68 %** de Bisontin.e.s, **92 %** de Grand Bisontin.e.s, **60 %** de mineurs
**5 directions municipales,**
**3 partenaires associatifs : ASEP, les Francas, la MJC de Palente**
**24 associations sportives mobilisées**

# ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

## 4.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans la diversité

**Dans la continuité des actions portées depuis plusieurs années par la Ville de Besançon, le CCAS et Grand Besançon Métropole, les progrès en faveur d'une politique de ressources humaines exemplaire se poursuivent. Les actions en faveur de l'autonomisation des personnes atteintes de handicap, la lutte contre les discriminations et les violences au travail, ou promouvant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sont vectrices de diversité au sein des services de la collectivité.**

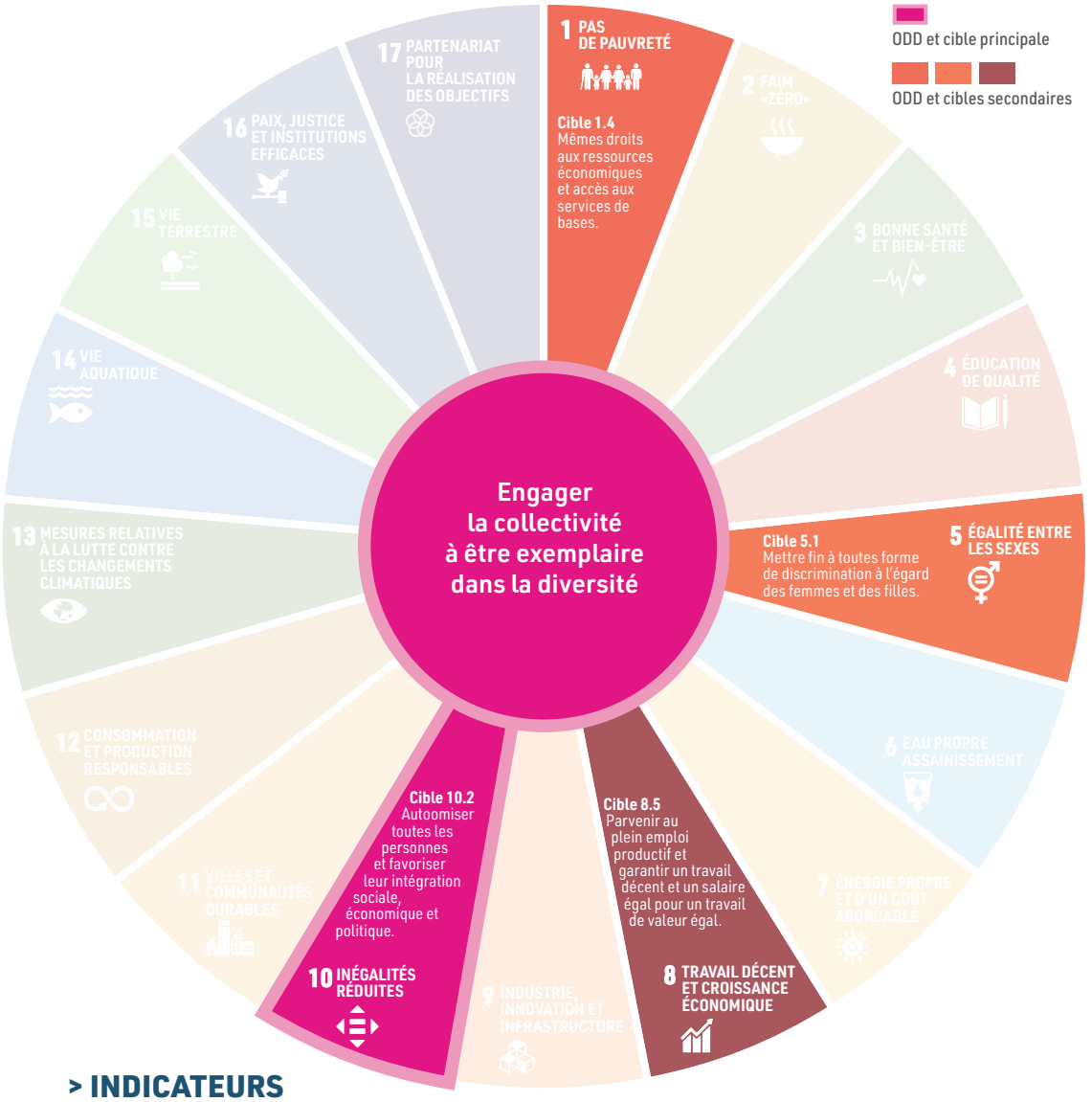


## > INDICATEURS

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) :
2023 : Ville de Besançon : **141** – Taux d'emploi légal : **7,01 %** – CCAS : **22** – Taux d'emploi légal : **7,36 %**
2022 : Ville de Besançon : **139** – Taux d'emploi légal : **7,14 %** – CCAS : **28** – Taux d'emploi légal : **8,64 %**
2021 : Ville de Besançon : **146** – Taux d'emploi légal : **7,75 %** – CCAS : **29** – Taux d'emploi légal : **9,48 %**
2020 : Ville de Besançon : **102** – Taux d'emploi légal : **7,27 %** – CCAS : **16** – Taux d'emploi légal : **7,72 %**

# Violences au travail : le théâtre forum, un outil efficace pour en parler

En collaboration avec le service Formation et le service Communication Interne, les violences au travail, dont les violences sexuelles et agissements sexistes, ont été abordées via le théâtre-forum.
Entre juin 2022 et décembre 2023, neuf sessions de théâtre-forum, inspirées de situations vécues par les agents de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS, ont été jouées et animées par la compagnie « Les Trois Sœurs », compagnie bisontine qui intervient sur différentes thématiques, dont les violences. Près de 180 agents ont ainsi pu prendre conscience des différentes situations de violence pouvant être rencontrées au travail, mais également proposer des solutions pour réagir à celles-ci et les tester en rejouant la scène.
En complément, un plan de communication a été établi, avec un logo et un slogan « Au travail, la violence, on en parle », et une campagne d'affichage a été menée d'avril 2023 à février 2024. Elle permet d'interpeller les agents sur le sujet des violences, d'aider ceux-ci à reconnaître les différents types de violences et de les inciter à signaler les faits dont ils sont victimes ou témoins dans le cadre de leurs missions.

*Direction Santé au travail et Suivi social*

*Théâtre forum sur la violence au travail*

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## 5.1 Mobiliser le grand public aux enjeux de développement durable

**Faire de Besançon un exemple en matière de développement durable est un objectif à long terme. Pour y parvenir, il est primordial de donner à toutes et tous les moyens de comprendre, s'approprier et s'impliquer en faveur des grands enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années, des communications, ateliers, rencontres et projets collectifs sont proposés aux publics bisontins.**

## > INDICATEURS

Nombre de personnes ayant participé aux visites et ateliers 13 Eco (au Logis 13 Éco et dans les maisons de quartier) :
2023 : **1 421** 2022 : **1 351** 2021 : **869** 2020 : **617**

## Mobiliser les habitant.e.s dans la réduction de leur consommation énergétique

Le Logis 13 Éco, situé 13 avenue de Bourgogne, propose des temps d'animation pour acculturer les différents publics à la transition écologique. Ainsi, 6 temps d'animation ont été organisés au profit de plusieurs groupes du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Lafayette, notamment sur la réduction de la consommation énergétique. 22 personnes ont ainsi pu bénéficier d'animations qui ont permis de partager divers écogestes relatifs à la mise en place de bonnes pratiques à son domicile.

*Mission Développement durable*

## Démarche Éco-quartier de Planoise

Le label « Éco-quartier » permet de faire reconnaître l'exemplarité des démarches et de valoriser les engagements en faveur d'aménagements durables. Il vise à favoriser une démarche progressive en se basant sur un référentiel de 20 engagements. En étant lauréat de ce label depuis 2023, le quartier de Planoise s'inscrit dans ce processus pour devenir un territoire durable à tous les niveaux. Dans ce cadre, la maison de quartier municipale s'investit pour participer à cette démarche et développer des actions dans ce domaine. Le recrutement d'un agent dédié depuis le 1er décembre formalise cette volonté. Ses missions intègrent notamment le changement des pratiques au quotidien pour une meilleure intégration des problématiques de transition écologique dans l'ensemble des activités déployées.

*Direction Vie des quartiers*

## 3e Assises nationales des insectes pollinisateurs

La Ville s'est associée à l'association Arthropologia pour organiser les 3e Assises nationales des insectes pollinisateurs en novembre au Kursaal de Besançon. Ces assises ont réuni techniciens et élus de collectivités, agents des services déconcentrés de l'État, chercheurs et étudiants, professionnels de l'environnement, agriculteurs, médias...
Pour la Ville, cet évènement était également une opportunité d'acculturer le grand public à la cause des pollinisateurs. Dans la continuité de ses actions de communication régulières, comme la fête de la biodiversité qui s'est déroulée le 21 mai sur la colline de Planoise, une soirée grand public était programmée afin de partager les réflexions et discussions qui s'étaient tenues durant les Assises.

*Direction Biodiversité et Espaces verts*

**180** participants professionnels, aux Assises nationales des pollinisateurs
**700** participants grand public à la fête de la biodiversité

**> PERSPECTIVES Poursuite de la sensibilisation du grand public, à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité, par la prochaine édition des journées portes ouvertes de l'orangerie municipale (25 et 26 mai 2024).**

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## 5.2 Former les agent.e.s de la collectivité à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques

**Dans le but d'intégrer les gestes et principes écoresponsables aux pratiques de toutes et tous, la collectivité forme ses agents et les différents services s'approprient les enjeux liés à leurs activités. Les sessions d'accompagnement et de formation permettent un changement des pratiques professionnelles et contribuent aussi à faire émerger des propositions issues du terrain.**

## > INDICATEURS

Agent.e.s ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable :
2023 : **66** 2022 : **88** 2021 : **130** 2020 : **134**

## Plan de formation des agent.e.s et transition écologique

Le plan de formation pluriannuel mutualisé Ville et GBM 2023-2025 comporte plusieurs axes dont l'un dédié notamment à la transition écologique. Des actions générales sont ainsi prévues, telles que la réalisation de « fresques du climat » ou de formations en mode conférence. En octobre 2023, une action a ainsi été mise en place sur les perturbateurs endocriniens, projet transversal piloté par la direction Santé publique. Des actions ciblées par métiers sont également répertoriées pour que la transition écologique s'incarne dans les activités quotidiennes des services. La gestion des évolutions et transitions professionnelles fait par ailleurs partie des actions qui permettent de maintenir un service de qualité auprès des usagers.

*Direction Emploi et Compétences*

## Démultiplier les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

Depuis une dizaine d'années, la mission Développement durable accompagne les animateurs des quartiers par la mise en place d'ateliers et de projets, animés par des associations, des indépendants et des agents des différentes collectivités, pour favoriser l'acculturation des habitants par l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ces ateliers et projets concourent en effet, dans le contexte sociétal et environnemental actuel, à développer la prise de conscience des professionnels et des habitants de l'importance de s'outiller pour s'engager dans une nécessaire transition écologique.

En complément, a été déployée une formation en 8 étapes, de novembre 2023 à mai 2024, pour permettre à une dizaine d'animateurs travaillant dans les quartiers de Besançon de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans leurs pratiques professionnelles pour, à leur tour, accompagner les habitants dans leur participation à la transition écologique par leurs actions quotidiennes. L'objectif est de démultiplier l'éducation à l'environnement et au développement durable par chacune des actions portées par ces animateurs.

*Mission Développement durable*

**Emmanuella de la direction Vie des quartiers**
*« Cette formation est très enrichissante et me rassure car nous allons renforcer nos actions en faveur de la transition écologique dans ma structure ».*

**> PERSPECTIVES** **Proposition de nouvelles actions de formation par le CNFPT ou d'autres organismes de formation au titre de l'axe transition écologique et santé. Formation collective des agents ATSAM de la direction Sports à des pratiques de nettoyage écologiquement plus responsables.**

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## 5.3 Promouvoir une agriculture durable de proximité et le jardinage par les habitant.e.s

**Les avantages d'une zone urbaine végétalisée sont multiples : conserver une biodiversité riche en ville, améliorer la qualité de l'air, lutter contre la surchauffe urbaine ou encore agir pour une agriculture durable et de proximité. Ainsi, promouvoir le jardinage et l'agriculture est un levier efficient sur lequel la Ville s'appuie pour promouvoir les circuits courts, l'alimentation locale et les aménités vertes.**

## > INDICATEURS

Évolution de la surface du territoire transformée en projet d'agriculture durable :
2023 : **1 132 840 m²** 2022 : **1 132 692 m²** 2021 : **1 132 692 m²** 2020 : **1 132 689 m²**

## Création d'un potager à la maison de quartier Grette Butte

En partenariat avec la direction Biodiversité et Espaces verts, le projet de création d'un potager de 1 000 m², géré par un maraicher professionnel, a été élaboré en 2023. La production de légumes sera utilisée dans le cadre des animations déployées par la maison de quartier en faveur de son public, notamment pour partager des pratiques de jardinage, et permettra également l'approvisionnement de la Banque alimentaire. Ce projet intègre en outre l'installation de composteurs et de récupérateurs d'eau.

Le recrutement du maraicher a été réalisé en décembre 2023 pour une mise en culture du potager au printemps 2024.

*Direction Vie des quartiers*

*Emplacement du futur potager de la maison de quartier.*

## Du local pour tous

L'expérimentation « Du local pour tous », engagée par le CCAS en 2022 en lien avec le Programme Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole, a conduit la direction Biodiversité et Espaces verts à initier une expérimentation de « jardin nourricier » (production maraichère) sur le site de l'Orangerie municipale. La démarche est proche de la permaculture avec du compost issu du traitement des déchets verts, un jardin limité en eau et sans utilisation de produits phytosanitaires. L'équipe de l'Orangerie municipale qui s'est portée volontaire pour réaliser ce projet a préparé et divisé en lignes de culture une parcelle de 2 000 m² anciennement dédiée à la culture de plantes en pots. Ainsi, à partir de février 2023, près de de 30 variétés de légumes ont été mises en culture, en semis ou en jeunes plants, avec un calendrier de plantation établi en accord avec la Banque alimentaire.
Des agents issus de différents services des trois entités (Ville, GBM et CCAS) ont apporté leur contribution volontaire durant leur temps libre, afin d'aider aux différentes récoltes. L'initiative a permis la mise à disposition, en 2023, de plus de 6 tonnes de denrées à la Banque alimentaire, structure qui redistribue aux différentes associations membres de la charte municipale de l'aide alimentaire, coordonnée par le CCAS.

*CCAS et Direction Biodiversité et Espaces verts*

**6 tonnes** de denrées produites
**8 €/kg** : coût de production, hors frais d'investissement du matériel de travail

**> PERSPECTIVES** **Fête de l'éco-quartier de Planoise : l'édition 2024 renforcera l'implication des habitants dans son organisation.**

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## 5.4 Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments

**Les risques liés à une alimentation néfaste pour la santé et l'environnement sont un réel enjeu de santé publique. Les Bisontin·e·s, et notamment les plus jeunes, doivent pouvoir compter sur la collectivité pour leur donner le choix d'une alimentation saine à faible impact écologique. Pour ce faire, chaque année, l'offre en restauration collective est repensée et des actions d'éducation sont proposées pour toujours mieux répondre à cette problématique essentielle.**

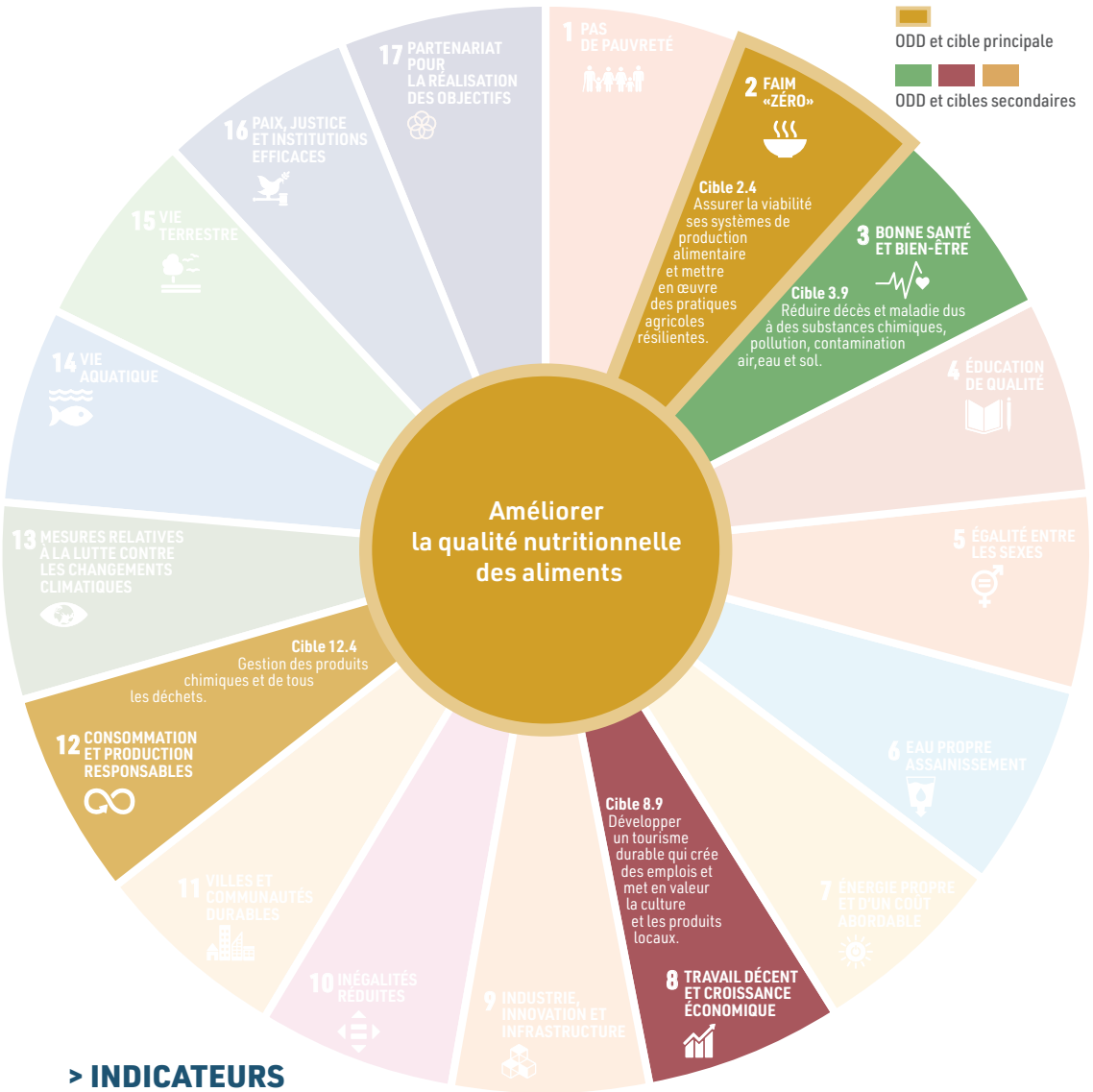


## > INDICATEURS

Proportion de produits bio, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et locaux dans les menus de restauration scolaire :

2023 : **68,29 %** [bio : 43,54 % dont bio local : 19,55 % ; SIQO : 15,48 % ; achats locaux bas carbone local : 9,27 %]
2022 : **56,05 %** [bio : 25,24 % ; SIQO : 17,29 % ; local : 13,52 %]
2021 : **47,39 %** [bio : 21,17 % ; SIQO : 9,21 % ; local : 17,01 %]
2020 : **42,40 %** [bio : 20,14 ‰ ; SIQO : 3,95 % ; local : 18,31 %]

# Développement des achats de produits alimentaires respectueux de l'environnement

Différentes actions ont été entreprises durant l'année pour développer les achats en faveur d'une alimentation saine à faible impact écologique et limiter le gaspillage alimentaire :

• augmentation de la part globale des approvisionnements en produits bio, produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et produits locaux pour dépasser l'objectif de 50 % fin 2023, dont 30 % de bio ;

• lutte contre le gaspillage alimentaire par une baisse du calibrage des fruits et légumes dans le cadre du nouveau marché passé par la Ville et le déploiement de l'interface Fusionweb pour les commandes de repas des centres de loisirs. Ce déploiement permettra de commander des repas sans viande et l'adaptation des grammages de certaines marchandises labellisées et piécées, afin qu'elles soient compatibles avec les besoins des convives des écoles maternelles et élémentaires.

• développement du partenariat avec les Monts de Gy, pour optimiser l'activité légumerie, anticiper les commandes en lien avec les besoins de la cuisine centrale de la Ville et avoir ainsi la possibilité d'augmenter ses volumes de commandes auprès de cette structure.

La proportion de produits bio, SIQO et locaux dans les menus de restauration scolaire dépasse les objectifs de 50 % fixés en 2018 par la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » (EGAlim). Elle dépasse même le seuil de 60 % fixé pour 2024 par la loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » (Climat et Résilience) du 22 août 2021.

Cela permet par ailleurs d'assurer des revenus fixes et rémunérateurs aux agriculteurs qui travaillent en liaison directe avec la Ville.

*Direction Éducation*

**15** producteurs représentant à eux seuls **37 %** de la commande totale
Augmentation de la part des achats Bio, SIQO et Locaux de plus de **12 points** de pourcentage entre 2022 (56,05 %) et 2023 (68,29 %)

**> PERSPECTIVES** **Poursuite du développement des achats de produits Bio, locaux, SIQO (sourcing pour référencer de nouveaux produits Bio ou SIQO et des produits labellisés « Commerce équitable… », adaptation de l'organisation de la cuisine centrale à de nouveaux produits locaux). Refonte du parcours De la fourche à la fourchette dans l'objectif de toucher des publics plus divers.**

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## 5.5 Développer des politiques et programmes urbanistiques intégrant le développement durable

**Des politiques urbanistiques réfléchies et évoluant vers une meilleure prise en compte des grands principes du développement durable sont une priorité de la Ville de Besançon et du Grand Besançon. Le caractère social est indissociable de ces principes. Ainsi, penser l'espace urbain comme un espace plus solidaire est un enjeu de première nécessité.**

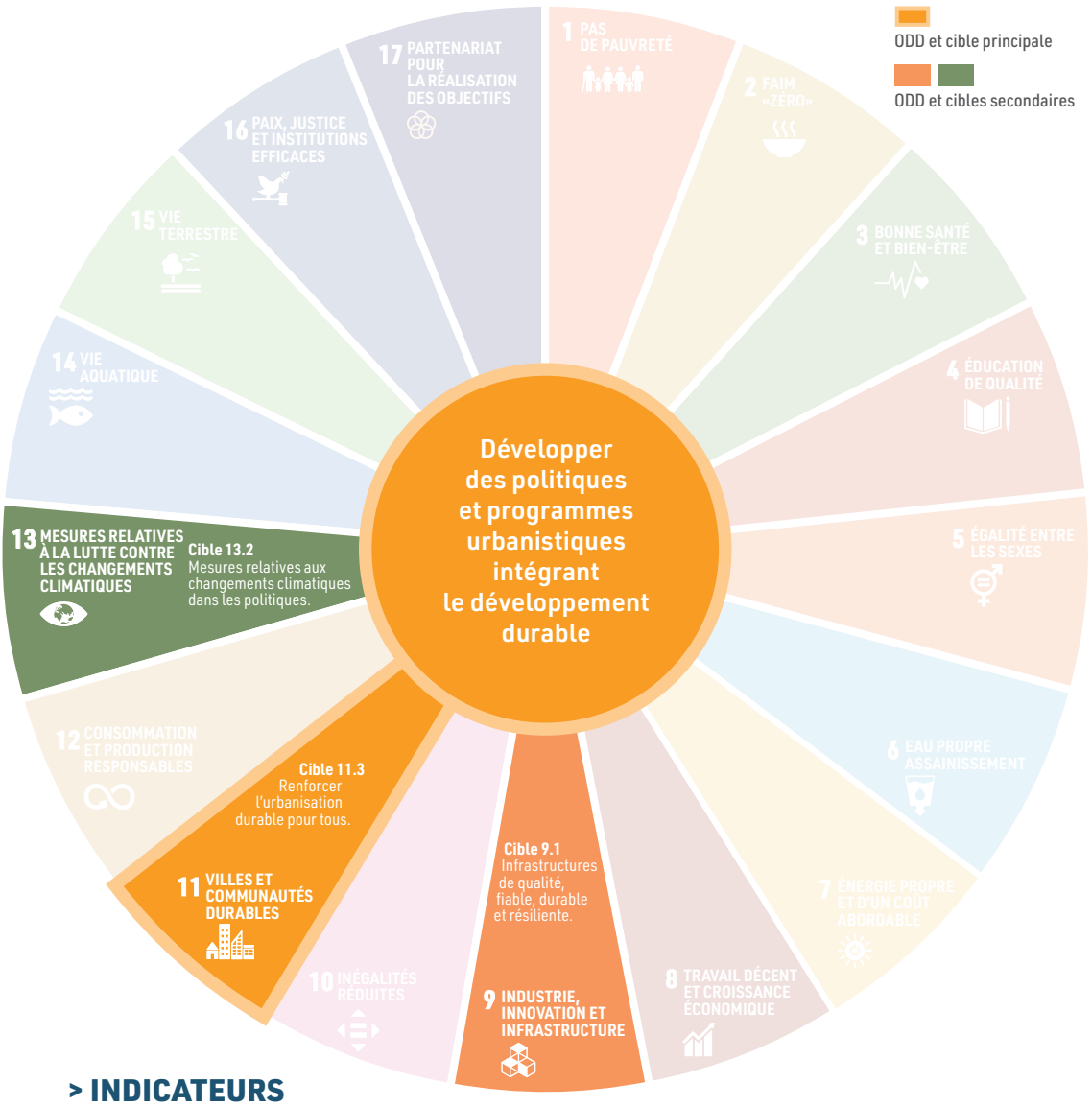


## > INDICATEURS

Nombre de logements livrés en réglementation thermique (RT) 2012 - 20 % :
2023 : **150 logements** à l'éco quartier Vauban, dont 105 chambres étudiantes (CROUS)
2022 : **77 logements** à l'éco quartier Vauban
2021 : **309** logements, dont 181 aux Hauts-du-Chazal et 128 à l'éco quartier Vauban

## Requalification de la place de la Bascule

La Ville et Grand Besançon Métropole (GBM) ont rénové la place de la Bascule et ses abords, afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des usagers avec une prise en compte spécifique de la gestion de l'eau et de la biodiversité.
Cet aménagement s'intègre dans un projet global de recomposition de l'espace et de redynamisation commerciale du cœur de quartier Saint Ferjeux. Cette démarche s'articule avec le projet immobilier porté par Néolia, sur le site de l'ancienne école de la Pelouse, intégrant du logement social, abordable et participatif, ainsi que des locaux d'activités.
Le projet intègre deux enjeux environnementaux avec ambition et volontarisme :
• lutter contre les ilots de chaleur en végétalisant la place ;
• permettre une meilleure circulation de l'eau dans le sol en désimperméabilisant les revêtements tout en la déconnectant des réseaux : les eaux de pluie sont dirigées désormais dans des surfaces perméables et s'infiltrent.

Cette place est rendue accessible et confortable pour tous les usagers de l'espace public, que ce soit les piétons, les cycles, les transports en commun, les voitures (aménagements cyclables et arceaux vélos, préservation de places de stationnement (+2 places), mise aux normes des arrêts de transport en commun).
Les services à la population rendus par l'espace public sont améliorés et renforcés : points d'apports volontaires pour les déchets, marché hebdomadaire, bibliobus, mobilier d'affichages, point d'eau, bancs, éclairage, espace de convivialité largement ombragé…

*Direction Grands Travaux*

**+ 22 arbres**
**2 700 m²** de surface perméable et
**6 600 m²** de surface déconnectée du réseau

## Engagement de la démarche d'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal

Le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est un outil de protection du cadre de vie qui encadre les conditions d'installation des publicités, des enseignes et des pré-enseignes (nombre, surface, caractère lumineux…). Véritable outil de planification en matière d'affichage publicitaire et d'enseigne, le RLPi doit permettre d'instaurer un principe d'harmonisation et de cohérence à l'échelle des 68 communes de Grand Besançon Métropole. Son objectif est d'encadrer le déploiement des dispositifs publicitaires et de les intégrer le mieux possible dans les paysages urbains et ruraux afin qu'ils ne soient pas source de pollution visuelle et de leur altération. Son élaboration, lancée en 2023, devra aboutir à une approbation à moyen terme (2026), concomitante à celle du Plan local d'urbanisme intercommunal.

**> PERSPECTIVES** **Finalisation des travaux de la place de la Bascule après construction du programme immobilier de Néolia. Poursuite de l'élaboration du RLPi.**

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## 5.6 Préserver le patrimoine architectural de la ville

**La protection et la conservation du patrimoine architectural de la Ville sont un devoir, mais constituent également un véritable atout. Les monuments historiques, édifices et paysages qui la composent embellissent le cadre de vie des riverain.e.s et rendent Besançon bien plus agréable et attractive aux yeux des visiteuses et des visiteurs.**

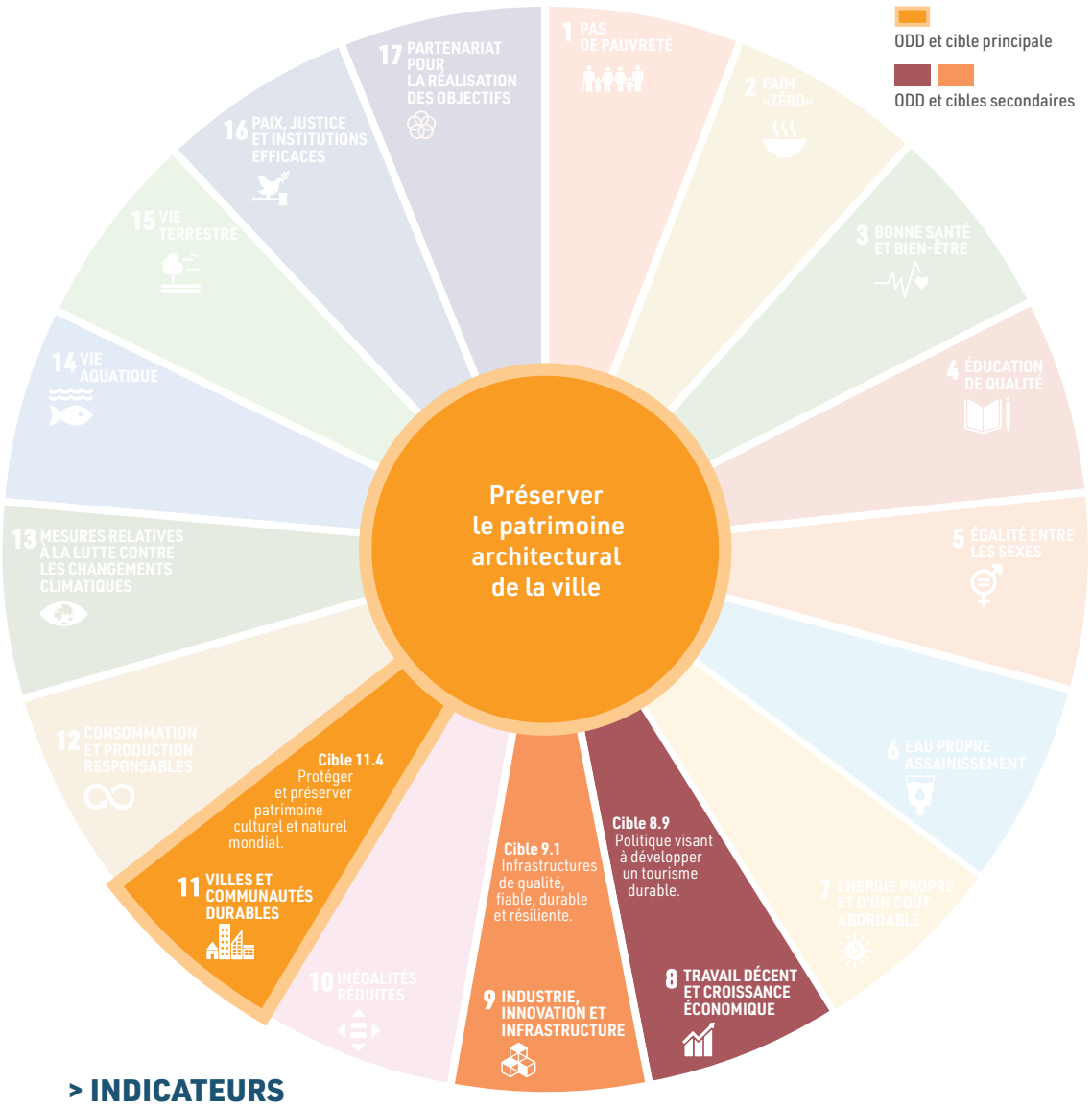


## > INDICATEURS

Montant des travaux sur les bâtiments protégés :
2023 : **3 807 756 €**
2022 : **877 000 €**
2021 : **1 802 000 €**

**5 500 000 € TTC** toutes dépenses confondues,
pour le Musée de la Résistance et de la Déportation

# Fortifications UNESCO et fontaines au titre des Monuments historiques

La Ville de Besançon investit chaque année dans la préservation de son patrimoine, qu'il soit protégé au titre des Monuments historiques ou non.
En 2023, l'important travail conduit depuis plusieurs années en matière de restauration de fontaines et de mise en œuvre d'un traitement hydraulique en circuit fermé afin de préserver la ressource en eau s'est poursuivi. La fontaine Diane du square Saint-Amour a été restaurée en totalité avec la création d'un local technique enterré pour la filtration et le traitement d'eau. Autre rénovation d'importance, la fontaine Bacchus à Battant a fait l'objet de sculpture et de pierre de taille ainsi que d'un cuvelage. Des travaux de restauration ont également été conduits au bastion de l'Archevêque, sur les rives du Doubs au niveau du Parc Chamars.
Mais le chantier patrimonial emblématique de l'année 2023 reste le Musée de la Résistance et de la Déportation (MRD) situé au cœur de la Citadelle Vauban. 3 ans et demi après sa fermeture, celui-ci a rouvert ses portes le 8 septembre 2023, date symbolique, le 8 septembre 1944 étant le jour de la libération de Besançon.

Cette opération a comporté un certain nombre de défis :
• construire un espace d'accueil résolument contemporain venant se greffer sur le bâtiment des Cadets, sans toutefois perturber la lisibilité de la façade du Monument historique existant (extension très vitrée) ;
• proposer un parcours scénographique sobre donnant à comprendre la déportation, l'univers concentrationnaire et la résistance ;
• améliorer l'accessibilité et faciliter les circulations intérieures ;
• mettre en valeur des espaces mémoriels : monument des déportés et poteaux des fusillés.

*Département Architecture et Bâtiments*

**> PERSPECTIVES** **Inauguration de la fontaine Bacchus à l'occasion de sa remise en eau à l'équinoxe de printemps.**

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## 5.7 Développer des projets de coopération financière et technique avec des villes partenaires

**L'un des trois grands piliers du développement durable est le pilier social. Les inégalités, qu'elles sévissent au sein d'un même pays ou entre eux, doivent être combattues pour construire le monde de demain. Dans cette dynamique de solidarité et de coopération, la Ville de Besançon, fidèle à l'histoire de son territoire, s'investit à travers les associations qui font vivre des projets internationaux.**

## > INDICATEURS

Budget consacré aux opérations de coopération :
2023 : **27 150 €** 2022 : **26 295 €** 2021 : **11 000 €** 2020 : **8 000 €**

## Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale

De nombreuses associations bisontines sont engagées dans un projet de solidarité internationale avec des partenaires de pays en développement. La Ville de Besançon s'engage à leurs côtés en leur apportant une aide financière, par le biais d'un appel à projets annuel, d'une dotation de 15 000 €.
Parmi les 6 associations retenues en 2023, AMADEA a présenté la deuxième phase d'un projet de formation de jeunes du milieu rural, issus des groupements paysans avec lesquels l'association travaille à Madagascar. Les jeunes formés l'année précédente, lors de la première phase du projet, ont pu poursuivre leur accompagnement, durant cette année, à travers la mise en œuvre de leur projet personnel au sein du groupement. La Ville a souhaité subventionner ce projet à hauteur de 2 941 € au titre de l'Appel à projets de solidarité internationale.

*Deux jeunes Malgaches en plein travail de la terre.*

*Service Relations internationales*

**13 941 €** attribués à 6 associations

## Participation à JEREST'2, programme de coopération renouvelé

La Ville de Besançon participe au programme JEREST'2, en lien avec d'autres collectivités françaises adhérentes au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. Il s'agit d'actions de coopération avec le centre social et culturel Al Bustan, situé au cœur du quartier palestinien de Silwan. La jeunesse est placée au cœur de ce nouveau programme, structuré autour des 3 thématiques « prendre soin, santé et bien-être », « se construire » et « rompre l'isolement ».
En complément de son soutien financier renouvelé, la Ville de Besançon s'est impliquée de manière opérationnelle dans ce programme, notamment grâce au savoir-faire de la maison de quartier Grette Butte en matière de soutien psychologique et d'animation jeunesse. Ainsi, au titre du volet « culture », elle a contribué à l'envoi d'une équipe d'animateurs en arts du cirque, de l'association bisontine *The Serious Road Trip*, qui a formé de jeunes Palestiniens et proposé un spectacle itinérant en Cisjordanie en août 2023. Elle a également pris part au volet « jeunesse », avec l'envoi de deux jeunes Bisontins et leur animateur de la maison de quartier de Planoise à Silwan, en juillet 2023, pour amorcer des projets communs. Enfin, la collectivité a contribué au volet « femmes », avec la formation de femmes palestiniennes « relais » du centre social d'Al Bustan aux thématiques de la parentalité et de la psychologie des adolescents.
Le projet JEREST'2 se poursuit en 2024 avec l'accueil de Palestiniens à Besançon et la poursuite des actions sur ces trois volets.

*Service Relations internationales*

**10 250 €** attribués à ce projet

**> PERSPECTIVES** **Reconduction de l'appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale.**
**Poursuite des actions de solidarité, notamment en direction de la Palestine, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.**

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## 5.8 Engager la collectivité à être exemplaire dans ses achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

**L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités, joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Qu'il s'agisse de fournitures ou de chantiers, les achats écoresponsables constituent un levier important pour faire évoluer les fournisseurs et prestataires de la Ville vers des pratiques plus durables. À ce titre, la collectivité amplifie sa démarche, afin de renforcer les clauses sociales et environnementales dans ses achats publics.**

## > INDICATEURS

- Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale : 2023 : **50,33 %** 2022 : **44,44 %** 2021 : **22,16 %** 2020 : **12,75 %**

- Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres : 2023 : **73,86 %** 2022 : **66,67 %** 2021 : **52,97 %** 2020 : **23,53 %**

- Nombre d'heures d'ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics :
2023 : **43 776,81 h, soit 27,2 ETP**
2022 : **47 921,74 h, soit 29,8 ETP**
2021 : **38 518,25 h, soit 23,9 ETP**
2020 : **36 039,4 h, soit 22,4 ETP**

## Bilan spécifique « SPASER »

Dans un souci d'exemplarité, la Ville de Besançon, le CCAS et Grand Besançon Métropole ont adopté en 2021 un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), afin que l'ensemble de leurs achats publics prennent en compte les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. L'adoption du SPASER renvoie une image de responsabilité en faveur du développement durable auprès des opérateurs économiques locaux, de la société civile et de l'ensemble des citoyens.
Le SPASER détermine les objectifs de politique d'achat qui comportent des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Le SPASER se décline en 3 axes et s'est fixé un objectif annuel de 70 % de marchés > 90 K€ HT attribués avec au moins une disposition environnementale et/ou sociale (conditions d'exécution, spécificités techniques, critères d'attribution, label/certification...) :

- prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans nos achats publics,
- favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable,
- simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

**80,39 %** des marchés >90 K€ HT attribués aux entreprises de la Région Bourgogne Franche-Comté, soit un volume financier mandaté auprès des entreprises régionales de **22 276 580 €.**

**84,97 %** des marchés attribués > 90 K€ HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## Bilan spécifique « SPASER » (suite)

## *Illustrations de certains marchés spécifiques attribués en 2023*

### Prestations de réparation et d'acquisition d'appareils électroménagers en réemploi

Dans le cadre du respect des exigences de la loi AGEC (loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire) qui impose l'achat de 20 % d'appareils ménagers issus du réemploi ou de la réutilisation, un nouveau marché relatif à l'acquisition d'appareils électroménagers domestiques de seconde main a été lancé. Ce marché est réservé à une structure d'insertion par l'activité économique. Les matériels électroménagers en réemploi sont garantis 2 ans à des prix inférieurs de 30 à 40 % au marché « neuf ». Ce marché répond ainsi à un double objectif :

- environnemental : principe d'acquisition de matériel électroménager domestique de seconde main (et par exception achat de matériel neuf),
- social : réservation du marché à une structure d'insertion par l'activité économique locale.

*Machine à laver de l'école maternelle Fontaine-Écu rénovée par ENVIE.*

Le titulaire a été choisi sur la base :

- d'un critère relatif aux actions en faveur de la protection de l'environnement,
- d'un critère relatif aux performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

### Travaux de réfection de la terrasse de la Rodia

Lors des travaux de réfection de la terrasse de la Rodia, le bois proposé était obligatoirement issu d'une exploitation durablement gérée, labellisée FSC, PEFC ou équivalent. De même, les peintures, lasures ou vernis devaient bénéficier de labels environnementaux de type NF environnement, Ange Bleu, écolabel européen ou équivalent. Les produits comportant plus de 2,5 % de solvant organique ou/et présentant une concentration en composants organiques volatils (COV) supérieure à 15g/l de produit ont été interdits, tout comme les produits comportant des pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome…) ou comprenant des éthers de glycol classés reprotoxiques de classe II.

### Fourniture de denrées alimentaires : pommes et poires bio

Les fruits sont obligatoirement labellisés « agriculture biologique ». Les candidats ont également été départagés sur la base d'un critère relatif aux performances environnementales qui visait notamment la méthodologie des approvisionnements et les modalités des livraisons et gestion des emballages.

### Travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire Viotte

Pour les 18 lots de cette opération visant à l'amélioration énergétique de l'école Viotte (obligation EFFILOGIS niveau « performance » rénovation : Cep ≤ Créf - 60 %), les titulaires ont été choisis sur la base de leur approche environnementale du projet, et notamment sur :

• l'origine et le choix des matériaux : favoriser les circuits courts, avoir recours à des labels, limiter l'empreinte carbone, avoir recours à des matériaux d'origine recyclée et/ou facilitant l'entretien et la maintenance,

• la minimisation de la consommation énergétique sur le chantier, des déchets produits et des transports.

L'exécution de 13 lots de cette opération comporte également une clause sociale qui impose une réservation d'un volume d'heures à des demandeurs d'emploi au sein de chacun des lots (au total 2 410 h).

# CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

## Bilan spécifique « SPASER » (suite)

### *Indicateurs*

### Cités dans le SPASER

| 2023 | |
|---|---|
| Nombre de marchés Ville de Besançon attribués **> 90 K€** | **153** |

| | | Ville de Besançon - 2023 | |
|---|---|---|---|
| | | **Nombre** | **Taux** |
| **Axe 1** | Nombre / taux de consultations attribuées > 90 K€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale | 77 | 50,33 % |
| | Nombre / taux de consultations attribuées > 90 K€ HT intégrant une certification ou un label environnemental comme condition d'agrément de la candidature | 21 | 13,73 % |
| | Nombre / taux de consultations attribuées > 90 K€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres | 113 | 73,86 % |
| **Axe 2** | Nombre de marchés attribués avec une clause sociale comme condition d'exécution | 27 | 17,65 % |
| | Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion et traduction en équivalent temps plein | 43 776,81 h | 27,2 ETP |
| | Nombre de bénéficiaires et profils | 291 bénéficiaires<br>165 hommes et 126 femmes<br>169 personnes issues de la géographie prioritaire de la Ville de Besançon et<br>11 personnes résidant dans une commune de GBM | |
| **Axe 1 et 2** | Pourcentage de marchés attribués > 90 K€ HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale | 84,97 % | |
| **Axe 3** | Nombre de marchés > 90 K€ HT attribués aux entreprises du Grand Besançon | 79 | 51,63 % |
| | Nombre de marchés >90 K€ HT attribués aux entreprises du département du Doubs | 84 | 54,90 % |
| | Nombre de marchés >90 K€ HT attribués aux entreprises de la Région Bourgogne-Franche-Comté | 123 | 80,39 % |
| | Délai global de paiement | 17,91 jours | |

### Non cités dans le SPASER, concernant la Ville de Besançon

- Nombre d'opérations de travaux en cours intégrant l'utilisation de matériaux bio-sourcés : 16 opérations
- Volume de matériaux recyclés utilisés dans les chantiers suivis par la direction Grands Travaux : 3 125 $m^3$
- Volume de matériaux du chantier réutilisés sur les chantiers de la direction Grands Travaux : 2 271 $m^3$
- Gain énergétique au $m^2$ sur bâtiment après travaux de rénovation énergétique :
  - Crèche Saint Ferjeux : 61 % (Consommation initiale : 125 kWh EP / $m^2$.an / Consommation estimée après travaux : 49 kWh EP / $m^2$.an)
  - Ecole élémentaire Viotte : 86 % (Consommation initiale : 140 kWh EP / $m^2$.an / Consommation estimée après travaux : 20 kWh EP / $m^2$.an)

# SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

## SPASER

# GLOSSAIRE
# DÉTAIL DES INDICATEURS DES OBJECTIFS VILLE

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

• Consommation totale d'énergie finale (consommation réelle sans correction climatique) des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs (électricité + chauffage)
• Consommation de chauffage corrigée du climat (base d'un hiver moyen) des 20 bâtiments municipaux les plus consommateurs
• Part d'énergie renouvelable consommée dans la consommation totale des infrastructures de la Ville : énergies renouvelables (autoconsommation et énergie vendue) produites par les équipements de la Ville (bâtiments, espaces publics)
• Part d'énergie renouvelable produite par les installations de la collectivité sur la consommation totale des infrastructures
• Nombre de foyers ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé : nombre de foyers (de GBM et de la Ville) rencontrés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et nombre de personnes ayant réservé une mallette énergie
• Consommation d'énergie finale du territoire de la Ville : consommation totale par l'ensemble des habitants, des services, des entreprises, de la Ville (donnée issue de l'observatoire OPTEER, disponible avec un décalage de deux ans)
• Réduction de surfaces imperméables raccordées au réseau d'eaux usées lors de travaux de la Ville et ventilation de ces surfaces entre les surfaces imperméables déconnectées du réseau, les surfaces perméables et les surfaces végétalisées
• Voyages par an en bus et tram à Besançon : chiffres globaux prenant en compte toutes les lignes de bus urbains et de tramway issus des cellules de comptage présentes dans les portes des bus et de tramway
• Part des déplacements domicile/travail en modes doux (marche à pied et vélo) : suivant l'enquête ménage déplacement de 2018
• Nombre de km de pistes cyclables et voies modes mode doux réalisés (voies vertes, pistes séparées, voies partagées avec les bus et les piétons) présentes sur le périmètre bisontin
• Part de matériaux biosourcés mis en œuvre dans les travaux intérieurs des bâtiments de la Ville réalisés par la régie Bâtiments
• Indice de la qualité de l'air (IQA) en nombre de jours : donnée d'ATMO-BFC, évaluation basée sur 4 polluants (poussières fines (PM10) ; ozone (O3) ; dioxyde d'azote (NO2) ; dioxyde de soufre (SO2)).Jusqu'en 2020, l'indicateur distinguait les jours où l'indice de la qualité de l'air était soit très bon soit bon
• Proportion d'agents utilisant le vélo et /ou les transports en commun : part des agents des trois entités (CCAS, GBM, Ville) bénéficiant du Forfait mobilités durables (FMD) ou de l'aide aux transports en commun ou d'abonnement à un service public de locations de vélo. Pour mémoire, les conditions d'attribution des aides aux mobilités douces ont régulièrement évoluées depuis 2018

## BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

• Consommation d'espaces naturels et forestiers (ENAF) obtenus grâce aux fichiers fonciers de l'observatoire de l'artificialisation CEREMA (La consommation d'espaces est définie par la loi « Climat et résilience ». « La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Cette notion de « consommation d'espaces » ne doit pas être confondue avec la notion d'artificialisation)
• Statut de menace selon SIGOGNE = listes rouges établies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la liste régionale. Pour une espèce, est retenu le statut le plus fort entre les deux listes
• Surface en $m^2$ de l'espace public occupée par la renouée du Japon traitée chaque année : espaces privés et sites inconnus non pris en compte
• Taux de charge capté par la station de Port Douvot
• Pourcentage du flux de pollution non traité par la station d'épuration (STEP) : équivaut à l'eau de ruissellement de la voirie non traitée par la station d'épuration en période de pluie. Cet indicateur doit se regarder sur une période suffisamment longue pour que se dégage une véritable tendance ; en effet, une météo pluvieuse est susceptible de dégrader l'évolution des données d'une année sur l'autre
• Consommation journalière totale sur la Ville en eau (services, entreprises, habitants) rapportée au nombre de Bisontins. Valeur calculée sur le périmètre du Grand Besançon Quantité de pesticides totaux mesurée à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable de la Malate (source d'Arcier) : somme des concentrations de pesticides mesurées avant traitement de potabilisation comparée au seuil règlementaire maximal. (Moyenne de 3 analyses fournies par l'ARS au lieu de 4 annuellement)
• Part de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) bisontines : pourcentage de déchets organiques dans les OMR. Mesuré tous les 3 ans
• Nombre de kilos de matières organiques par habitant dans les OMR. Mesuré tous les 3 ans
• Part des déchets recyclés sur le volume total de déchet collecté à Besançon

• Évolution de la production annuelle de déchets en kilogramme par habitant
• Nombre d'agents formés à la gestion de crise
• Nombre de pages imprimées par les copieurs : nombre de pages (rectos) imprimées (copies et impressions) sur le parc copieurs par les services de la Ville, du CCAS et de GBM et par les écoles

## COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLe

• Nombre de jeunes (- 18 ans) touchés par une action d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : enfants participant au dispositif parcours culturels des écoles primaires, jeunes de -18 ans concernés par une action EAC, portée par tous les opérateurs publics
• Abri de nuit «Maison Abbé Pierre» du CCAS : nombre de nuitées ; nombre de personnes différentes hébergées
• Nombre de participant.e.s ayant contribué à une démarche participative menée par la Ville
• Nombre de concertations menées : démarches menées par la Ville sur des projets spécifiques, hors dispositifs pérennes type Budget participatif, instances participatives et initiatives citoyennes
• Budget participatif : nombre de projets déposés, de projets recevables et de projets lauréats
• Nombre de personnes touchées par les différentes actions de santé du service Prévention et Promotion de la Santé : public ayant participé aux actions de prévention et promotion de la santé
• Nombre d'apprentis ayant terminé leur apprentissage et trouvé un emploi dans l'année suivante.

## ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINs

• Nombre de bénéficiaires d'une politique tarifaire spécifique des établissements et des évènements culturels : accès gratuit ou à tarif réduit dans les équipements suivants : Citadelle, Maison Victor Hugo, bibliothèques, concerts Granvelle, la Rodia, la scène Nationale, le Centre Dramatique, l'Orchestre Victor Hugo
• Nombre de licencié.e.s sportifs et sportives à Besançon : évolution du nombre de licenciés sportifs dont le sport scolaire et universitaire
• Nombre d'associations sportives dans la commune
• Nombre d'entretiens individuels avec un travailleur social du CCAS (antennes sociales de quartier)
• Nombre d'accueils (physiques et téléphoniques) réalisés par la Maison des Seniors
• Nombre de personnes ayant participé à des actions collectives portant sur les questions de handicap
• Nombre de plaintes pour nuisances sonores et nombre de plaintes relatives au logement : nombre de plaintes traitées par la direction Santé publique
• Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville
• Nombre de personnes impliquées /touchées par les différents projets éducatifs et culturels issues des quartiers sensibles
• Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : permet d'évaluer le nombre de personnes en situation de handicap travaillant dans les collectivités ou pour les collectivités dans le cadre d'une délégation de service

## PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLEs

• Nombre de personnes ayant participé aux visites et ateliers 13 Éco (au Logis 13 Éco et dans les maisons de quartier)
• Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation en lien avec le développement durable
• Évolution de la surface en $m^2$ du territoire transformée en projet d'agriculture durable : correspond aux jardins familiaux, jardins partagés, vergers communaux et conventionnés et aux surfaces agricoles
• Proportion de produits bio, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et locaux, dans les menus de restauration scolaire : part de bio dont bio local, produits SIQO et achats locaux bas carbone calculée par rapport au budget consacré à l'achat de produits alimentaires
• Nombre de logements livrés en Réglementation thermique (RT) 2012-20% toutes zones confondues sur les logements totaux
• Montant des travaux sur les bâtiments protégés : montant TTC pour l'entretien et pour les grands ouvrages
• Budget consacré aux opérations de coopération : comprend les coopérations de la Ville et les subventions aux associations de solidarité internationale
• Pourcentage de marchés attribués > 90k euros HT intégrant une condition d'exécution environnementale
• Pourcentage de marchés attribués > 90k euros HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres
• Nombre d'heures ETP créées par des clauses d'insertion dans les marchés publics
• Délai global de paiement : délai moyen de traitement (de leur arrivée jusqu'à leur paiement) des factures concernées par le délai légal de 30 jourS

**Mission Développement durable**
secretariat.devdurable@besancon.fr